



Consultation publique

Projet d'arrêté portant réglementation du survol motorisé et des déposes en hélicoptère en cœur du Parc national de La Réunion

Publication de l'ensemble des avis exprimés

Séquentiel ¹	Sens de l'avis sur le projet de délibération du Parc national de La Réunion	Déposer votre commentaire sur le projet de délibération du Parc national de La Réunion
2	favorable	
3	favorable	
4	favorable	
5	favorable	
6	favorable	
7	favorable	
8	favorable	Abus sur certains sites jusqu'a plusieurs dizaine d'hélicos chaque matin.
9	Sans avis	Bonjour, tenir compte que, selon la catégorie d'aeronef, mettre les gazs pour atteindre une haute altitude de survol génère d'avantage de nuisances sonores que le survol a altitude modérée.

¹ La numérotation commence à 2. L'avis n°1 correspond à des tests réalisés avant le lancement de la consultation.

		d'autre part, les restrictions de zones passage concentrent les passages restants sur les zones autorisées (typiquement les accès aux lagons)
10	défavorable	J'ai pris connaissance de ce projet de réglementation, et salue l'effort plus que nécessaire de clarifier et renforcer la réglementation en termes de survol aérien du parc national. Je déplore cependant un grand manque de cohérence entre les réglementations destinées aux hélicoptères et celles destinées aux drones : les drones vont se retrouver interdits dans de nombreux lieux pour soit disant créer des "zones de quiétude", or pour la plupart de ces lieux les hélicoptères eux resteront totalement autorisés (exemple : trou de fer, takamaka,..). Cela est totalement incohérent avec la volonté de créer des zones de quiétude : les hélicoptères sont extrêmement plus bruyants que les drones et ils impactent également visuellement le paysage. Si la volonté derrière l'interdiction des drones dans certaines zones est bel et bien de "limiter les conflits d'usage avec les personnes souhaitant profiter de la quiétude des lieux", pourquoi ne pas en premier lieu interdire les hélicoptères dans un large rayon autour de ces lieux ? Cela ne rime à rien d'interdire les drones si ces endroits continuent d'être survolés par des hélicoptères beaucoup plus impactants. Devant une telle incohérence, il est fort probable que les personnes souhaitant utiliser leur drone ne respectent pas la nouvelle réglementation car et ne comprendront pas son bon fondement. Pour plus de cohérence et d'acceptation de la réglementation, il faudrait interdire également les hélicoptères dans un large rayon autour de ces lieux, ou bien proscrire l'utilisation des drones en présence d'autres personnes sur lesdits lieux pour préserver leur quiétude, mais la tolérer lorsque le lieu est désert.
11	favorable	il faut absolument garder une certaine souplesse concernant cette réglementation pour le parc. Il faut regarder au niveau de la nuisance sonore principalement.
12	favorable	
13	favorable	
14	défavorable	Je suis défavorable sur les points interdits pour les drones. Je comprends qu'il faut préserver la quiétude des randonneurs mais la législation actuelle interdit déjà le survol de personnes. Les 25 points interdits pour les drones sont des spots les plus intéressants pour les prises de vues et faire connaître le parc et la Réunion au monde entier. Se passer de la publicité réalisée par ses prises de vues est incompréhensible. Au lieu d'interdire il serait plus judicieux de créer des zones dédiées aux drones en prenant en compte la faune locale. Effectivement interdire des zones pour les dédier aux visiteurs, et à l'écart des zones de décollage et d'atterrissage de drones avec des zones de vol autorisées prenant en compte le risque de nuisance pour la faune. Les drones sont amenés à se développer encore plus dans l'avenir et seront de plus en plus silencieux. Il faut plutôt penser à partager les zones.

		<p>Il pourrait également être mis en place des horaires autorisées de vol sur ces points, notamment en début de matinée et en fin de journée, pour permettre aux "dronistes" d'effectuer des prises de vues. Les interdire le reste du temps.</p> <p>Je prends comme exemple le piton Maïdo il est très facile de laisser le point prévue comme interdit mais créer une zone dédiés aux drones en limitant le nombres autorisés en vol.</p>
15	défavorable	
16	favorable	
17	défavorable	<p>Je trouve cela regrettable que l'arrêté ne prévoit pas de créneau de quiétude pour mafate, cilaos et salazie notamment qui sont dans un balai incessant d'hélicoptères et ULM. Ces survols impactent également toutes les zones habitées qui sont sur le trajet de ces aéronefs qui respectent rarement les hauteurs de vol... je ne pense pas que cela soit prématuré de régler cette question sur les horaires de vol. Certes le tourisme est important mais préserver notre patrimoine l'est plus encore. Et bon nombres de touristes sont choqués et dérangés par les nuisances sonores quand ils se rendent dans les cirques.</p> <p>Ne serait-il pas possible de faire un arrêté du parc national conjointement avec les services de la préfecture (notamment la direction de l'aviation) et aussi se mettre en relation avec les associations qui se battent contre ces nuisances ?</p> <p>Je suis très favorable au texte général proposé mais à mon sens il manque une partie importante concernant les jours et horaires de quiétude sans aucun survol en dehors des secours. En mer cela a été fait pour l'observation des cétacés avec des horaires où il est interdit de s'en approcher. De plus j'ajouterais qu'il serait bien de mentionner un article sur les sanctions encourues et les moyens mis en œuvre pour le contrôle notamment pour les hélicoptère ou ULM.</p>
18	favorable	<p>Les nuisances sonores, liées au survol ULM, Hélico, Avion de plaisance... ne cesse d'augmenter. Que dire de Mafate, où il était un plaisir d'aller se ressourcer, au volcan où on aimait aller pique-niquer ou se dépayser.</p>
19	favorable	<p>Il est grand temps de limiter les survols en hélicoptères qui font fuir les pailles en queue et autres espèces et nuisent considérablement à la qualité de vie au profit d'un tourisme de masse, revenir à des valeurs humaines, découvrir l'île de manière authentique en préservant le côté nature. la réunion était si belle.....ne gachons pas tout!</p>
20	défavorable	<p>On pense aux oiseaux certes mais certainement pas aux besoins des mafatais qui l'hélicoptère est le seul moyen de transport...marchandises etc ..depuis l'arrivée du parc trop de trop de contraintes..(loi élan etc ..)</p>
21	favorable	

22	favorable	<p>C'est un bon début, même si, à mon sens, l'interdiction de l'usage du drone aurait dû s'étendre à l'ensemble du cœur du Parc National.</p> <p>Néanmoins, il semble que la problématique principale ne soit pas réglée : le bruit ! Les survols motorisés d'hélicoptère et d'ULM constituent le principal facteur de nuisance sonore à l'intérieur du Parc National. D'une part pour la faune mais aussi pour les usagers et habitants. Or, aucune mesure de limitation n'a été prise dans ce sens pour réduire ou encadrer le nombre de rotation au dessus du cœur.</p> <p>L'interdiction doit, à mon sens, s'accompagner d'un affichage clair et précis (panneaux) et d'une communication plus marquée auprès des vacanciers qui, la plupart du temps, ignorent totalement la réglementation en vigueur.</p>
23	favorable	
24	favorable	Limitez ces foutus hélicos pour préserver l'écosystème et tout simplement moins engendrer de pollution
25	favorable	<p>La quiétude pour les oiseaux mais aussi pour :</p> <p>Les habitants</p> <p>Les randonneurs</p> <p>Pour ma part c'est une réelle nuisance lors de randonnées dans Mafate.</p>
26	favorable	
27	favorable	
28	favorable	<p>Il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour réduire le nombre de vol dans le parc, d'hélicoptère notamment. Les réglementations ne sont pas respectées, les hélicos volent bas.</p> <p>Toutes les actions qui peuvent permettre de favoriser la protection des oiseaux endémiques doivent être prises.</p>
29	favorable	<p>Il est impératif que le survol des hélicoptères et autres avions de tourisme à de faibles altitudes, au-dessus des habitations notamment cessent, cela nuit grandement à la qualité de vie des personnes résidentes à titre permanent ou temporaire.</p> <p>On ne peut faire la promotion d'un parc national et de sa tranquillité mais en même temps laisser les divers protagonistes de " l'industrie du survol à tout prix " opérer comme bon leur semble, de plus sans aucune répercussion économique directe pour les zones des hauts de l'île impactées (Les trois cirques, les plaines...).</p>
30	favorable	je suis favorable à la sanctuarisation du PN en interdisant TOUT SURVOL au moins.
31	favorable	STOP AUX HELICOS !!!

32	favorable	
33	favorable	Je me positionne uniquement en tant que randonneur régulier et sur la "dimension de QUIETUDE et de ressourcement". Je suis favorable à 100% pour cette réglementation. Le bruit occasionné par l'activité humaine n'a fait que croître au fil des décennies et le Parc National devrait être un lieu préservé. Un lieu où le respect de la Nature prime sur les intérêts économiques (sans toutefois les occulter).
34	favorable	En tant que pilote professionnel de drone je suis pour cette réglementation. Je pense qu'il serait souhaitable pour les pilotes de loisir de drone qui n'ont pas la formation nécessaire sur les réglementations des aéronefs sans équipage à bord de mettre sur les différentes zones de survol interdites une signalisation stipulant cette interdiction.
35	favorable	Le survol des hélicoptère se font trop près des habitations
36	favorable	Je suis souvent en randonnée dans les cirques. Et c'est vraiment une horreur d'entendre les balais d'hélicoptère. Une réglementation des vols touristiques est indispensable si l'on ne veut pas gâcher ce patrimoine mondial.
37	favorable	Aussi pour les habitants de dos d'âne les horaires des hélicoptères très tôt le matin très dérangeant quand on a fait une semaine de travail et que on est réveillé à 6h30 le week-end
38	défavorable	
39	favorable	Bonjour, Avis très favorable pour ce projet. Il s'agit d'un début de réglementation qui reste certainement insuffisant pour assurer la quiétude au sein des cirques tant pour les hommes que les animaux. Le tourisme est un facteur clé pour La Réunion mais il est grand temps de lutter contre certaines nuisances qui, à terme, se retournent contre un développement pour celui-ci. On peut espérer une application rapide de cette réglementation.
40	favorable	
41	favorable	
42	défavorable	Une tel limitation des vols en drone est ahurissante, cela participe à la promotion de La Réunion à l'international! D'accord les helicos portent une vraie atteinte de part leur nombre et leur impact sonore et visuel large.

		Mais les drones, au vu de leur nombre drastiquement plus réduit et de leur très faible impact ? Pourquoi ne pas obliger d'avoir une formation en ligne « vol responsable » pour tout ceux qui souhaitent voler en drone dans le parc national, en respectant et la faune et le maximum de quiétude ?
43	favorable	
44	favorable	
45	défavorable	Le survol des zones de la réunion doivent être différenciés suivant les catégories d'aéronefs. Un simple ULM n'est pas aussi nuisible qu'un hélicoptère par exemple.
46	favorable	
47	favorable	Je suis très favorable à cet arrêté, les survols motorisés sont une plaie pour notre environnement. Je rêve de pouvoir à nouveau marcher ou me reposer dans la nature, avec pour seul bruit celui des oiseaux ou des rivières.
48	favorable	Enfin joli pas en avant concernant la législation des drones , déjà qu'on en peut plus dans les hauts avec les hélicoptères, avec les drones ça devient pareil
49	favorable	Une interdiction totale de survol à but touristique au-dessus du parc aurait été bien plus pertinente, au regret de voir que le parc n'est qu'une coquille vide ne servant qu'à faire du greenwashing pour se donner bonne conscience...
50	favorable	Il faudrait élargir l'interdiction des nuisances sonores à l'ensemble de l'île. C'est insupportable.
51	favorable	
52	favorable	
53	favorable	BRAVO au Parc National d'assumer que ce nouvel arrêté ne correspond pas à une interdiction de circuler mais à une régularisation rigoureuse des vols d'aéronefs dans l'objectif d'une meilleur protection de la biodiversité, mais aussi de la quiétude des lieux emblématiques. Notamment, le 5ème considérant est remarquable et je propose, pour permettre à l'imaginaire de s'envoler plus confortablement, d'élargir le rayon des 200 m pour nous préserver de la nuisance des drones bruyants et intrusifs... MERCI pour votre travail
54	favorable	C'est une première avancée qui me parait encore largement insuffisante à l'aune des incommensurables nuisances de tous ordres générées par ces survols ! Il faut mettre un terme définitif à ce "tourisme" motorisé, polluant...et dédié aux premiers de cordée !!!

55	défavorable	Transformer les hauteur de : metres en pied il a toujours était dit et proouvé que se sont les ras qui détruisent les nids et les oeufs des oiseaux. Les touristes se plaignent souvent de voir des ras la nuit même à piton des neiges.
56	favorable	
57	défavorable	L'esprit du nouvel arrêté qui vise à protéger notre avifaune des nuisances sonores et physiques des aéronefs me semble tout à fait positive. Mais les modalités me semblent insuffisantes. 1. La phrase du nouvel arrêté : "le maintien du patrimoine culturel existant particulièrement dans le cœur habité, auxquels participe l'activité de survol motorisé" semble indiquer que le PNR reste attaché aux survols touristiques, qu'il faudrait à mon sens diminuer progressivement pour aller dans le sens de la "transition écologique". 2. La Rivière des remparts s'est avéré être le premier lieu de nidification du Pétrel Noir de Bourbon découvert. Une hauteur de survol minimum de 400 mètre me semble très insuffisante dans cette zone. Je préconiserais une zone interdite sauf dérogations spéciale, ou au pire un survol autorisé au-dessus de 1000 mètres. En fait c'est plutôt la distance des parois qu'il faudrait régler. 3. Dans l'arrêté du 31 août 2015 concernant la préservation du pétrel de Barau et du Pétrel Noir, il est fait mention des "couloirs écologiques", c'est à dire les zones de trajet des adultes entre l'océan et les lieux de nidification au nord et au sud des massifs montagneux : Zones 1B et 2B. Comme ces zones ne font pas partie du cœur du Parc, elles ne sont pas interdites, mais il est recommandé de ne pas les survoler la zone 1A et de ne pas survoler la zone 1B entre 2 heures avant le coucher du soleil et le lever du soleil, du premier septembre au 30 avril. Habitant Cilaos, je constate la présence de centaines de pétrels de Barau adultes remontant à partir de l'océan pour couvrir et nourrir les poussins. De très nombreux vols ont lieu le soir, y compris autour du sommet du Piton des Neiges, souvent signalés à la Gendarmerie aéronautique. (sans effet !). Il me semble indispensable de renouveler ces recommandations, et surtout d'en informer les pilotes, en concertation avec les compagnies aériennes. Les risques de perturbation des adultes et d'impacts mortels est trop important pour le passer sous silence.
58	défavorable	Pour la "forme" de la présentation de l'arrêté : bien= , précisions sur les espèces en danger , formulation claire. Sur le fond : 1) aucun signalement des couloirs écologiques des trajets des pétrels de Barau , directions nord et sud (ce qui était mentionné dans l'arrêté de 2015) Or en période de nidification de septembre à mars , des milliers (population estimée par le PN: 14000 individus) d'adultes descendent et remontent vers leurs nids : risques de collisions inévitables des aéronefs et des oiseaux, ou sinon stress assuré pour les pétrels. 2) Concernant La Rivière des Rempart 400 m. de hauteur de vol sont très insuffisants. De plus ce sont les distances parois qu'il faut régler.

59	favorable	Nous subissons au quotidien les nuisances des hélicoptères. Il est essentiel de les réglementer et D'APPLIQUER LA LÉGISLATION!!!
60	favorable	Limitier les nuisances sonores liées aux survols des habitations incessants et respecter le calme que l'on recherche en allant en montagne...
61	favorable	Les papanges aussi sont dérangés par le bruit notamment des hélicoptères. Quand on sait le faible nombre de couples existant sur l'île leur protection devient aussi une priorité.
62	favorable	Il ne devrait pas y avoir de vol touristique autorisé au-dessus des parc nationaux
63	favorable	
64	favorable	
65	favorable	Très favorable. Penser même à interdire ou réglementer fermement l'utilisation des drones partout, en forêt, plage ... Je profite pour saluer le travail de toutes les entités qui œuvrent pour la sauvegarde de notre île et elle en a grand besoin. Les déchets restent encore trop présents sur les sentiers...verbaliser plus ? Plus chers ? Merci pour votre travail et ténacité de sauvegarde.
66	favorable	
67	favorable	
68	favorable	
69	favorable	Très favorable. C'est pénible aussi, pour nous! Pendant que vous y êtes, pourriez- vous empêcher les nuisances sonores sur les aires de pique-niques? Et installer des toilettes sèches un peu partout car ça devient critique sur les sentiers et les abords. Faire payer l'entrée dans le Parc National serait une excellente idée. Cela responsabiliserait la population.
70	favorable	Favorable au projet sans hésitation

		Est-ce qu'il est également prévu une réflexion sur les randonneurs qui utilisent des enceintes lors de leurs randonnées ? Idem pour les endroits où la musique tourne en boucle à fond à toute heure du jour et de la nuit... Merci pour le travail que vous faites !
71	favorable	
72	favorable	Je suis favorable à une réglementation plus stricte des vols motorisés dans le coeur du parc national de la Réunion. Avec par exemple des jours et horaires d'interdiction des vols motorisés plus conséquents, pour la quiétude des riverains (faune et humain) et pour favoriser un tourisme piétonnier dans le but de préserver la nature, l'environnement et diminuer la pollution causée par les vols touristiques (les vols de ravitaillements des îlets étant prioritaires) merci
73	favorable	
74	défavorable	
75	favorable	
76	favorable	
77	défavorable	
78	favorable	
79	favorable	
80	favorable	
81	favorable	
82	favorable	Il paraît évident de préserver la quiétude de la faune ! C'est le seul parc national où autant de survols sont autorisés !!!

		Dans le monde, la préservation des espaces naturels est une priorité. A l'échelle de la planète il y a urgence. Aucun parc national n'autorise des vols comme ça l'est actuellement. La nature devient un profit pour certains, un business du vert....qui le détruit.
83	favorable	
84	favorable	
85	favorable	<p>Je trouve que les survols des parcs devrait etre complètement interdit sauf pour urgence ou transport de matériel. Un hélicoptère est ultra polluant les touristes peuvent se promener sur les sentiers et justement pourraient profiter du calme que ceux ci offrirait sans tous ces survols et les oiseaux aussi</p> <p>Nous sommes à peter both donc a côté du parc nous avons 2 papangues au dessus de chez nous</p> <p>depuis que nous avons réussi à limiter un peu plus les vols des hélicoptères au dessus de nos maisons nous apercevons 1 couple de papangue de plus qui part aussitôt que les hélicoptères repassent le matin cela prouve bien qu'ils sont gênés donc les vols sur les parc seront limité à une certaine hauteur mais ils vont passer à côté du parc donc au dessus de chez nous se qui dérangera nos deux familles qui volent au dessus du piton papangue justement!</p> <p>Pour le bien de ceux ci qui sont en voie de disparition le survol touristiques des parcs devrait être complètement interdit ce n'est pas normal que pour quelques fainéants la faune et la flore se retrouve menacé à ce point</p>
86	favorable	
87	favorable	
88	favorable	Bonjour, Étant professionnel du drone depuis 2016 je ne suis pas contre une évolution et une adaptation de la réglementation concernant les règles de l'air. Il est vrai qu'avec le fort développement de ces petits engins sans pilote à bord, le manque d'information à l'achat ou le désintéressement de certains, plus la croissance des réseaux sociaux où tout le monde veut sa photo. Il est bien de vouloir adapter certaines zones pour limiter le nombre d'aéronef télépiloté. En revanche j'espère que en tant que professionnel, il sera possible de faire des demandes et dans un délai court. Car parfois la météo nous laisse peu de fenêtre, surtout en montagne. Et

		<p>donc on peut avoir besoin de changer du tout au tout les plans à la dernière minute. C'est souvent à h-12 que l'on sait vraiment la fenêtre possible ou non.</p> <p>Bref oui pour. Mais pour les pros il faudra s'adapter car nous sommes censés connaître et appliquer les règles aéronautiques.</p> <p>Concernant les autres aéronefs au-dessus du parc, il est vrai que le trafic est dense. Dans des zones nécessitant du travail aérien ou autre types de ravitaillement, il faudra également s'adapter correctement pour que les usagers continuent d'en profiter sans être pénalisés. Pour le secteur touristique, il en faut. Mais peut-être faudrait-il limiter le nombre de rotation par compagnie et par jour. Eux aussi doivent s'adapter à la météo, et ce n'est pas facile. Mais par moment c'est peut-être trop c'est vrai.</p> <p>Je pense que si tout est bien posé entre chacun, c'est beaucoup de travail, et il y aura sûrement des désaccords. Mais on peut tous y gagner. Que ce soit pour la préservation de la Réunion et nos passions à tous.</p> <p>En espérant que cet avis pourra vous être utile.</p>
89	favorable	
90	favorable	
91	favorable	
92	favorable	<p>Le bruit agressif des hélicoptères et autres engins volants à moteur sont une horreur pour nos oreilles humaines. Imaginez ce que doit ressentir notre faune réunionnaise</p> <p>C'est tout simplement du bon sens cette nouvelle réglementation. Laissons le peu d'animaux qui nous reste vivre en paix.</p>
93	favorable	<p>Respectons la faune et la flore.. amatrice de randonnée et mon conjoint de trail nous aimons la nature et nous la respectons .. respectons nos oiseaux endémiques... notre parc national qui fait parti de l'UNESCO.</p>
94	Doublon avec le n°93 – non comptabilisé	

95	défavorable	<p>Avis défavorable sur la forme, Il faut probablement ne jamais avoir mis les pied dans un aeronef ou ouvert une carte IGN de la Réunion pour développer un tel projet.</p> <p>Cette réglementation est globalement inapplicable par les pilote, comment connaitre son altitude par rapport au sol dans un relief aussi escarpé alors que la plupart des aéronefs volant dans le ciel réunionnais ne sont pas équipé de radio-sonde voire même de GPS. L'altitude sol ne se conçoit que sur un relief globalement plat, et est une aberration en cas de relief accidenté.</p> <p>Il est préférable de mettre une altitude minimale pour l'ensemble de la zone souhaite selon le QFU ou de réaliser des zone d'exclusions.</p> <p>D'autre part ces zones sont si biscornues que leur respect n'en sera qu'aléatoire.</p>
96	favorable	<p>Très favorable à la réglementation et à l'interdiction de survol et de pose d'hélicoptères où ils constituent des nuisances sonores inadmissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Grand bassin où Corail Hélicoptères vient déposer des clients, juste pour manger ! - le survol du massif de la Fournaise : jusqu'à 10 rotations Corail Hélicoptères en matinée. Tellement nuisible qu'on n'entendait plus le souffle de l'éruption. - Cilaos, sentier Burel, camp Dennemont : là aussi Corail dépose des clients pour le pique-nique. - survol de la forêt des Makes : 5 rotations durant notre randonnée à Camp 2000 <p>Merci de prendre en compte les remarques du public afin de préserver la Nature et la paix des randonneurs.</p>
97	favorable	<p>Règlementations importantes afin de préserver la biodiversité. Propositions: informer et sensibiliser davantage la population (campagnes, panneaux, interventions dans les écoles...), mettre également l'accent sur la pollution sonore (expliquer, sensibiliser).</p>
98	favorable	<p>Mettre des créneaux horaires pour les survols, car beaucoup trop de rotations touristiques + de cinquante/jour en haute saison, interdire les survols le dimanche et jours fériés, faire une étude de l'empreinte carbone dans les cirques, conso 220 litres/h de kérosène $\times 50 = 11000$ l/jour $\div 0,8 = 13750$ kg. oui contre la pollution sonore mais aussi la pollution de l'air.</p>

99	favorable	
100	défavorable	<p>Bonjour, Au vu du projet "d'arrêté de Survol en aéronef sans équipage à bord" avec les lieux cités dans cette partie. Je ne peux que vous transmettre mon avis DEFAVORABLE. En tant que pilote de drone de loisir et d'ULM multiaxes, je pense que les lieux interdits sont beaucoup trop nombreux. La réglementation drone est suffisamment stricte sur le territoire français. Je ne pense pas que les quelques survols de ces lieux en drone (loisir/pro) impacte autant la faune et la flore que les survols récurrents en hélicoptère de ces mêmes lieux.</p> <p>Si ce projet voit le jour à la Réunion, tous les pilotes de drones (loisirs et pro) seraient dans l'illégalité.</p> <p>Ps: Pourquoi s'attaquer principalement aux aéronefs à la Réunion alors qu'il y a bien plus préoccupent ? (le braconnages, pollutions toxiques des véhicules modifiés, dépôts de déchets sauvages ...etc etc) ?</p> <p>Cordialement,</p>
101	favorable	
102	favorable	
103	favorable	Je suis d'accord avec la mesure concernant le survol. Soyons attentifs à préserver l'espace de chacun, humain comme animal.
104	défavorable	
105	défavorable	
106	défavorable	
107	Doublon avec le n°106 – non comptabilisé	
108	défavorable	L'impact sonore des hélicoptères et avions est bien plus important et dérangeant sur ces sites.
109	Doublon avec le n°106 – non comptabilisé	
110	Doublon avec le n°106 – non comptabilisé	

111	Doublon avec le n°106 – non comptabilisé	
112	Doublon avec le n°106 – non comptabilisé	
113	défavorable	
114	favorable	Ces lieux doivent rester des sites où nous profitons d'un moment de communion avec la nature et ses merveilles. Le ronronnement permanent des drones doit être limité plus strictement aux seules exceptions.
115	défavorable	Je ne vois pas en quoi les drones sont une gêne. Aucun incident envers la faune ou la flore n'ont été recensés à ma connaissance. Il existe déjà une réglementation pour les drones. Si elle était déjà appliquée, il y aurait beaucoup moins de soucis.
116	favorable	C'est insupportable le bourdonnement des drones quand on randonne en pleine nature, c'est une agression. Je n'ose imaginer l'impact sur la faune.
117	favorable	
118	favorable	La protection du parc doit être maximale, en limitant toute forme de pollution, y compris sonore, sur l'ensemble de la zone protégée.
119	défavorable	Je pense qu'une lutte serait plus utile contre la prolifération des rats. Limiter un peu plus les survols à la rigueur mais contre l'interdiction.
120	défavorable	Protéger les oiseaux c'est bien, interdire les vols de drones loisir autour des points de vue mythiques de la Réunion (donc très fréquentés et moins peuplés par les animaux) est abusif. Un drone ne vole que quelques minutes, fait peu de bruit à 30 mètres et n'a rien à voir en terme de nuisances avec les hélicoptères. Pourquoi donc interdire cap noir, le Maïdo, le piton de la Fournaise ???
121	favorable	Il faudrait interdire le survol de tout le Parc national de la Réunion ! Cela serait bien plus simple en terme de lisibilité de la réglementation et réellement efficace pour sauvegarder les espèces d'oiseaux en danger.
122	favorable	

123	favorable	avis plus que favorable à ce projet car on perd totalement le côté reposant et loin de tout lors des survols d'engins motorisés : les voir n'est pas plaisants et les entendre est encore plus désagréable; laissez nous les sons de la nature (cascade, oiseaux,...)
124	défavorable	
125	défavorable	Ces nuisances sonores et aériennes viennent s'ajouter aux nuisances sonores que nous subissons déjà via le tourisme et son lot de voitures et motos, mais aussi les musiques intempestives de particuliers qui ont toujours une bonne " raison" de faire du bruit ! N'oubliez pas : nous vivons dans un cirque, qui, il y a des années était connu pour sa quiétude, mais qui aujourd'hui est devenu une caisse de résonance.
126	favorable	Il faut encadrer plus strictement les survols motorisés au sein du parc, le développement des vols touristiques nuit à la quiétude de la population et des touristes, beaucoup plus nombreux au sol que dans les airs... Pourquoi ne pas instaurer des jours où les vols touristiques seraient tout simplement interdits ? J'habite près du bras de la plaine, je randonne très souvent au coeur du parc et le ballet des hélicoptères est vraiment gênant, si les compagnies avaient l'obligation d'informer leurs clients (via des encarts sur leurs sites web, un mail à la réservation) de l'impact réel de leur sortie sur la nature et la population, il y aurait peut être prise de conscience de ces derniers. Il faut également encadrer la publicité que font les opérateurs de vols, comme pour les vendeurs de voitures ou de boissons sucrées aujourd'hui, et y rajouter une information sur les nuisances générées par ces activités. la sensibilisation et l'information de cette clientèle grandissante ne peut qu'être bénéfique.
127	défavorable	je ne comprends pas le sens de cette réglementation , les drones des photographes qui mettent en valeur la beauté de notre île et ne dérangent personne vont être interdits pour la tranquillité de certains lieux , mais les vols touristiques en hélicoptère vont continuer à y être autorisés alors qu'ils sont une immense nuisance et une aberration écologique ? cela n'a aucun sens , la priorité est de limiter les hélicoptères !
128	défavorable	Il est à noter que les drones récents font de moins en moins de bruit. Pour ma part je vole quand je suis seul en montagne pour justement respecter les autres. Quant à l'avifaune, à part les salanganes qui viennent tourner autour du drone, je n'ai pas l'impression de déranger grand monde. Attention de ne pas rajouter une énième interdiction (beaucoup de sentiers sont fermés depuis plusieurs mois) au risque de mettre le parc sous cloche.

129	défavorable	Interdire le survol du trou de fer est dommage La zone de grand bassin descend trop en aval et la limite de 1000m sol est trop importante Ça correspond à 300m au dessus de bois court... inutile
130	défavorable	
131	favorable	
132	défavorable	Contre les survols d'hélicoptères
133	favorable	<p>Dans la note de présentation il est écrit :</p> <p>Le survol motorisé en dehors du cœur de Parc national Des problématiques liés au survol motorisé (notamment les nuisances sonores) ont été identifiées sur différents secteurs de l'île de La Réunion et non uniquement en cœur de parc national. Ces problématiques doivent donc être prises en compte de leur globalité. En effet, il est très rare qu'un aéronef survole uniquement le cœur de Parc, le plan de vol incluant bien souvent des passages en aire d'adhésion ou complètement en dehors du territoire du parc. En dehors du cœur de parc national de La Réunion, la compétence réglementaire concernant le survol motorisé, appartient au Préfet de La Réunion et au Ministre des Transports. Différentes démarches sont actuellement en cours autour d'un certain nombre de zones (dont les aéroports et hélistations de l'île). Les services de l'Etat et du Parc national travaillent de concert pour articuler aux mieux les différentes réglementations (actuelles ou futures) sur le territoire de La Réunion.</p> <p>EFFECTIVEMENT AU DELA DU PARC NATIONAL</p> <p>*IL FAUDRAIT L'INTERDICTION DES ZONES DE SURVOLS NON APROPRIEES :</p> <p>-LE BRAS DE LA PLAINE SUR LES COMMUNES DE L'ENTRE DEUX ET DU TAMPON DE PLUS EN PLUS CONCERNE PAR DES VOLS TOURISTIQUES REPAS EN GITE NEFASTE POUR LES HABITANTS DE L'ENTRE DEUX</p> <p>*IL FAUT INTERDIRE TOUTE CREATION SUPPLEMENTAIRE D'HELISTATION NUISIBLE POUR LES HABITANTS COMME PREVUES SUR LE BELVEDERE DE BOIS COURT AU TAMPON OU DANS LE FUTUR PARC DU VOLCAN A BOURG MURAT</p>

134	favorable	Trop de survols trop bas qui effraient les animaux. Il serait temps d'avoir une réglementation lisible et applicable. Le zones de survol des habitations pour y accéder aussi devraient être revues.
135	favorable	
136	favorable	
137	favorable	Merci de porter ce projet afin de préserver la biodiversité et la quiétude de la nature.
138	favorable	Habitant à proximité de l'hélicoptère de Cap Noir à dos d'âne dans les hauteurs de la POSSESSION, nous sommes désarmés face aux nuisances sonores des hélicoptères. Pourtant c'est tout proche du parc national qui abrite les tuits tuits, proche également de la route touristique et des habitations. En ce moment, les riverains sont en train de faire une pétition pour que les nuisances s'arrêtent une bonne fois pour toute.
139	Doublon avec le n°138 – non comptabilisé	
140	défavorable	Homme n'est pas un animal
141	défavorable	Je suis favorable pour l'aspect hélicoptère, ULM qui sont bruyants et très nombreux. Quant aux drones, je suis défavorable, les temps de vols sont très limités, la nuisance beaucoup plus faible. Je ne pense pas que tout réglementer soit la solution.
142	favorable	Je suis favorable à l'instauration de survoler, les zones marquées en rouge, habitant la plaine des Palmistes et plus précisément Petite plaine juste à côté de l'entrée de la forêt de Bébou je serai aussi favorable à l'interdiction de survoler la zone de la grande montée. En effet cela crée énormément de nuisance pour les habitants, les oiseaux de type oiseaux la vierge, merle pays ,etc... Je pense même à faire une pétition avec les habitants de ce secteur pour donner plus de poids à ma demande.

		<p>Pourriez-vous le noter dans le rapport de consultation et me faire parvenir une copie s'il vous plaît.</p> <p>En revanche, étant en contrebas du piton rond le vol libre ne crée aucune nuisance , ni aucune perturbation à ce niveau là .</p>
143	favorable	<p>Même si le survol commercial de l'île fait partie du business touristique, il n'en demeure une activité socialement clivante, écologiquement désastreuse, et humainement irrespectueuse.</p> <p>En particulier au dessus du cirque de Mafate.</p> <p>À chaque visite dans le cirque, ces rotations à répétitions sont une nuisance pour une majorité. Créés par une très petite minorité de privilégiés.</p> <p>Je vous propose un arrêt pur et simple des survols commerciaux (cad touristique) du cirque de Mafate dans un premier temps, puis de l'ensemble de l'île dans un second.</p>
144	favorable	<p>Bonjour , il serait plus judicieux non pas d'instaurer 1000 m sol /eau mais 1000 m par rapport au relief, Cela éviterait le rapprochement des appareils des remparts lors du survol des cirques ou rivières. Merci</p>
145	défavorable	
146	favorable	
147	défavorable	<p>Pour les engins a moteurs thermiques oui ...</p> <p>Pour les drones non polluant et peu bruyant c'est non...</p> <p>Les drones respecte les canaux d'aéroport</p> <p>Obliger le gps sur les drones oui pour contrôler les vols...</p> <p>Cela deviendrai a interdire les véhicules électriques au profit du diesel ou de l'essence</p>
148	défavorable	<p>Bravo pour la découverte de nôtre belle île si ont doit montée dans un helicoptere avec des jumelles....</p>

149	défavorable	Je suis contre cette interdiction de survol tant que les sonos seront autorisées dans le Parc notamment à Mafate. Si on interdit les survols il faut que cette interdiction s'applique également aux sonos tonitrueuses dans les cirques, sur les aires de pique-nique.....
150	favorable	
151	Doublon avec le n°150 – non comptabilisé	
152	défavorable	Mesure injuste pour les professionnels de l'ULM et les utilisateurs de drone de loisir. Je doute très fortement de l'impact sur l'environnement. En revanche l'impact sur les catégories que je cite ci-dessus seront disproportionnés.
153	défavorable	Bien qu'il faille protéger au maximum les espaces naturels et réglementer les activités il est indispensable de trouver un cadre pour des activités humaines minimales notamment aériennes. un PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ ne peut se faire sans l'humanité.
154	défavorable	Contraindre le survol de ces zones à 400 voire 1000 mètres revient à interdire purement et simplement les drones de la réserve alors que ceux-ci sont limités à 120m pour ne pas entrer en conflit avec l'espace aérien. Contraindre un ULM à voler 1000m au dessus des massifs montagneux est dangereux, j'espère qu'ils auront de l'oxygène à bord. Bref il faudrait peut-être revoir votre copie.
155	favorable	
156	favorable	
157	favorable	
158	défavorable	Le survol des hélicoptères est indispensable à l'activité touristique de la Réunion.
159	favorable	
160	défavorable	Étant droniste amateur je n'approuve en rien votre projet car encore une fois il vise uniquement à nous restreindre dans nos droits car vos hélicoptères iront toujours survoler ces endroits car eux ils payent. Et comme d'habitude nous on n'a pas le droit car on vous reverse rien. Continuez de nous prendre pour des cons on aime

		sa nous. En tout cas approuvé ou pas votre projet je continuerais à faire voler mon drone la ou bon me semble en respectant les règles d utilisations. Et merci pour notre magnifique gîte dans le parc national au volcan on en avait besoin surtout avec autant de béton. Merci comme d'habitude de ne pas tenir compte de notre avis.
161	Doublon avec le n°160 – non comptabilisé	
162	Doublon avec le n°160 – non comptabilisé	
163	défavorable	C'est mon métier ... qui est en jeu
164	favorable	
165	favorable	
166	favorable	
167	défavorable	Les telepilotes de drones ne sont pas des ennemis de la quiétude, de la préservation des espèces ou autres excuses bidons. Ils devraient pouvoir faire voler leur drone ds certaines conditions certes plus strictes et limitées (soumis à autorisation préalable....) Limiter par exemple un seul survol par semaine ou qu'importe mais au aucun cas l'interdire comme c'est le cas.
168	favorable	Le bruit de ces appareils nuit à la quiétude de la nature mais aussi aux riverains des sites survolés. Mes beaux parents habitent en bordure du bras de la plaine et sont importunés par le ballet incessant des hélicoptères en particulier le week end.
169	défavorable	Droniste amateur depuis quelques années, je pratique des vols courts en essayant d'être le moins dérangeant possible (pour la faune et les gens). Le but étant de récolter des belles images, complémentaires de celles prises au sol. Je pense que l'immense majorité des télépilotes pratiquent ainsi. Ni plus ni moins, vous allez nous interdire l'accès aux plus beaux spots de l'île, alors que nous croisons des hélicos dans tous les sens à toutes les heures...des voitures, etc... La pratique étant déjà très limitée à La Réunion, vous allez juste contribuer à la supprimer !
170	favorable	

171	favorable	
172	défavorable	je suis FAVORABLE pour une réglementation concernant les aéronefs habités mais pas pour les drones, notamment de moins de 250g qui n'ont que très peu d'impact lors de leurs vols qui de plus sont généralement peu nombreux et de courte durée. Le plaisir de photographier les beautés de notre île ne doit pas être interdit... c'est un atout pour notre île que ce partage de superbes prises de vue.
173	défavorable	Bonjour, je comprends tout à fait le but de votre démarche. Mais je pense quand même que pour les drones il faudrait une réglementation un peu plus souple, par exemple pour des drones très petit à faible décibels . Par exemple pour une perte de drone, effectuer un signalement direct au parc suivi de la position GPS du drone Pour éviter toute dégradation de l'environnement. Je pense que c'est dommage de ne pas partager au monde entier le si beau paysage que nous offre la réunion.
174	défavorable	
175	défavorable	À mon sens il est bien dommage de continuer à imposer des règles concernant l'espace aérien et en particulier vis à vis des aéronefs et des dronistes. D'une part parce que l'île de la Réunion possède très peu d'espace aérien qui permettent de faire ce type d'activité et d'autres part parce que le survol dépend fortement des conditions climatiques. Ceux qui fait que le nombre d'utilisateurs qui circulent dans les espaces aériens est bien moindre que ceux qui circulent en véhicules motorisés sur nos routes et aux abords de ces sites dites sensibles. Ce trafic (aéronefs) n'est donc que ponctuel et l'impact sonore limité car sujet en mouvement qui se déplace d'un point A vers B. Si nous prenons par exemple le site du Maïdo, la pollution sonore émise par les aéronefs sont minimales comparées aux piques niqueurs du dimanche qui ramène de plus en plus leurs voitures sonores ou sont embarquées de types JBL. Ils faudrait également penser à annuler toutes manifestations comprenant de l'animation sonore dans ces espaces... Mon avis serait plutôt de promouvoir ces loisirs au lieu de les restreindre à une élite qui aurait le moyen de poursuivre la passion du vol. D'offrir des espaces de vols aux personnes pratiquant le vol par loisirs au lieu de verrouiller la pratique. Dans ce cas faites fermer les boutiques spécialisées dans la vente de drone et interdisons la pratique du drone/ULM/aéronef aux utilisateurs, comme cela pas de jaloux. Les personnes n'auront plus de loisirs et se contenteront de payer le trajet le plus cher du monde par avion Maurice-Reunion. Concernant la protection de la faune, il faudrait également faire confiance à la nature qui par nature a une grande capacité d'adaptation. Je ne dis pas qu'il faut y être insensible mais avant on observé pas de baleine à l'île de la Réunion et maintenant oui.

176	favorable	
177	défavorable	
178	défavorable	
179	défavorable	
180	défavorable	interdit les hélicoptères je peux comprendre à cause du bruit mais de là à interdire les drones, c'est comparé deux appareils qui n'ont rien à voir en terme de décibel. c'est comme comparé le bruit d'un véhicule ou une moto avec une voiture électrique miniature d'un enfant.
181	défavorable	<p>POSITION IMPERATIVE : INTERDICTION TOTALE DE TOUT SURVOL DU PARC NATIONAL</p> <p>Pourquoi ?</p> <p>1/ parce que l'activité aérienne est exagérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la REUNION est le département CHAMPION DE France en NOMBRE D'AERONEFS = classé 90e sur 100 en termes de superficie (2.500m²/10.000m² pour la Gironde – excepté la Guyane) la Réunion a la plus grosse flotte d'aéronefs : 140 engins volants (chiffres donnés par le commandant de la BGTA Réunion) !!! - le nombre d'aéronefs est CROISSANT, ainsi que le nombre de prestataires.. <p>Et l'activité intense exercée par ces prestataires est néfaste et non contrôlée : TOUS LES RESPONSABLES LOCAUX LE RECONNAISSENT et les habitants survolés s'en plaignent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -LE PREFET qui a lancé depuis AOUT 2020 des réunions de travail sous l'égide des sous-préfets pour réduire les nuisances. -LE PRESIDENT DE LA SEOR s'en est inquiété sur les ondes en mars 2021 (« on en parle » RFO) -de très nombreux habitants de tous les secteurs survolés s'en plaignent et déposent plaintes auprès de la BGTA et de la DSAC-OI = CLASSEES SANS SUITE....

		<p>Et pour cause : AUCUN CONTROLE N'EST EFFECTUE – AUCUN EQUIPEMENT NE PERMET CES CONTROLES – ET AUCUNE SANCTION N'EST PREVUE....</p> <p>En conséquence, les exploitants ont le champ libre et s'en donne à cœur joie....</p> <p>POUR LES CONTRAINDRE A RESPECTER LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITANTS, IL EST IMPERATIF D'INTERDIRE TOUT SURVOL DU PARC NATIONAL</p>
182	défavorable	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis défavorable en partie seulement.</p> <p>Je pense que pour les professionnels, du moments qu'ils remplissent leurs obligations et qu'ils respectent leur MANEX, on devrait pouvoir avoir des autorisations.</p> <p>Encore une fois, c'est parce qu'il y en a qui font n'importe quoi que tout le monde en pâtît!</p> <p>Pourquoi ne pas faire un système de demande, comme les déclarations de vol sur alpha tango?</p> <p>Cordialement.</p>
183	défavorable	<p>Le survol des points de vue est un moyen de découvrir ces facettes de l'île pour les personnes qui ne sont pas en capacité de le faire à pied.</p> <p>De plus, une distinction des types d'aéronefs serait privilégiée par rapport à une pollution sonore qui n'est pas la même selon les types d'aeronefs.</p>
184	défavorable	Proposition qui ne rendrait plus possible la découverte de l'île en ULM.
185	défavorable	Les restrictions sont déjà considérable, pourquoi aller toujours dans le sens de plus de restrictions. Appliquer déjà correctement celle en vigueur.
186	Doublon avec le n°185 – non comptabilisé	
187	défavorable	Faire une réelle distinction de réglementation en fonction des nuisances sonores générées par les machines : difference considerable entre les ULM et les hélicoptères par exemple.

		Concernant l'activité drones, la hauteur de survol maximum réglementaire de 120m maximum, previent déjà des risques de collision avec les autres aeronefs. Les nuisances sonores générées par les appareils de moins de 250g est extremement faible, d'où une incomprehension de ma part quand à la restriction de leur usage.
188	défavorable	
189	défavorable	
190	défavorable	Je suis pour réguler les vols d'helico dans certaines zone (mafate - sos d'Anne) mais foutez nous la paix avec le vol de drone !
191	favorable	
192	favorable	Beaucoup trop de nuisances sonores au Bras de La Plaine ou à Mafate. Il faudrait aussi réduire le nombre de sorties autorisées, le nombre de vols autorisés. Les riverains sont dérangés, les touristes nature, randonneurs et adeptes des gîtes écœurés.
193	favorable	
194	défavorable	Les aéronefs toutes catégories se multiplient (ne parlons pas des hélistations!) sans contrôle avéré de la part des instances habilitées à intervenir. Et nos oiseaux endémiques en particulier : papangues, pétrels de Barau , Pétrels noirs menacés d'extinction, dont les populations diminuent d'années en années (qui l'ignore?) sont les victimes de ce tourisme de "loisirs". Hors les survols d'intérêts publics, toute la zone du Parc National doit être interdite aux avions de tourisme et autres drones.
195	favorable	
196	favorable	
197	favorable	faire des panneaux, affiches et surtout mettre plus de personnel assermenté pour mettre des amendes sinon ca ne set à rien...
198	défavorable	
199	défavorable	

200	défavorable	
201	défavorable	Trop de contrainte pour les drones, on ne peut déjà pas voler très haut ni très loin et sur peu de site
202	défavorable	
203	Doublon avec le n°202 – non comptabilisé	
204	Doublon avec le n°202 – non comptabilisé	
205	défavorable	
206	défavorable	
207	défavorable	
208	défavorable	plus de souplesse serait une bonne balance entre celles et ceux ayant leurs diplomes de télépilotes et d'ULM et plus de controles et de fermetés vis à vis des non professionnel
209	défavorable	
210	favorable	
211	défavorable	
212	défavorable	
213	défavorable	
214	défavorable	
215	favorable	
216	défavorable	
217	défavorable	
218	défavorable	

219	Doublon avec le n°218 – non comptabilisé	
220	défavorable	
221	défavorable	On ne met pas tous les aéronefs dans le même panier
222	défavorable	Déjà que la réunion es petit en espace de vol, si on nous met des barrières à tout bout de champ sur les vols on ne pourras plus volé bientôt. L'avantage d'un hélico est de pouvoir se poser sur différentes plateformes et cela peuvent être utiles dans divers condition.
223	défavorable	
224	défavorable	
225	défavorable	
226	Doublon avec le n°225 – non comptabilisé	
227	Doublon avec le n°225 – non comptabilisé	
228	défavorable	
229	favorable	Entièrement d'accord avec ce qui est proposé
230	favorable	
231	défavorable	
232	défavorable	
233	défavorable	
234	défavorable	
235	défavorable	
236	défavorable	L'ULM c'est super top en sah

237	défavorable	
238	défavorable	Le projet porte sur l'ensemble des aéronefs et pour ma part les ULM ne peuvent être catégorisés avec les hélicoptères, différence de masse, de vitesse de déplacement, de hauteur de survol, et surtout d'émission sonore.
239	défavorable	
240	défavorable	
241	favorable	14.07., le matin, durant la montée au col de Taibit il y eu près d'une dizaine de vol d'hélicoptères. C'est vraiment nécessaire de régler le survol ! Au Bras de la Plaine nous subissons des survols commerciaux qui ont pour objectif de déposer des touristes pour un repas dans les gîtes au fond de la ravine. Nous souhaitons que ce genre de vols soient interdits.
242	défavorable	
243	défavorable	
244	défavorable	L'aéronautique permet aujourd'hui le survol de notre magnifique île , permettant au réunionnais et au étrangers de découvrir des espace non accesibles . L'empleurs de cette actes serais catastrophiques pour l'économie de île des entreprises mais surtout serais un dangers pour le futur pour la continuité du développement de notre île . Merci.
245	défavorable	
246	Doublon avec le n°245 – non comptabilisé	
247	Doublon avec le n°245 – non comptabilisé	
248	Doublon avec le n°245 – non comptabilisé	
249	défavorable	

250	défavorable	<p>La prochaine étape concernera la faune marine avec les nuisances liées aux bateaux qui ne respectent la charte d'approche des animaux marins.</p> <p>Avec toutes ces mesures, bientôt, les animaux, les oiseaux seront tranquille, et la population locale également puisque il n'y aura plus de touriste sur cette belle île.</p> <p>C'est tout le secteur économique lié au tourisme qui en subira les conséquences, et je ne crois pas que c'est ce qu'il demande après ces deux années difficiles .</p>
251	défavorable	<p>Bonjour, je suis avant tout défenseur de la nature et des oiseaux et de leurs protections.</p> <p>Je souhaite avoir juste une explication au sujet des especes endemiques : si je les derange tant que ca , pourquoi des Petrels ou Fouquets viennent voler voler pres de moi le soir et partage de longues minutes de vol a coté de ma voile de paramoteur au Sunset entre ST Pierre et Le Tampon des 1000m d'altitude ? si je gene je pense qu'il ne viendraient pas vers moi, engin motorisé . Certes, je pense que un hélicoptere de part sa vitesse de déplacement et le bruit des moteurs ou turbines en général n'aurait pas le meme effet sur les comportements de ces oiseaux; Mettre des egles en place oui , mais ne pas mettre tout le monde dans le meme panier en terme de catégorie d'aeronef.</p> <p>Egalement Télépilote de Drone, je pense sincérement a une exageration en terme de regle de survol au sein du Parc National. Les Drones sont silencieux et permettent justement la decouverte et la mise a valeur de notre patrimoine.</p>
252	Favorable	<p>Bonjour à toutes et à tous,</p> <p>Merci de vous pencher sur la question et de demander notre avis.</p> <p>De mon expérience, la pollution sonore due notamment aux hélicoptères au sein du Parc National devient problématique car elle est en croissance constante : elle impacte la quiétude des habitants et certains témoignent d'un impact sur la quiétude des oiseaux, notamment les papangues.</p> <p>Le Parc national et sa biodiversité sont à mes yeux le trésor le plus important de La Réunion, voire même du sud-ouest de l'océan Indien. Certains de ses animaux étant en danger critique d'extinction, tout doit donc être fait pour préserver cet écosystème.</p>

253	défavorable	
254	défavorable	
255	défavorable	
256	défavorable	
257	défavorable	
258	favorable	<p>Cette évolution de la réglementation va dans le bon sens. Au delà de la protection de l'avifaune, il existe encore beaucoup trop de nuisances sonores liées aux drones et au tourisme aéroporté, notamment sur les zones de quiétude que devraient être le Volcan, le Trou de Fer, Takamaka, Mafate, Cilaos.</p> <p>Ce projet est efficace vis-à-vis des drones, mais reste timide par rapport aux hélicos, ULM et petits avions.</p>
259	favorable	
260	favorable	
261	favorable	<p>Je suis très sensible à la nature à laquelle nous faisons partie intégrante. Je serai encore plus sévère au niveau de la réglementation en interdisant purement et simplement le survol de toute l'île par les drones des particuliers. Je comprends tout à fait l'utilisation de cette technologie au bénéfice de l'homme (par les pouvoirs publics, éventuellement par les scientifiques reconnus et autorisés) et non à son détriment (nuisance visuelle, nuisance sonore,..., indiscretion, pollution d'une façon générale, atteinte à la quiétude des êtres vivants dont l'homme). Il faut absolument protéger notre île et sanctionner les fantaisies de toutes sortes, la dernière en date la présence de corbeaux dans l'île...</p> <p>Notre famille adore les randonnées et nous avons déjà été victimes de ce genre de "besoins" qui nous semblent injustifiés.</p> <p>La sérénité sera un atout de plus en plus nécessaire et incontournable...Nous comptons vivement sur nos responsables.</p>
262	favorable	<p>En esperant que cela n'aura pas pour conséquence plus de survols des zones habitées non protégées. La protection de la faune et la flore réunionnaise est indispensable celle du cadre de vie des habitants l'est aussi.</p>

		Les nuisances aériennes sont avérées sur l'île depuis plusieurs années déjà il est temps que les autorités compétentes se chargent du problème.
263	défavorable	<p>La réglementation vise à protéger certaines espèces, ce qui est louable, mais elle doit le faire avec proportion. Est-ce censé de ne faire aucune distinction entre un petit ULM de 500 kg, un avion de chasse et un A380 de 500 tonnes ?</p> <p>Les ULM, dont la masse, la puissance et le niveau sonore sont déjà limités réglementairement, sont bien loin de générer les mêmes nuisances que des appareils de plusieurs tonnes... ou multimoteurs !</p> <p>Au delà de la question commune à tout aéronef habité de la sécurité diminuée par la présence de ces zones interdites au survol, en condition de plafond nuageux réduit dans un environnement montagneux, la limite très contraignante de 1 000 mètres (3 300 pieds) rendrait, par exemple, simplement impossible le survol du Piton des Neiges sans oxygène à bord, tout au long de l'année. L'activité économique associée, importante à La Réunion, serait nécessairement impactée.</p> <p>La distinction entre monomoteurs à piston et autres aéronefs moto-propulsés existe pourtant déjà dans les réglementations relatives aux hauteurs minimales de survol de certains sites sensibles, réduisant à 300 mètres (1 000 pieds) la limite imposée à la première catégorie d'aéronefs. Un ULM survolant un site en croisière à 300 mètres ne génère que de très faibles nuisances.</p> <p>Une simple ligne faisant la distinction entre appareils monomoteurs/multimoteurs, ou légers/lourds, permettrait de rendre le projet de réglementation plus juste.</p>
264	défavorable	<p>Le contenu du projet est bon à mon sens, il va dans le sens d'une réglementation plus stricte de l'espace aérien en cœur de Parc. Mais, utilisateur régulier des espaces naturels (accompagnateur en montagne), je trouve ce projet encore bien trop faible : Pourquoi ne pas faire comme (tous ?) les autres parcs nationaux : INTERDIRE LE SURVOL A MOINS DE 1 000 m ! (hors missions spéciales évidemment). Cela permettrait d'écartier les nuisances pour la faune, mais aussi et surtout pour l'ensemble des habitants et utilisateurs du PNR !. Le volet "humain" ne doit pas se limiter qu'à l'utilisation de drones, mais à tous les aéronefs.</p> <p>Également, limiter dans le temps les survols touristiques : quelques heures le matin, quelques jours par semaine. C'est un "loisir" qui est devenu bien trop populaire, c'est une "évidence" pour de nombreuses</p>

		<p>agences et de nombreux visiteurs "Il FAUT faire l'hélico"... ce discours est insupportable. Travailler la communication : "Vous pouvez faire de l'hélico, mais attention, cela n'est pas sans impact."</p> <p>Il n'y a vraiment pas assez de sensibilisation auprès du public. Les hélicos sont devenus "un élément comme les autres" du paysage réunionnais, et c'est très dommage. Communiquer très clairement sur les règles de vol auprès des pros et du public, c'est un axe obligatoire. (il est extrêmement difficile d'obtenir les informations, même pour nous, professionnels.)</p> <p>En cœur habité, notamment à Mafate, il faut également restreindre au maximum les hélicos, n'autoriser que le minimum vital pour le développement maîtrisé du cirque. Il en va de la notion "d'authenticité" que nous essayons de présenter (et de vendre, oui...). En résumé, dans le Parc et si possible à l'avenir sur toute l'île : Interdire tous les vols touristiques à moins de 1000 m, et réguler au mieux les autres vols.</p>
265	défavorable	L'idée de mettre un hélicoptère de plus d'une tonne et un drone de 750 grammes est difficilement supportable pour la pollution sonore! Je crois qu'il ne manque pas un seul point d'intérêt dans la liste des interdictions-drone
266	Doublon avec le n°265 – non comptabilisé	
267	défavorable	
268	favorable	<p>Bonjour, je suis telepilote de drone professionnel et j'adore faire de belles images de l'île. Je suis totalement d'accord avec la protection de l'environnement et la quiétude des usagers.</p> <p>J'aimerais obtenir une autorisation à l'année ou sur une période assez longue, ce n'est pas proposé. Ce n'est pas toujours possible de programmer une sortie photo ou vidéo et le climat réunionnais change très rapidement surtout dans les montagnes. Je prends l'exemple des 3 salazes où le survol est interdit mais pas la présence humaine avec slack line etc....</p> <p>Seuls les professionnels devraient bénéficier d'autorisations plus souple. Toutes nos images sont belles et font la fierté ainsi que la promotion de notre île.</p> <p>Est ce que tout interdire est la solution pour que les usagers respectent les lieux ? Je ne pense pas. Merci de m'avoir lu.</p>

269	défavorable	Ce sont les hélicoptères qu'il faut strictement interdire dans le parc !! .. les drone ne dérange personnes tant qu'ils sont a bonne distance des gens
270		Doublon avec le n°269 – non comptabilisé
271		Doublon avec le n°269 – non comptabilisé
272		Doublon avec le n°269 – non comptabilisé
273	défavorable	<p>Je suis passionné d'aviation et de nature et je trouve que ces mesures restrictives sont plus néfastes qu'autre chose et je m'en explique:</p> <p>A mon sens il serait plus pertinent d'éduquer et de sensibiliser notamment les pilotes et dirigeants des compagnies que de contraindre l'ensemble des usagers du ciel.</p> <p>Le survol des sites exceptionnels que propose l'île de la Réunion représente à mon sens un formidable vecteur pédagogique afin de démontrer la richesse et la fragilité de cette île. Par les discours historiques, culturels, géologiques et même sécuritaires que nous présentons aux touristes, j'estime que nous contribuons à la diffusions de connaissances autour de cette belle île.</p> <p>Par ces restrictions vous engendreraient nécessairement une augmentation du trafic par ailleurs et donc le mécontentement de populations ou de nouvelles nuisances pour d'autres espèces.</p> <p>Interdire aux voitures de circuler, aux randonneurs d'emprunter les sentiers serait une solution pour lutter contre la pollution. Interdire aux touristes de venir sur l'île ou au gens de venir s'y installer permettrait certes une préservation de toute l'île mais la ferait décliner également.</p> <p>Force est de constater que les premiers pollueurs sont souvent les réunionnais eux même qui n'ont pas conscience que leur richesse et déversent dans les rues et les ravines tous leurs déchets ...</p> <p>Les personnes qui ont eu la chance de vivre la rencontrer avec une baleine dans des conditions respectueuses deviennent les plus beaux ambassadeurs de leur fragilité.</p>

		<p>Je suis une nouvelle fois convaincu de la nécessité de protéger ce patrimoine mais l'interdiction est tout simplement un aveu d'échec à toutes les autres possibilités qui s'offrent à nous. Au lieu de contraindre, dialoguons et travaillons sur un partenariat.</p> <p>J'ajoute enfin que les pilotes œuvrent tous à la préservation de ce patrimoine dans le transport de vos personnels, la réhabilitation de sentiers, les divers travaux, la dépollution, l'alerte et la lutte incendie et que tout ces pilotes se perfectionnent grâce à tous les vols qu'ils effectuent chaque jour. Réduire leur terrain d'action revient à réduire leurs compétences</p> <p>En espérant que ces remarques retiendront votre attention.</p>
274	favorable	
275	favorable	Limiter au maximum les survols et les déposes touristique
276	favorable	<p>Je suis tout à fait favorable à l'instauration de zones de quiétudes.</p> <p>Au delà de la question des survols motorisés (qui constituent des activités économiques et sont ponctuelles), il conviendrait également, et surtout, d'interdire la diffusion de musique bruyantes en milieu naturel, de jour comme de nuit. En effet, il est malheureusement extrêmement courant que des piques niqueurs diffusent de la musique à des volumes intolérables, importunant tant la faune que les usagers et riverains. Et ce, des heures durant. Une interdiction, assortie de contrôles et de sanction, ainsi que de la sensibilisation, devraient être mi en place.</p>
277	favorable	Protégeons ce patrimoine exceptionnel
278	favorable	
279	favorable	
280	favorable	Surtout pour le survol des drones au dessus des maisons, des forêts qui perturbent le calme et la tranquillité de la faune.

281	défavorable	<p>Aujourd'hui le réchauffement climatique ne fait plus débat, il faut changer nos pratiques. Le tourisme en hélicoptère doit maintenant être fortement limité pour limiter le réchauffement et tenir les accords de Paris. Diminuer le trafic est nécessaire !</p> <p>Par ailleurs, le survol à des fins touristiques est interdit à moins de 1000 m pour les parcs nationaux métropolitains sur l'ensemble de l'aire. Pourquoi les Mafatais subiraient en plus les hélicoptères non essentiels ??</p>
282	favorable	Face à la recrudescence des vols commerciaux et amateurs lors de ces dernières années il était temps de légiférer. La montagne pourrait retrouver sa quiétude, à condition que les 1000 mètres par rapport au relief soient respectés.
283	défavorable	
284	défavorable	
285	Doublon avec le n°284 – non comptabilisé	
286	défavorable	
287	défavorable	
288	favorable	Je suis favorable à la proposition , cependant je ne comprends pas si la dérogation pour les habitants des îlets isolés (Mafate, Saint Joseph...) est de type annuel ou s'ils devront à chaque livraison justifier et faire une demande avec le prestataire... Ce qui me semble lourd et source de "conflit" sur le long terme.
289	défavorable	<p>INSUFFISANT !!! c'est perdre du temps!!!</p> <p>C'est un projet visiblement conçu pour minimiser les contraintes limitant les visites aériennes comme si l'intérêt du Parc était avant tout de pouvoir être visité depuis le ciel quitte à le sacrifier.</p> <p>Car alors, on ne peut plus découvrir ces lieux depuis la terre dans leur intégrité, c'est à prendre avec le bruit incessant des ULM, des hélicos, et le dérangement des drones venus "de nulle part": on ne connaît pas la quiétude dans ces espaces...</p>

le quotidien des riverains du Parc et des gens en quête de ressourcement ne sera hélas pas modifié, pas plus qu'il l'a été depuis l'arrêté du 31 août 2015 (avez vous remarqué une différence?!) vu qu'il est prévu de laisser libre les espaces déjà occupés par les routes aériennes les plus fréquentées il n'y aura guère de changement à attendre d'une telle réglementation du coté de la pollution sonore, excepté en haut de 3 sommets délivrés des ULM et des drones qui y étaient la principale nuisance loin devant les hélicoptères qui venaient rarement là et restaient enfoncés dans les cirques, plus bas, mais pour lesquels la marche d'approche pour s'y rendre se fera toujours sous le vacarme des aéronefs des heures durant sans limites de quantité et de durée puisque que la question de plages horaires n'a même pas été évoquée. 35 pastilles de 200m feront poser 35 pancartes dissuadant les drones de décoller des sites touristiques bondés de visiteurs. C'est mieux que rien, mais sans tenir compte de la portée des drones, hors de ces pastilles on a laissé exposé les forêts de piémont et les remparts de moyenne altitude où l'unique rapace de l'île et quelques passereaux dont le chakouat sont affecté surtout par le caractère intrusif des drones violant leur territoire déjà à répétition plusieurs fois par jour dans les forêts de piémonts de Cilaos: il n'y a pas que les pétrels et les tuit tuit qui ont besoin de protection!!!

L'impact des drones sur la quiétude est particulièrement difficile à constater depuis les sites touristiques et zones habitées, car ces engins vont surtout dans les espaces de quiétude "où il y a personne en principe", justement là où la nature devraient être protégé par la difficulté d'accès. La faune ne peut du coup plus se sentir chez elle, et cet aspect intrusif (vol à proximité, petite taille comparable à celle des oiseaux) confère aux drones un impact peut être encore bien plus grand sur la faune que par leur seul bruit.

Un juste équilibre?

Pareillement que la circulation automobile autre que strictement nécessaire (livraison et accès habitants) n'est pas compatible avec un espace piéton, surtout si c'est un lieu d'affluence, la présence d'aéronefs de loisir et de visite pour le public, troublant la sérénité des lieux, ou/et INTRUSIFS (drones nuisant à l'intimité des lieux) n'est pas compatible avec le caractère de quiétude et de sérénité propres aux espaces naturels sensibles et surtout au PARC NATIONAL, surtout en zone densément peuplée et fortement fréquentée qui mathématiquement multiplie encore le nombre d'aéronefs, le pire étant (c'est contre-intuitif) l'usage de l'ULM réputé moins bruyant que l'hélico puisqu'on ajoute un passage d'aéronef pour un seul touriste de plus. Ce Parc fait autant d'entrées que La Vanoise, est entouré d'une conglomération urbaine approchant le million d'habitants, fait partie d'une île encore plus densément peuplée que le Japon avec 350 habitants par kilomètres carrés, est habité et limitrophe avec des zones habitées qui subissent les dégâts collatéraux de cette invasion d'aéronefs:

		<p>qu'une petite minorité prenne envie de le survoler, en drone ou en aéronef avec passager, et ces espaces sont envahis avec de la "pollution par le nombre", comme le prouve la situation actuelle avec un touriste sur 10 qui le survole et un touriste sur 30 qui utilise un drone.</p> <p>"un juste équilibre" devrait signifier LE STRICT NÉCESSAIRE (secours, ravitaillements)... Mais même les travaux non urgents devraient être gérés par des plages horaires annoncés à l'avance pour qu'un minimum d'organisation soit possible enfin de pouvoir compter sur la quiétude des lieux et ne pas risquer à s'y rendre au moment des travaux et gâcher sa journée ou son voyage. Un voyage, la découverte des lieux, est un évènement dans une vie, et il est généralement, presque systématiquement, gâché par du vacarme aérien.</p> <p>À titre d'exemple extrêmement symbolique de l'absence d'égard pour l'ambiance des lieux, l'éclipse solaire du 1er septembre 2016! C'était un évènement rarissime non observé depuis au moins 160 ans: elle s'est déroulée dans le cirque de CILAOS sous le vacarme des travaux d'hélicoptère de Fleurs Jaunes qui, vu l'occasion, auraient du être programmés un autre jour!!! Pour faire l'expérience d'une éclipse solaire au calme avec écoute de la nature, il faudra désormais attendre la prochaine du 9 octobre 2200...</p> <p>Plus de développement de ces remarques, avec carte explicative depuis le pdf</p> <p>http://cilaos-mon-amour.com/commentaire-proposition-reglementation-2022-PARC-NATIONAL-DE-LA-REUNION.pdf</p>
290	favorable	<p>Très favorable à une réglementation des nuisances sonores. En randonnée c'est trop souvent un ballet d'hélicoptères pendant trois heures le matin. Infernale la ronde des hélicos au-dessus des éruptions ! On n'entend même plus le souffle du volcan ! Trop d'interdits lors des éruptions alors qu'il est possible de nous responsabiliser à l'image de certains pays. On ne peut qu'admirer de fort loin mais profiter un max des bruits mécaniques des hélicos, déplorable !</p>
291	Sans avis	<p>Bonjour, C'est avec plaisir et en toute objectivité que je me permets de répondre à cette enquête.</p> <p>Je suis pilote d'avion, volant régulièrement à la Réunion pour le loisir. Je suis parfaitement conscient des nuisances sonores que cette activité peut engendrer.</p> <p>J'ai déjà décidé, d'une part de réduire la fréquence de mes vols, afin de limiter mon impact et laisser plus de place aux professionnels, et d'autre part, ajuster mon parcours et effectuer mes vols à des altitudes</p>

compatibles avec le projet d'arrêt. Je peux ainsi vous parler des problèmes rencontrés, principalement à hautes altitudes.

Prenons le cas le plus critique, à savoir le survol du Piton des Neiges. Tenons compte de ce projet, il sera donc nécessaire de monter à 13500 pieds pour le survoler. Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- La température est très basse, voire négative. Les passagers comme le pilote peuvent ne pas supporter, les appareils étant non pressurisés.

- Le manque d'oxygène. A partir de 10 000 pieds, l'hypoxie est à prendre en considération. Le plus grand danger reste l'incapacité du pilote, l'hypoxie arrive sans prévenir. Aussi, nous ne connaissons pas les conditions médicales de nos passagers (fumeur, difficulté respiratoires, ...)

- Étant donné la restrictions de survol, les appareils qui décideront de monter se retrouveront tous à la même altitude, ce qui pose un problème de séparation avec un risque de collision accru.

- Et concernant le problème de collision, à ces altitudes, les performances des appareils sont grandement dégradées, ce qui limite fortement la manœuvrabilité des appareils et donc la capacité d'évitement. Plus généralement, une partie des appareils de la Réunion n'ont tout simplement pas les performances pour monter aussi haut, et pour les autres, le temps de vol sera considérablement augmenté pour pouvoir y arriver.

- Enfin, le dernier problème que j'ai pu identifier est la séparation avec les trajectoires d'approches des avions de ligne qui n'ont aucune idée du trafic d'aviation légère. En effet, il existe des trajectoires d'approches où les avions de ligne se présenteront à 12000 pieds au dessus de la Réunion, n'ayant absolument pas connaissance de la présence d'appareils légers devant eux. Le risque de collision n'est donc pas négligeable.

Voilà ce que je peux dire par rapport au projet.

Pour ma part, mon circuit habituel n'est pas impacté par les zones restreintes. Mes vols se font à 10 000 pieds et en dessous de 6000 pieds, je suis sur la mer. J'estime en toute objectivité avoir un impact limité, par mon parcours, mon altitude et la fréquence de mes vols, sur la faune et la population. Je suis toutefois contre l'idée d'une restriction mais puisque ma liberté s'arrête là où j'entame celle d'autrui, je me range dans la case "sans avis".

		En espérant que mon témoignage vous aidera à prendre la meilleure décision,
292	favorable	Totalement favorable à ce projet de réglementation du survol motorisé au cœur du Parc pour tous les vivants, humains compris.
293	favorable	Nous avons une idée plus précise sur les zones réglementées. A voir en pratique. Il faudrait communiquer et rendre visible la réglementation : panneaux à l'entrée du parc, sur les réseaux, dans les offices de tourisme en ce qui concerne les drones. Y'aura t'il un jour une interaction avec Géoportail ?
294	favorable	
295	défavorable	<p>À première vue, une réglementation limitant les nuisances dans le Parc National serait bienvenue, mais ce projet semble plutôt être une tentative de préserver sans changement réel la pratique des loisirs aériens pour perdurer dans un modèle touristique qui permet uniquement de survoler ces lieux, au propre et au figuré!!!</p> <p>On ne peut donc pas être favorable à cet immobilisme déguisé.</p> <p>On remarque que en dehors de quelques sommets concernés par un trafic aérien marginal, le Parc reste globalement ouvert au trafic aérien et même aux drones, sans notion de restrictions horaire, laisse inchangée la majeure partie des trajectoires d'aéronefs sources de la quasi totalité des nuisances depuis des décennies sur la majorité des visiteurs et les habitants, particulièrement dans les cirques: toujours pas d'espoir d'amélioration des conditions de vie au quotidien, les randonnées resteront accompagnées de la pollution sonore tant que la météo permet ces vols.</p> <p>Ce qui est considéré comme "patrimoine culturel auquel participe l'activité des survols aériens" est en réalité l'aboutissement d'un modèle touristique dépassé et incompatible avec les chartes de l'UNESCO et du PARC NATIONAL, fruit de la trahison pure et simple de ces chartes voici plus d'une décennie. La profusion actuelle d'images aériennes entretient l'idée que le Parc se découvre du ciel à tout prix et que sinon c'est rater une expérience, alors que le véritable paysage, avec le chant des oiseaux, la quiétude... est totalement dénaturé par ces survols pour les 9 visiteurs sur 10 qui ne font pas le survol des lieux. La visite des lieux s'associe à un fantasme visuel construit sur des images aériennes considérés comme promotion de l'île et propagées dans les réseaux sociaux mais ce qui devrait être accessible simplement à tous depuis la terre est sinistré depuis plus d'une génération par la pollution sonore au point de ne même plus concevoir que ça pourrait être autrement, et cette sur-promotion d'images aériennes entretient le processus de sacrifice au tout-aérien. Dans le contexte</p>

de 147 milliards d'euros par an de coût sanitaire et social du bruit chiffrés par l'ADEME en 2021 il est désormais fortement probable que le calme dans la nature soit une valeur à restaurer d'urgence pour permettre enfin à TOUS de découvrir ces lieux EN PAIX depuis les sentiers et les panoramas offerts des sommets, permettre À TOUS d'y séjourner dans des conditions décentes. Restreindre l'usage des aéronefs à la seule fonction de secours et urgences est devenu nécessaire pour laisser s'installer des modes de visite apaisés et terrestres qui prennent le temps de voir et d'écouter les gens et la nature et surtout qui consomment moins d'énergie à l'heure de la sobriété énergétique. La sérénité des lieux est une condition nécessaire pour qu'aboutissent les projets en accord avec l'écoute de la nature tels la permaculture. L'ambiance compte pour reconstruire la vie dans ces espaces sans tant polluer, et il incombe au Parc de sévir en premier pour que la visite de ses espaces ne soit plus systématiquement associée à cette invasion polluante et agressive des lieux de cette minorité de touristes qui monopolisent ces lieux et empêchent tout simplement les autres de les visiter, ou d'y vivre et y travailler calmement.

Le conseil scientifique soit-il de quoi il parle en comparant le bruit des drones aux bruits des aéronefs... Oui... ça fait moins de bruit, mais encore ?!

Vu la performance et multiplication des drones tout-public qui s'ajoutent aux aéronefs, ne pas préserver l'ensemble du Parc National est une incitation à la pratique de cette activité qui devient invasive insidieusement: Si on peut saluer les 35 points de protection de 200m de rayon pouvant induire la pose de quelques pancartes dissuasives, si tout autour l'espace reste ouvert les pilotes de drones s'écarteront de 200m et contourneront ces zones pour toujours aller sur les même cibles plusieurs fois par jour dans des zones de quiétude stratégiques pour la quiétude de la faune (il n'y a pas que des pétrels et des tuit tuit, mais des gens, des abeilles, des papanges, d'autres oiseaux, des chauves souris, des papillons, et les drones émettent aussi des ultrasons). Surtout, les drones volent très près du sol, du relief, ou des arbres, font des stationnaires et peuvent "insister" une bonne dizaine de minutes en tournant autour d'un point d'intérêt: ils s'approchent de manière insistante de l'habitat de la faune et sont particulièrement intrusifs. Insidieusement ils dérangent la faune à l'écart de la fréquentation humaine et de ce fait, le constat de leur impact est minimisé, alors qu'ils concrétise l'occupation humaine déportée via ces engins comme si les humains s'étaient mis à voler et explorer hors des sentiers, sortant de leur territoire pour empiéter encore plus sur celui de la faune sauvage dont le dérangement est loin d'être mineur. On est dans une urgence de réguler cette activité en explosion technologique et populaire impliquant des drones toujours plus nombreux et plus performants, plus discrets, mais plus intrusifs qui volent plus longtemps et s'approchent plus des reliefs, et plus petits désormais d'une

		taille voisine à la plupart des oiseaux qui les perçoivent encore plus comme des concurrents au territoire. Vu la présence des papanges, rapaces endémiques en baisse d'effectif, rien que cela est un motif suffisant pour en faire interdire l'usage au public, dans et hors Parc particulièrement dans les cirques sauf autorisation temporaire accordée sur demande aux professionnels de l'image.
296	défavorable	Il faut tout simplement interdire totalement le survol du Parc. Dès 7h00 le matin les nuisances (principalement sonore) viennent troubler la quiétude recherchée par les visiteurs et ceux surtout qui ceux qui vivent ici à l'année et qui permettent la pérennité de la présence humaine. Les hélicoptères à vocation touristique engrangent pollution SONORE et émettent du CO2 ALORS QUE L'ATMOSPHERE se réchauffe. Il faut BANNIR ce genre d'activité.
297	défavorable	Mesure assez restrictive pour les avions légers qui ne font pas autant de bruit que les hélicoptères. Il serait intéressant de mesurer concrètement le bruit que génère l'aviation légère et les nuisances associées
298	défavorable	<p>À lire tous ces commentaires, pour beaucoup La RÉUNION n'est plus qu'un "Parc de loisirs", "Terrain de jeu" ou "Cour de récré" pour particuliers... alors qu'ELLE est une toute petite ÎLE (3,5 fois plus petite que la Corse!), où vivent 870.000 personnes et où survivent nos derniers (de moins en moins nombreux) Oiseaux-endémiques, au cœur d'une Biodiversité de plus en plus réduite et petite, au milieu de toujours plus de plantes envahissantes !</p> <p>Aucun des 10 autres Parcs-nationaux de France, aucun autre Lieu aussi habité sur Terre, aucun autre "Patrimoine mondial" de l'Humanité, laissent autant d'Aéronefs touristiques et privés, d'appareillages aussi bruyants, aller et venir, gesticuler, en toute liberté, au-dessus d'EUX, dans leur Ciel... Pourquoi autant de laisser-aller, aussi peu de réglementations et de limites, d'encadrement et de surveillance, dans ce Département français, AU-DESSUS de tant de Populations, de 100.000 hectares de Parc-National et de Patrimoine-mondial de l'Unesco... à l'état sanitaire et social, écologique et économique, de plus en plus sale et dégradé ??!</p> <p>* Les habitués et amoureux de la Nature constatent et alertent depuis des années que le "Tersiphone de Bourbon" (Zoizo-la-vierge, Chakouat), magnifique Passereau-endémique à faible-chant des bois et bosquets de La RÉUNION, se raréfie de tout Lieu hyper-fréquenté et bruyant, jusqu'à disparaître totalement, comme au Col-du-Taïbit, entre les Cirques de Cilaos et de Mafate, où passent chaque jour quantité d'Aéronefs, de ces machines/bulldozers aussi assourdissants.</p>

* Selon un rapport de l'ADEME et du "Conseil National du Bruit" de 2021 : les dégâts sanitaires et sociaux du BRUIT coûte 147,1 MILLIARDS d'Euros chaque année à La FRANCE, soit 2170€ chaque année pour chaque Français, 1,9 MILLIARD d'Euros chaque année pour La RÉUNION !! >> <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/07/Infographie-cout-social-du-bruit-vfin.pdf>

* Alors que nous sommes en plein DÉRÈGLEMENT-CLIMATIQUE, de plus en plus intense et explosif (toujours plus de tragiques conséquences chaque année sur le Vivant-planétaire), DANS UNE SORTIE DES PLUS URGENTES DES ÉNERGIES-FOSSILES >> si un "PARC-NATIONAL" n'est pas plus entier et intègre, capable d'avoir une réaction claire et radicale SUR CE SUJET, alors qu'il ne s'agit ici que de Petit-loisir-plaisir personnel : QUI LE SERA ??

* Le Tourisme-aérien est complètement incompatible avec L'ÉCO-tourisme, l'empêche, le TUE : aucun vacarme, aucune nuisance, toxicité ou agressivité touristique et de particuliers, ne doit se produire (n'est acceptable) dans tout Lieu naturel, de promenade et de ressourcement, dans tout TEMPLE ou Lieu de Vie.

* Les "zones naturelles sensibles" de La RÉUNION, hors de son Parc-National, sont tout aussi belles/riches/importantes et demandent tout autant le respect et la protection de TOUS. On ne peut pas instaurer un règlement pour le Parc-National ET PAS pour d'autres Lieux tout aussi superbes et fragiles (cas de la Roche-Merveilleuse à Cilaos) ! Le Parc-National n'a d'intérêt que pour le Vivant (la Biodiversité) de ses 100.000 hectares, le reste et les 870.000 réunionnais... "on s'en fout" ???!

* Un Parc-National ne se "survole" pas, ne se visite/parcourt/traverse pas en HÉLICO ou ULM, à distance, hors-sol, mais à Pied et Dedans, les PIEDS sur TERRE, dans le plus grand respect, calme et Silence, sans agitation, tout comme aucun Drone de particulier ne doit survoler toutes les Zones naturelles-sensibles, de quiétude et de tranquillité, par respect des Oiseaux-endémiques et des promeneurs-amoureux de la Nature >> ÇA VA DE SOI, C'EST LA MOINDRE DES CHOSES !

* Ne pas associer/mélanger/confondre Approche & Découverte de la Nature avec Loisir-plaisir personnel : le Tourisme-aérien, des heures durant, chaque jour, toute l'année, est très nuisible pour la Biodiversité et les Populations, depuis 30 ans pour tout le Vivant-planétaire et les Générations-futures !

Beaucoup de Zones de La RÉUNION ne sont plus aujourd'hui que des "Poubelles à BRUIT", sont tout le contraire d'un Havre-de-paix, où le Silence et le Bien-être sont si rares, n'existent plus, où les Oiseaux et les

amoureux de la Nature sont si peu respectés, ont si difficile à vivre >> Y'EN A MARRE ! Depuis 10 ans, sommes de plus en plus à en alerter la SEOR, le Parc-National et la SREPEN, les Conseils Général et Régional, le PRÉFET, les Ministère des Outre-Mer et de l'Environnement, tous nos ÉLUS, l'UNESCO, mais RIEN n'y fait, personne n'a encore jamais réagi, tous dans l'inertie, enfermés dans une totale absence ou indifférence >> De leurs Green-washing, Populisme & Démagogie, Publicité-mensongère, inhumains et sans âme, de leur totale irresponsabilité, de ce Monde à l'envers aussi pervers et néfaste, Tous derniers de classe, hors du Temps et de la Réalité >> Y'EN A MARRE !!

L'esprit (philosophie, politique) super-égoïste et de consommation, du Moi-je et du Pétrole, du CO2 à tout va et de la Pollution-sonore, a mis fin depuis 10 à 12 ans à de très nombreuses Zones et Territoires de La RÉUNION, qui jadis, il n'y a pas si longtemps, étaient de calme et tranquillité, de quiétude et sérénité, de Bien-être et Bien-vivre, de Paix et de ressourcement, est en train de faire disparaître le Zoizo-la-vierge de ses dernières Zones naturelles-sensibles, est en train de causer de gros dommages à la Santé et la Sociabilité de très nombreux Réunionnais, à notre Nature et notre Économie... Le Bruit amène le Bruit... Le Bruit à longueur d'année fait très mal, rend très vite les gens agressifs et violents entre eux et envers la Nature, la rend invivable, rend complètement impossible la fusion avec ELLE... Pas besoin d'être psychologue ou naturaliste pour le constater chaque jour et le comprendre !

À QUAND une RÉUNION exemplaire, qui s'intéresse et se soucie ENFIN des Autres et de tout son Vivant, de TOUS les Réunionnais et de TOUS ses derniers Oiseaux-endémiques, qui s'intéresse et se soucie ENFIN de La Planète-TERRE, toute entière, du Devenir de toutes ses espèces animales et végétales encore en Vie, en train de disparaître à toute allure sous la Folie productiviste et consumériste des Sociétés-industrielles, comme si nos Enfants, tous les Enfants de la Terre et les Générations-futures, n'avaient pas le droit de Bien-vivre, d'exister !

En 2022 et depuis déjà longtemps, un HÉLICO ou ULM "touristique" n'a RIEN à faire dans le CIEL-réunionnais, est un HÉLICO ou ULM de TROP, n'a pas sa place et sa raison d'être, est un NON-SENS ABSOLU ! Depuis 8 ans, l'association "Cilaos mon amour" propose que soit créé au cœur de L'ÎLE, au pied du Piton-des-Neiges, un Musée-cinéma qui projetterait sur écran les 1000 & 1 Beautés de La RÉUNION, par toutes saisons et tous temps, qui permettrait des Approches et Découvertes (traversées) de La RÉUNION admirables, silencieuses et respectueuses de TOUT, longues et profondes, que ne peut absolument pas offrir un HÉLICO, petit-avion ou ULM... sauf qu'aucun ÉLU ou Responsable de La RÉUNION n'a jusqu'ici eu le courage et la volonté

d'encourager/pousser à la réalisation de ce Projet, de sortir de ce modèle-touristique aussi égoïste et personnel, sale et polluant, nuisible et délétère, que nous subissons depuis tant d'années sur notre ÎLE au quotidien, n'a jusqu'ici encore eu le courage et la volonté de vouloir construire cette toute autre RÉUNION, tellement plus humaine et écologique, durable, tournée sur le Devenir du Vivant-planétaire, de l'Humanité toute entière, d'aujourd'hui et de Demain...

Tous ces BULLDOZERS dans le CIEL-réunionnais des heures durant chaque jour de l'année, à brûler des Cuves-entières de KÉROSÈNE et pétarader à tout-va, à tout-vent, à faire encore hurler chaque jour des dizaines de milliers de CHIENS séquestrés à vie, à nous obliger à VIVRE en permanence à la fois au cœur d'un Parc-National et d'une Zone-industrielle, d'un Patrimoine-mondial de l'UNESCO et d'une Zone-militaire, en plein dans un ÉCOCIDE & "Crime contre l'Humanité" (tellement inavouables, à cacher, ne pas reconnaître!), est infernal, impossible, FOU >> Des dizaines de milliers de Réunionnais et TOUS nos Oiseaux-endémiques n'en pouvons plus ! STOP, FINI, PLUS JAMAIS CET ENFER DE VIE À LA RÉUNION !!

J'accompagne depuis 9 ans un autiste (8.000 à La RÉUNION), un être avec des perceptions très-très fortes, proches des animaux, qui a besoin de se retrouver en pleine Nature, au milieu des Oiseaux et de tous ses Sons, chaque jour de sa vie, de fusionner avec ELLE, et qui avec ce Grand-Bordel quotidien que nous sommes tant à devoir subir chaque jour à La RÉUNION, doit rester enfermé, n'y a pas accès, avant 12 ou 13h, tellement le CIEL, une grande partie de l'Environnement de notre ÎLE, sont emplis de Décibels et de Vibrations, encombrés/confisqués par tant d'HÉLICOS et d'ULM, quand ce n'est pas aussi l'après-midi... Je ne compte plus les crises-autistiques qu'il a faites à devoir resté enfermé dans la maison encerclée de chiens-séquestrés (privés d'espace, de nature et liberté, sous les tornades de décibels et de vibrations, à hurler/exploser si souvent de souffrance) ou coincé sous le FEU des Hélicos, ULM, autres Aéronefs, DRONES ou Canons-effaroucheurs, en pleine Nature... On ne compte plus tous les Réunionnais partis définitivement de La Réunion, tellement la Vie y était devenue insupportable, abominable, comme on ne compte plus les Touristes qui n'y remettront plus jamais les pieds !!

Quand allez-vous TOUS redescendre sur TERRE, rentrer dans sa Réalité, descendre de votre Petit égo-nuage, remettre les pieds sur TERRE ?? Le CIEL-Réunionnais, de TOUTE La RÉUNION, notre CIEL à TOUS, n'est pas le CIEL de quelques-uns, ne leur appartient pas... mais EST celui de notre MAISON-VIE à TOUS, de TOUT le VIVANT-réunionnais !

		<p>Pour une RÉUNION emplie de Silence et de chants d'Oiseaux... ou de Ballets quotidiens d'HÉLICOS et d'ULM ?? >> https://www.youtube.com/embed/tgcNgH7TPYI</p> <p>Comment de Réchauffement-climatique va bouleverser l'Humanité ? >> https://www.youtube.com/embed/8nzRXxPnIPQ</p> <p>Sortir le plus rapidement possible des Énergies-Fossiles : un enjeu VITAL ! >> https://www.youtube.com/embed/i3mkbU1A3T4</p> <p>https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/04/16/emmanuel-macron-promet-a-marseille-un-second-mandat-qui-sera-ecologique-ou-ne-sera-pas_6122484_6059010.html</p> <p>... et La RÉUNION dans TOUT ÇA ??</p>
299	favorable	<p>Je suis favorable à votre projet mais il a d'autres espèces d'animaux à protéger et pas seulement sur la partie du parc (Papangues zoiseaux la vierge ,papillons etc) et puis j'en ai marre d'être dérangé par des hélicoptères qui passent au-dessus de chez moi (piton hyacinthe) et ça depuis 06h30,par beau temps il y a 4 à 5 vols par jours .tous les vols ne respectent pas les limitations de hauteurs et passent très bas au-dessus des maisons .il a quelques mois l'hélicoptère a fait du sur place sur ma maison j'ai eu le temps de sortir et de voir que la porte de l'hélicoptère était ouverte et qu'on me filmait ou me photographait.</p> <p>Il a beaucoup de survol du bras de la plaine ,qui est juste en bordure du parc ,de mon côté vers piton hyacinthe j ai régulièrement des papangues qui passent au-dessus de chez-moi et c est magnifique ,donc eux aussi doivent être dérangé par le bruit et les micro particules de gaz oil.</p>
300	défavorable	<p>Je suis favorable à un nouvel arrêté, après que les modifications soient faites suite à l'avis des usagers dans l'enquête public.</p> <p>Je suis défavorable à l'arrêté projeté proposé dans l'enquête publique car trop limité et donne une large autorisation au survol des hélicoptères sur le Parc national de la Réunion.</p> <p>A aucun moment, je n'ai pas vu dans l'arrêté projeté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une tranche horaire pour les survols d'hélicoptères et de drone

		<ul style="list-style-type: none">• L'indication que le survol d'hélicoptère et de drone est TOLÉRÉ et non AUTOURISÉ dans le Parc national, pour montrer le caractère restrictif des vols des appareils moteurs et non moteurs• Une interdiction totale de vol des hélicoptères et de drones lors des déplacements des pétrels vers la mer et pendant la période de reproduction sur les zones rouges, oranges et vertes• Une limitation altimétrique (400 m – 1000 m) de vol sur la zone verte entre les zones rouges et oranges. A ma connaissance, les oiseaux se déplacent dans l'espace aérien et ne sont pas fixés à une zone rouge, orange & verte• Les règles de déplacement des dronistes dans le Parc National. Les drones sont dirigés par une personne positionnée au sol et déplaçant dans des zones forestières protégées et règlementées.• Le nombre d'hélicoptère autorisé n'a pas été définie dans l'espace aérien du Parc national• La référence aux habitants du Parc national et à la faune et à la flore non endémique présente dans le parc national qui subissent également les effets néfastes du bruit des hélicoptères.• Les modifications suivantes seraient à faire dans l'arrêté : <p>« Considérant que le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte aux habitants du Parc national, à la faune et à la flore présente sur l'ensemble du Parc National, et plus particulièrement aux espèces animales menacées de disparition, notamment le Pétrel noir de Bourbon, le Pétrel de Barau et l'Echenilleur de La Réunion, très sensibles au dérangement, notamment durant leur période de reproduction ; qu'il convient, dès lors, de limiter ce dérangement afin de favoriser la survie de ces espèces » (Annexe 1-2-3)</p> <p>« Considérant que le survol par les aéronefs sans équipage à bord génère des nuisances sonores supplémentaires susceptibles de porter atteinte au caractère du parc national et à la vie privée des habitants du Parc national, notamment en troublant la quiétude de ses espaces ; qu'il convient, dès lors, de limiter ce dérangement » (Annexe 1-2-3)</p> <p>Ensuite, il est urgent de réglementer le survol d'hélicoptère et des drones sur l'ensemble du Parc national (Zone rouge – orange – verte) et hors du parc national sur les zones forestières gérées par l'ONF.</p>
--	--	---

		<p>Depuis plusieurs années, je constate l'accroissement des survols d'hélicoptère et de drone. Comme dans l'avis du conseil scientifique du Parc national (Article 3), une attention soit faite aux habitants du Parc national. Comme les oiseaux endémiques, les habitants et les autres faunes & flores non endémiques font partis du Parc national. Les habitants subissent des nuisances sonores et les zones de quiétude sont clairement menacées. Les zones de quiétude sont venues des zones d'inquiétudes et de fatigue morale. Dans le Parc, les randonneurs sont de passage, mais les habitants y vivent tout au long de l'année.</p> <p>Soyons juste, nous l'avons tous vu et entendu, le bruit incessant des hélicoptères et le vol des drones équipés de caméra qui prennent des images sans accord des usagers du site et sur des propriétés privées. Vu l'état environnemental du monde et de la Réunion, arrêtons de favoriser l'économie et gérons plus équitablement notre espace environnemental aérien et terrestre.</p> <p>Pour aller encore plus loin, il y a nécessité de renforcer les règles de conduite dans le Parc national. Tous personnes se déplaçant en aérien et au sol doivent avoir un comportement respectueux de l'environnement. Les personnes ne doivent pas générer de nuisance et d'apport de déchet dans le Parc national et dans les zones forestières gérées par l'ONF.</p> <p>Combien de fois, à la recherche de tranquillité dans les forêts des hauts, j'ai vu et entendu des groupes de personnes utiliser de grosse sono et monter excessivement le volume de leur chaîne Hifi et de poste radio des véhicules. Ou encore, j'ai également vu des raideurs & des trailers avoir des comportements irrespectueux sur les sentiers et dans les zones forestières du Parc National et de l'ONF.</p>
301		Doublon avec le n°300 – non comptabilisé
302		Doublon avec le n°300 – non comptabilisé
303	défavorable	<p>Je suis favorable à un nouvel arrêté, après que les modifications soient faites suite à l'avis des usagers dans l'enquête public.</p> <p>Je suis défavorable à l'arrêté projeté proposé dans l'enquête publique car trop limité et donne une large autorisation au survol des hélicoptères sur le Parc national de la Réunion.</p> <p>Les habitants et la faune & la flore non endémique ont été oubliés dans le projet du nouvel arrêté. Ils subissent également les effets néfastes du bruit des hélicoptères et le déplacement néfaste des dronistes dans le Parc</p>

		national. Les images prises des drones sont parfois issues de la propriété privée et utilisés à des usages à intérêt économique et sans autorisation.
304	défavorable	<p>Mountain Wilderness (MW) est une association loi 1901 qui a pour objectif selon les termes de l'article 1 de ses statuts de « préserver la montagne sous tous ses aspects ». Reconnue d'utilité publique, MW est agréée au titre de la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire national, conformément à l'art. L 141-1 du Code de l'Environnement. L'expertise de Mountain Wilderness lui vaut d'être représentée dans un certain nombre de commissions institutionnelles, comités de Massif, commissions départementales de la Nature, des Sites et des Paysages, conseils d'administration de parcs nationaux, commissions consultatives de réserves nationales, etc.</p> <p>MW a été distinguée par l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui lui a attribué son Prix E. Bonnefous pour l'ensemble de son action de protection de la montagne.</p> <p>MW est particulièrement, et ce depuis sa création, investie dans le domaine des loisirs motorisés, terrestres comme aériens. Notre association a contribué à établir une jurisprudence solide sur ces questions (création de terrains de pratique de loisirs motorisés, organisation de manifestations motorisées, etc.) Dans le domaine de l'aérien, elle se mobilise depuis de nombreuses années pour limiter les nuisances des survols de loisirs, y compris en mobilisant les élus locaux (voir par exemple ici dans le massif du Mont-Blanc : https://www.chamonix.fr/actualites/1817-encadrement-de-l-activite-aerienne-dans-le-massif-du-mont-blanc.html). Plus récemment encore, MW et la Fédération des Clubs alpins et de montagne ont œuvré de concert pour obtenir la modification de la réglementation sur les déposes et reprise de passagers à des fins de loisirs en montagne, rendant le texte de loi plus conforme à l'esprit de la loi Montagne, l'interdiction de l'hélicoptère ayant été mal traduite dans les textes en 1985 : https://www.mountainwilderness.fr/se-tenir-informe/actualites/victoire-l-interdiction-de-l-heliski-confirmee-et-renforcee.html</p> <p>L'ensemble de notre action dans ce domaine se déroule dans le cadre de l'une des campagnes emblématiques de l'association : « Silence ! - Halte aux nuisances des loisirs motorisés en montagne ».</p> <p>Vous trouverez ici quelques-unes de nos publications de sensibilisation sur le sujet, qui témoignent à la fois de notre forte implication sur ce thème, mais développent également notre argumentaire pour défendre l'expérience de l'Homme dans une Montagne de silence :</p>

- https://www.mountainwilderness.fr/IMG/pdf/de_pliant_silence_2017.pdf

- https://www.mountainwilderness.fr/IMG/pdf/tap_lma.pdf

- https://www.mountainwilderness.fr/IMG/pdf/dossier_thematique_9_-_silence.pdf

Un article de ce dernier document traite d'ailleurs de la question des survols à la Réunion.

Pour ce qui est de La Réunion, donc, notre structure est intervenue à plusieurs reprises envers différentes institutions -y compris la présidence de la République- sur la question des survols, en particulier en cœur de Parc national, à la demande de ses adhérents locaux ou en soutien aux associations de protection de l'environnement de l'île.

Concernant la consultation en cours, notre association regrette la tenue de ce recueil d'avis du public au plein cœur de l'été. Il aurait été plus démocratique qu'elle soit réalisée à une période où nos concitoyens sont plus disponibles.

De plus, si nous ne pouvons que soutenir le principe d'un cadrage strict du survol du Parc national de la Réunion, le texte proposé au débat n'est en rien assez ambitieux pour être satisfaisant.

En effet, s'il vise à encadrer un tant soit peu les pratiques de survol de l'île, il apporte une réponse très insuffisante aux enjeux listés dans les considérants des avis tant du Conseil scientifique du Parc national que de son Conseil économique, social et culturel. Ces deux instances jugent en effet que « le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte au caractère du parc » ; que « le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte aux espèces animales menacées de disparition, notamment le Pétrel noir de Bourbon, le Pétrel de Barau et l'Echenilleur de La Réunion particulièrement sensibles au dérangement, notamment durant leurs périodes de reproduction, et qu'il convient dès lors de limiter ce dérangement afin de favoriser la survie de ces espèces » ; que « le caractère du parc national repose sur des éléments matériels, un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que sur des éléments immatériels, notamment une capacité de ressourcement ainsi que tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect et un appel fort à l'imaginaire » ; que « le survol par les aéronefs sans équipage à bord génère des nuisances sonores supplémentaires susceptibles de porter atteinte au caractère du Parc national, notamment en troublant la quiétude de ces espaces » , que « le Parc national de La Réunion a pour vocation de préserver

et valoriser le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite dans son cœur et favoriser le développement de comportements respectueux de l'environnement » ...

Nous n'avons pas besoin de développer d'autres arguments, ils sont tous là, justifiant que soit mise en place sur l'ensemble du cœur du Parc national une réglementation similaire à celle de ses homologues métropolitains, Vanoise ou Écrins par exemple, où tout survol de loisirs (drones compris) est interdit en dessous de 1000 m/sol, et où tout vol scientifique ou de travaux doit faire l'objet d'une autorisation du directeur du parc.

La situation particulière du cirque de Mafate, inaccessible par la route et habité, doit lui valoir un traitement lui aussi particulier en ce sens que la réglementation doit permettre les services de ravitaillement et de transport des habitants, qui sont de véritables services publics. En cela, l'arrêté répondrait à la volonté du Conseil scientifique, que nous partageons, de maintenir le « patrimoine culturel existant particulièrement dans le cœur habité ».

Il est bien entendu également que ces dispositions que nous appelons de nos vœux ne s'appliquent pas aux services de secours en montagne.

La Réunion, en particulier ses cirques, qui forment le cœur du Parc national, est un site reconnu dans le monde entier pour ses richesses naturelles et paysagères. A Mafate par exemple, on voit des visiteurs marcher des heures, bien au-delà des efforts qu'ils ont l'habitude de fournir, pour visiter des lieux uniques au monde, reconnus de fait comme patrimoine commun de l'Humanité. Force est de constater que ces visites ne peuvent se faire dans la quiétude et le silence que par mauvais temps, la faute au ballet d'hélicoptères, avions, ULM et autres drones qui se met en place dès la première éclaircie. L'argument de dire que ces merveilles doivent être accessibles à tous et qu'il est donc nécessaire de permettre des survols touristiques ne tient pas : il existe en effet de nombreux points d'accès routier, comme au Maïdo ou au piton de la Fournaise (où d'ailleurs d'importants travaux sont en cours pour mieux accueillir les visiteurs dans un nouveau refuge, lui aussi accessible par la route), permettant à tout le monde d'avoir accès à ces merveilles de la nature.

Pour toutes ces raisons, notre association émet un avis défavorable au texte qui fait l'objet de cette consultation.

305	défavorable	<p>Il semble que la nuisance à éviter soit le bruit, ce qui me convient parfaitement. Ce que je ne comprends pas, c'est que la réglementation à venir s'applique à tous les engins volants motorisés, alors que seuls quelques appareils sont concernés. Ainsi les vols en hélicoptère sont extrêmement bruyant, et tout le monde est d'accord sur ce point, mais la nouvelle réglementation va s'appliquer à tout appareil motorisé (y compris ULM). Peu importe que cette catégorie d'appareil (les ULM) soient déjà contraints sur le bruit émis (maxi 65dB). Ne serai t'il pas possible de limiter les survols du Parc aux seuls appareils justifiant d'un niveau sonore limité ?</p> <p>Ou bien s'agit-il de gommer toute activité aérienne au-dessus du Parc ?</p>
306	défavorable	<p>Vous ne pouvez pas mettre dans le même panier un drone de moins de 250g et un hélicoptère. Les nuisances ne sont pas du tout comparables !!</p>
307	défavorable	<p>Je suis totalement favorable pour que ce projet voit le jour cependant qu'ils soit destinés à un public non professionnel.</p> <p>Pour ce qui concerne les professionnels, si ce projet devait avoir lieu dans ce sens, je propose qu'une sensibilisation soit obligatoire (formation obligatoire en ligne ou en présentiel à la Réunion auprès des services du parc national) afin de pouvoir effectué le survol dans les zones de quiétudes (zone principalement touristique) avec pour obligation de porter un chasuble indiquant le N° d'agrément du télépilote et autre indicatif visuels. Ainsi un public non avisé le deviendra tel qu'une personne sur un chantier routier avec casque et chasuble.</p> <p>Comment est-il possible de faire des images d'éruption du volcan s'il faut attendre 15 jours minimum avant d'avoir un accord ?</p> <p>Je pense qu'un télépilote professionnel sauras jouir de sa profession en étant responsable dès lors qu'il sera sensibilisé sur les enjeux de la préservation de l'environnement et qu'il acceptera de respecter certaines règles (préservation des espèces protégées).</p>
308	favorable	
209	favorable	

310	favorable	Même si j'y suis favorable, le projet de réglementation ne va pas assez loin concernant les survols du parc en hélicoptère. On comprend bien évidemment l'intérêt économique et les enjeux d'emplois, mais pour autant, la nuisance sonore + pollution semblent totalement incompatibles avec la protection d'un parc naturel et plus globalement la préservation de la nature. Pourquoi ne pas imposer des horaires strictes, des quotas? On entend aussi des rumeurs sur un tourisme « rapide » où les touristes se déplaceraient qu'en hélico avec création de différentes zones pour atterrir. C'est totalement contraire à ce que la France peut prôner, pourquoi ne pas se tourner vers un tourisme slow éthique et respectueux de l'environnement ? C'est à désespérer...
311	défavorable	Ce projet est nettement insuffisant car le Parc National de La Réunion et ses alentours devraient avoir pour objet non seulement de protéger la nature mais de permettre d'en goûter les bienfaits par un environnement silencieux où la nature peut s'écouter telle qu'elle est. Or aujourd'hui il n'en est rien car les survols d'hélicoptères à vocations touristiques perturbent notablement la nature et son environnement sonore, il est donc urgent de les interdire. La beauté de La Réunion doit pouvoir s'apprécier autrement que par les airs. La vie de nombre de réunionnais et le tourisme "au sol" sont aujourd'hui lourdement pénalisés par les survols incessants de notre île dans les zones sensibles et bien sûr sur tous les trajets qui y mènent. De fait une très large zone de La Réunion est notablement perturbée par ces vols. C'est une atteinte aux conditions de vie des habitants, à la santé publique, et ce, pour le seul bénéfice des intérêts financiers des compagnies d'hélicoptères. C'est également une atteinte à l'image même de La Réunion qui prône dans ses campagnes publicitaires touristiques une île « Nature » alors que toute personne qui séjourne dans notre île mesure en fait les nuisances sonores liées aux hélicoptères (séjourner à Cilaos ou Mafate entre 7H00 et midi suffit pour s'en convaincre, ou dans l'ouest par tous les départs des hélistations). Il est urgent de stopper cela. Le projet à mettre en place devrait être à cette hauteur. Celui qu'on nous propose par l'enquête publique protège trop les affaires des compagnies d'hélicoptères et laisse faire un tourisme dégradant l'environnement par des images aériennes qui ne devraient plus être promises comme des objectifs à vivre par des survols où l'on consomme le grand frisson. Vivons la nature pour ce qu'elle est par ses sentiers, par son approche routière bien pensée, par une attention intelligente des sites en respectant la population réunionnaise.
312	défavorable	Je trouve surprenant que vous ne teniez pas compte du diplôme de télé pilote que le gouvernement a mis en place.

		Donc pour vous ce diplôme n'a aucune valeur puisque dans votre projet vous ne faites aucune distinction entre les titulaires de diplôme et les amateurs.
313	défavorable	Le survol par hélicoptères, avions de tourisme ou drones du parc national de la Réunion comme activité de tourisme doit être totalement interdit. Il perturbe l'écosystème des cirques, le droit à la quiétude des habitants et les randonneurs qui viennent dans le parc pour marcher dans la nature. Cette activité est une honte en raison des nuisances sonores et environnementales : elle doit disparaître.
314	favorable	<p>1 - Il faudrait préciser dans les visas préalables "Vu" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'article 4 de la Loi 85-30 du 30 janvier 1985 dite "Loi Montagne" - l'article 363-1 du code de l'environnement <p>Ces deux articles précisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'article 4 de la Loi Montagne, la définition des zones de montagne dans les DOM - pour l'article L363-1 du Code de l'environnement, l'interdiction de déposer de passagers à des fins de loisir (article repris par le code du tourisme L-642-30) <p>Ces précisions devront permettre de bien différencier survol et dépôt touristique</p> <p>2 - L'altitude de survol dans les "zones autorisées" (en vert sur l'annexe 1) n'est pas précisée ; s'agit-il de l'altitude de 300 m précisée dans la Charte du Parc ou d'un survol à une altitude inférieure (entre 0 et) : à préciser !!</p> <p>3 - Concernant l'article de l'arrêté Parc national, quels sont les moyens techniques mis en place pour effectuer le contrôle des dispositions de l'arrêté, essentiellement en matière de contrôle de l'altitude des aéronefs ?</p> <p>AVIS FAVORABLE si les points ci-dessus sont précisés</p>
315	Sans avis	<p>Les zones d'interdiction de vols en hélicoptère et en drones doivent être encore plus large.</p> <p>Nous étions au Maido pour voir le lever du soleil et une personne est venue avec son drone.</p>

		<p>Le bruit de l'engin était vraiment très désagréable et a perturbé notre tranquillité.</p> <p>De même pas possible de faire une balade à Cilaos sans entendre sans arrêt le bruit des hélicoptères.</p>
316	Sans avis	<p>Ce projet ne laisse espérer qu'un changement imperceptible de la pollution sonore. Les lieux exposés à l'agression de ces survols ne sont pas peuplés et visités que par des pétrels et de tuit-tuit.</p> <p>Les randonneurs, les habitants, d'autres espèces endémiques vivent dans les zones laissées exposées sans limitation de quantité et de durée "comme avant". Ce projet de réglementation ressemble fort à la reconduction toute l'année de l'arrêté du 31 août 2015 qui s'appliquait 6 mois par an dont on a constaté l'absence d'effet "sensible" entre l'été et l'hiver..</p> <p>Le succès des survols permis par cette permissivité affichée jusqu'en coeur de parc maintiendra les abus et les dégâts collatéraux actuellement constatés aussi à coté du parc qui oppressent la population dans ses aires d'adhésion et sous les couloirs aériens d'accès et visiblement ça ne changera pas.</p> <p>Les propositions pour le vol de drone surprennent par la non prise en compte du caractère intrusif de mini-drone même et surtout de moins de 250 grammes (qu'ils soient bruyants ou relativement silencieux). Alors que ce caractère intrusif est bien identifié dans les autres Parc Nationaux et les réserves naturelles, le Parc de la Réunion semble l'ignorer. Ces drones dont la réglementation est allégée sur le plan de la sécurité et sans nécessité de licence de pilote sont associé à un succès populaire et à un mode d'usage qui les rend bien plus envahissants, en nombre et comportement. Ils décollent d'un peu n'importe où (souvent lancé à la main), vont loin (plusieurs kilomètres parfois), volent longtemps (20 à 30mn), s'approchent de plus en plus de sites sensibles, se répètent en grand nombre (plusieurs par jour dans les forêts de piémont de Cilaos) et sont généralement pilotés par des personnes peu compétentes qui ne connaissent même pas les lieux et leur sensibilité: sévir est plus qu'urgent alors que le Parc ne propose que par des interdictions seulement locales de 200m de rayon qui les laissent toujours libres de survoler les zones qu'ils dérangent actuellement le plus (forêts de piémonts, remparts, cascades, abords des zones touristiques) alors que la présence seulement du Papangue RAPACE ENDÉMIQUE dans les cirques justifierait DÉJÀ l'interdiction totale du drone de loisir.</p> <p>Ce "détail" par rapport aux drones confirme que le Parc n'ose tout simplement changer le problème de fond et tente de ménager la chèvre et le chou.</p>

317	favorable	Sur le principe favorable, à condition de mesurer l'impact de cette interdiction à la fois sur l'aspect biodiversité, mais également sur l'aspect économique. En effet, de plus en plus de projets se font sur la base d'éléments recueillis par drone (relevés topographiques, photographies, etc).
318	Sans avis	- Dans le Parc-national du Mercantour, tous les BRUITS et dérangements de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux SONT INTERDITS... http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/ou-sinformer/la-reglementation-cest-pas-si-grave/silence - Parc-national des Pyrénées >> En quoi les DRONES représentent une menace ou dérangent la Faune ? http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/download/file/fid/12564
319	favorable	Le survol motorisé à des fins récréotouristiques devrait simplement ne pas être autorisé du fait de leur caractère nuisible. La richesse du parc de la Réunion est à préserver. L'impact potentiel de l'utilisation de drones devrait également être étudié et au besoin légiféré.
320	défavorable	Le survol motorisé et des déposes en hélicoptère dans un parc national doivent être interdits!
321	favorable	Ce projet vise à encadrer le survol en hélicoptère (notamment touristique, qui doit constituer le trafic majoritaire) par des mesures de hauteurs minimales, dépose/reprise etc... Selon moi, ce type de survol sur un parc national doit être interdit tout simplement. Je serai satisfait que ce projet aboutisse même s'il est bien insuffisant. Arrêtons de blablater sur l'environnement, ce projet n'est qu'une petite mesure, qui ne pourra pas réellement être surveillée une fois de plus...
322	défavorable	absolument défavorable !
323	défavorable	Bonjour, Cet arrêté ne résout en rien le problème des nuisances sonores néfastes pour la faune et très dérangeant pour la quiétude des usagers dans le cœur du Parc National. Il ne fait que combiner des arrêtés déjà existants sur des zones pétrel et Tuit Tuit. Aucune mesure sur les hauteurs de survol comme cela se fait dans tous les autres

		<p>parcs nationaux, s'en découle que les compagnies d'hélicoptère continueront à voler comme bon leur semble dans les espaces restants. Certains espaces comme le massif du Piton de la Fournaise sont devenus des zones de bruit incessant par beau temps avec des rotations d'hélicoptère et d'ULM qui assassinent littéralement le caractère du parc national de la Réunion. Cet arrêté ne résout en RIEN ce problème.</p> <p>Concernant les drones, les pastilles de 200m ne sont pas suffisantes et il suffit de s'en écarter de 200m pour pouvoir faire voler son drone. L'interdiction devrait s'étendre à l'ensemble du Cœur comme cela se fait aussi dans d'autres parcs nationaux...</p>
324	défavorable	<p>Je préconise pour tout le territoire une réglementation similaire à celle de parcs homologues de métropole, où tout survol de loisirs est interdit en dessous de 1000 m/sol</p> <p>Je demande des mesures prises pour stopper les nuisances sonores auxquelles sont soumis au quotidien la population et les touristes qui restent au sol.</p> <p>la consommation de carburant des hélicoptères particulièrement importante est un déni à la lutte climatique.</p>
325	défavorable	Trop de bruit, dérangeant pour ma sérénité
326	défavorable	
327	défavorable	Stoppons les nuisances sonores pour le bien-être de nos espèces.
328	défavorable	Trop de nuisances sonores par les hélicoptères de tourisme
329	défavorable	<p>Ce projet est extrêmement limité. Il ne concerne que 15% du territoire du Parc National. Il faut une réglementation similaire à celle des parcs homologues de métropole où tout survol de loisirs est interdit en dessous de 1000 m par rapport au sol (Vanoise). Le survol de loisirs, motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte aux espèces animales menacées de disparition, (les pétrels). La consommation de carburant des hélicoptères est un déni à la lutte climatique. Et la consultation se déroule pendant les vacances scolaires. Pas très démocratique.</p>
330	favorable	J'espère fortement que ce projet pour amener plus de quiétude pourra aboutir...

331	défavorable	La nuisance des survols en hélicoptères est connue, elle n'a donc pas lieu d'être tolérée sinon à des fins d'assistance aux personnes en difficulté ou pour approvisionner des populations locales ; cet arrêté est insuffisant, il doit mettre fin à l'usage récréatif/touristique de ce transport extrêmement nuisible !
332	défavorable	
333	favorable	Redéfinir l'altitude minimum des survols de l'île par les hélicoptères
334	défavorable	Changer le mode de circulation à la Réunion, basé sur le tout pétrole individuel. Changer progressivement les mentalités. Appliquer la législation nationale sur l'ensemble du territoire.
335	favorable	Je suis contre le survol de tout engin motorisé de l'île de la réunion à caractère touristique.
336	défavorable	<p>Native de saint-leu et fréquentant régulièrement les sentiers, je pense que cet arrêté est insuffisant pour la protection du parc.</p> <p>Une proposition réellement en phase avec les enjeux serait selon moi : Une autorisation des survols motorisés, dit "de loisir", seulement au-dessus de 1000 m/sol et ce sur 100% du parc.</p> <p>Ceci pour : protéger les espèces en danger qui ne vivent pas uniquement en coeur de parc, pour préserver la quiétude des lieux et la sérénité des réunionnais vivant dans les zones survolées, préserver l'environnement (consommation de carburant), pour préserver le tourisme (la plupart des touristes visitent à pied (randonnée) ou en voiture (point de vue) les hauteurs de notre île, seuls 5% des touristes prennent l'hélicoptère). Protéger ces enjeux me paraît vital et non négociable.</p>
337	défavorable	
338	défavorable	<p>Dans je regrette le manque d'ambition du texte !</p> <p>La réduction des nuisances sonores est une priorité pour la faune sauvage qui habite ces lieux (pétrel, échenilleur, etc.) mais aussi pour les Hommes qui les traversent en quête de quiétude.</p> <p>Il faut renforcer les mesures pour limiter les nuisances des survols de loisirs. Il existe bien d'autres moyens de se rendre dans les cirques et de les admirer qu'à l'intérieur d'un hélico...</p>

339	défavorable	L'arrêté doit prendre en compte toute la Réunion et tous ses habitants (animaux et humains)...trop de nuisances sonores et environnementales bien au-delà du parc national
340	Doublon avec le n°339 – non comptabilisé	
341	défavorable	Les vols en hélicoptère devraient être réservés aux personnes souffrant d'un handicap, aux personnes âgées, à des scientifiques, à des heures précises de la journée et de la semaine. Une heure par jour ... Ou davantage ?
342	Doublon avec le n°341 – non comptabilisé	
343	Sans avis	<p>Je ne comprends pas le langage administratif du projet. Je ne peux donc pas donné un avis.</p> <p>Mais j'ai un avis sur deux points qui me paraissent essentiels:</p> <p>le survol par hélicoptère ou drone ne devrait être autorisé qu'en cas d'absolu nécessité.</p> <p>Le tourisme qui autorise cent survols d'hélicoptères par jour au-dessus de Cilaos ne respecte pas le besoin de calme de la population humaine et animale et le tourisme au sol: randonneurs, par exemple.</p> <p>D'autre part la pénurie annoncée de pétrole rend irresponsable ce genre de tourisme par hélicoptère.</p>
344	défavorable	<p>En préambule je remarque que dans les parcs nationaux de montagnes en métropole :</p> <p>« Le survol de la zone cœur est autorisé si l'aéronef se trouve à plus de 1000 mètres du sol »(parc national des Cévennes, parc national des Pyrénées...)</p> <p>Pourquoi cette réglementation ne s'applique pas à la Réunion et le projet d'arrêté ne prévoit pas de se « caler » sur cette réglementation ?</p> <p>Une fois encore la spécificité réunionnaise souffre de dérogations abusives et non justifiée :</p> <p>« Nou le pas moins nou le pas plus »</p> <p>il est mentionné sur le projet de réglementation : « Considérant que le caractère du parc national repose sur des éléments matériels (un riche patrimoine naturel, culturel et paysager), ainsi que sur des éléments immatériels, notamment une capacité de ressourcement ainsi que tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion,</p>

le respect et un appel fort à l'imaginaire ; qu'en conséquence, le cœur de parc doit rester un espace de quiétude »

Rien sur le projet d'arrêté ne permet d'aller dans le sens d'une amélioration notable du respect d'une zone de quiétude : celle-ci ne peut être atteinte que par la conformité avec la réglementation des parcs métropolitains de montagne (survol à 1000m).

la phrase suivante : «qu'une interdiction plus large ensemble, à ce jour, prématurée, compte tenu des connaissances actuelles sur le ressenti des usagers sur les autres zones du cœur de parc » n'est motivée et justifiée par aucune étude citée en référence . Elle n'a donc aucune valeur de référence et ne sert qu'à argumenter (sans preuves) en faveur du statu quo !

(La fréquentation par les hélicoptères touristiques du coeur du parc est étroitement liée à l'accès à ce coeur du parc : il convient de ne pas dissocier ces deux survols dans une réglementation conduisant au respect d'une zone de quiétude)

Je propose :

- d'établir un sondage auprès des touristes ayant fréquenté le cœur du parc à la sortie des sentiers de randonnée, dans les hôtels....ainsi qu'auprès de la population mafataise accueillant ces touristes.....

. l'activité touristique est un secteur important de l'économie réunionnaise : elle est déjà fortement perturbée par la circulation automobile, le rajout d'une perturbation sonore importante dans les zones de quiétude que le touriste recherche ne pourra que contribuer à une impression désagréable de son voyage.

- de désigner un référent impartial (médiateur?) qui sera l'interlocuteur des associations, des particuliers ayant des remarques, propositions, critiques... sur le bruit généré dans le coeur du parc mais aussi sur les zones d'approche du coeur du parc. Il agira dans la transparence et communiquera dans son domaine de compétence sur les sujets de préoccupation des citoyens.

(il s'avère que l'Aviation civile ne remplit pas ce rôle)

En résumé ce projet de réglementation n'apporte que quelques modifications à la marge (3 oiseaux!) du précédent règlement . Il ne contribue en rien à améliorer l'espace de la quiétude des visiteurs du coeur du

		parc, il continue à se démarquer de la réglementation sonore des parcs métropolitains pour préserver un lobby qui ne concerne qu'une marge infime des usagers du coeur du parc.
345	favorable	Si je suis favorable bien évidemment à une réglementation pour les survols de ces sites, je me préoccupe aussi des pilotes qui vont être licenciés. Les rotations sont devenues trop nombreuses et notre sécurité et leur sécurité est aussi en jeu .
346	Doublon avec le n°345 – non comptabilisé	
347	défavorable	Ce projet n'est pas assez ambitieux. Ce projet refuse de mettre en place sur les 85% restant du territoire une réglementation similaire à celle de parcs homologues de métropole, où tout survol de loisirs est interdit en dessous de 1000 m/sol . (aujourd'hui les vols ont lieu entre 300 et 1000m/sol). Aucune mesure n'est prise pour stopper les nuisances sonores auxquelles sont soumis au quotidien la population et les touristes qui restent au sol... Seuls 5%des touristes de La Réunion font un survol en hélicoptère. Les compagnies d'hélicoptères et leurs financiers privilégiés accumulent des profits conséquents par la multiplication des vols et font payer un lourd tribut en termes de sérénité, voire de santé publique, aux réunionnais. De surcroît la consommation de carburant des hélicoptères particulièrement importante est un déni à la lutte climatique.
348	défavorable	Je pense qu'on ne peut pas empêcher le survol de drone pour nuisances sonores si l'on interdit pas au préalable les hélicoptères beaucoup plus bruyants et polluants. Petite parenthèse, question nuisances sonores, les zones de pique nique deviennent de véritables boites de nuit à ciel ouvert avec le développement sur le marché d'enceintes portables de plus en plus puissantes, ou les voitures équipées avec de sono très performantes qu'on laisse portes ouvertes sur le parking ... Concernant les drones il sera utile de cibler les zones où des espèces doivent être protégées, et des plages d'horaires de vol autorisées.
349	défavorable	Nuisances trop importantes
350	défavorable	
351-	défavorable	

352	défavorable	<p>Sur toute l'île le survol en hélicoptère et drone est devenu trop intrusif, pour la faune, pour la flore et pour ses habitants que ce soit dans le parc national mais aussi autour. J'ai été témoin de décrochage de roches suite aux passages d'hélicoptère à la rivière St Denis. La population est aussi en danger.</p> <p>Le bruit est une nuisance sonore pour la faune et aussi pour les humains, or les décibels sont de plus en plus importants sur notre île.</p> <p>A-t-on besoin d'aller manger un cari en hélicoptère dans un gîte ?</p> <p>Nous ne pouvons plus randonner tranquille, sans être constamment déranger par le survol des hélicoptères ou être tranquille sans être surveillé par un drone. STOP STOP</p>
353	défavorable	<p>La réponse est insuffisante car le projet est trop limité car il ne représente que 15% du Parc National.</p> <p>Le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptible de porter atteinte au caractère du parc (atteinte aux espèces animales menacés de disparition totalement comme le pétrels noir de bourbon ou le pétrel de Barau etc).Le parc a pour vocation de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite en son cœur et de favoriser le développement d'un comportement respectueux de l'environnement.</p>
354	défavorable	
355	favorable	
356	défavorable	<p>Comme d'habitude, l'avis de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, association environnementale indépendante, non politisée, non subventionnée, non soumise à quiconque, est transparent et public !</p> <p>FICHER PDF DE L'AVIS : http://citoyennedestpierre.viabloga.com/files/20220808_AVIS_ACSP_REUNION___PNR_Survols_motorises.pdf</p> <p>Il est indiqué :</p> <p>La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte et les motifs de la décision seront rendus public sur le site internet du Parc national de La Réunion pendant une durée minimum de trois mois.</p>

La note de présentation précise le périmètre de compétence réglementaire du parc national. Extrait ci-dessous : <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/le-territoire>

Les prétendus objectifs du projet d'arrêté ?

Simplification de la réglementation préexistante dans des zones à protéger

Mise en place d'une interdiction de survol en drone par la création de zones de quiétude

Ce projet d'arrêté a été préalablement présenté :

- au Conseil scientifique du PNR, qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté le 28 avril 2022, annexé au projet ;
- au Conseil économique social et culturel, qui a donné un avis favorable au projet d'arrêté le 17 mai 2022, annexé au projet.
- au Comité de consultations des usagers de l'espace aérien le 28 juin 2022
- à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile de l'Océan Indien (DSAC OI), consultée le 25 mai 2022 qui a rendu un avis en juillet 2022, contenant uniquement deux remarques de forme, « intégrées » au projet », avis non annexé au projet.

Il est remarquable que ce projet n'ait pas du tout été concerté en amont avec les membres des CCE (Commissions consultatives Environnement) des 2 aéroports de La Réunion ...

Pourtant le 18/08/2021, suite à notre alerte face à la dépose médiatisée de photographes en hélicoptère au sommet du Piton des Neiges, il nous avait été indiqué par le PNR que « ... nous vous informons que le Parc national de La Réunion a lancé une démarche de mise à jour de ces 2 réglementations et les modalités de soumission à autorisation pourraient évoluer en 2022. Nous ne manquerons pas de solliciter les personnes impliquées dans ces domaines ainsi que le grand public lors des phases de consultation. »

Il faut donc croire que les membres des CCE, y compris ceux qui comme nous ont demandé et obtenu la mise en place de groupe de travail Nuisances sonores aériennes, n'existent pas pour le PNR !

Notre AVIS

A. Nos remarques préalables : zonage et champ d'application

1/ Les zones principales concernées par ce projet : uniquement les zones hachurées sur cette carte annexée au projet.

Sur toute la partie en vert sur la carte ci-dessous, pourtant partie intégrante du cœur parc national, le PNR ne daigne absolument pas s'intéresser aux survols subis ni par la faune, ni par la population. Cf Carte extraite de l'Annexe 1.

2/ Le champ d'application est précisé : « Le présent arrêté n'est pas opposable aux activités de secours, de sécurité civile, d'inspection d'urgences des ouvrages, de police et de douanes. »

Tout le monde sait très bien que la pollution sonore aérienne à La Réunion est bien le fait du modèle des survols touristiques aériens motorisés, sans aucune utilité publique.

3/ Il y a une lacune majeure dans ce projet d'arrêté : la lecture de son champ d'application révèle qu'il ne fait aucunement la distinction d'une part entre les survols touristiques, que nous dénonçons pour leur nocivité, et d'autre part les vols de ravitaillement alimentaire et d'apport de matériaux pour la population isolée du Cirque de Mafate, vols qui eux, sont d'utilité publique.

Nous demandons que pour le Cirque de Mafate, soit mise en place, en concertation, une réglementation spécifique, qui régleme les vols d'utilité publique, tout en protégeant la population humaine du Cirque ainsi que sa faune, du matraquage sonore nocif pour la santé publique et l'environnement.

4/ Le manquement démocratique majeur en matière environnementale à La Réunion.

Alors que cette consultation concerne près de la moitié du territoire de l'île de La Réunion (le cœur du PNR couvrant 42% de sa surface), impactée et dénaturée par le modèle des survols motorisés aériens touristiques, aucune diffusion de cette information n'a été effective envers les membres des Commissions Consultatives Environnement des 2 aéroports de La Réunion, ni même envers les associations engagées depuis des années contre ces survols touristiques nocifs, associations pourtant parfaitement connues de la préfecture locale.

Il est encore remarquable qu'aucune réunion publique d'information et d'échange grand public ne soit prévue. Seul un site pour consultation par voie électronique et pour formuler un avis existe.

		<p>Nous avons à maintes reprises dénoncé la médiocrité du site des consultations publiques, où il n'est même pas possible de joindre un fichier format pdf permettant de présenter un avis formalisé selon son choix, ni d'y adjoindre des pièces.</p> <p>Il est aussi remarquable que cette consultation s'effectue du 11/07/2022 au 15/08/2022, en pleine période de vacances scolaires locales, du classique, ce qui est aussi le cas aussi autour de la période de Noël, les pratiques locales habituelles pour ... limiter au maximum la participation du grand public.</p> <p>B. Analyse du projet d'arrêté.</p> <p>La justification :</p> <p>Le projet d'arrêté présente en son début, pages 1 et 2, toute une série de justifications réglementaires « Vu » et de « Considérant » :</p> <p>1/ On y remarquera facilement que l'avis de l'Aviation Civile (DSAC-OI) n'est pas daté, et qu'il n'est pas non plus annexé au projet d'arrêté, à la différence de ceux du Conseil scientifique (CS) et du Conseil économique, social et culturel (CESC).</p> <p>En clair, le service de l'Etat en charge de l'aviation civile à La Réunion, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien (DSAC-OI)), n'a pas daigné formaliser un avis argumenté alors que le projet a pour objet de réglementer des survols motorisés sur La Réunion ! Juste « 2 remarques de forme » ... comme l'indique page 9/9 la note de présentation de l'arrêté.</p> <p>Chaque citoyenne ou citoyen de La Réunion pourra se forger sa propre opinion sur cette « implication » de l'Aviation civile locale, administration d'Etat, censée travailler en faveur de l'intérêt général.</p> <p>2/ Nous ne pouvons qu'approuver que le PNR prenne enfin en considération et la mette par écrit, les notions de ressourcement et de quiétude, nécessaires aussi bien à la faune qu'aux humains, notions que nous défendons pour un nouveau modèle touristique éco-responsable.</p> <p>3/ Nous dénonçons un passage de l'avant-dernier « Considérant » :</p>
--	--	--

		<p>« Considérant qu'une interdiction plus large semble, à ce jour, prématurée, COMPTE TENU DES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LE RESSENTI DES USAGERS SUR LES AUTRES ZONES DU CŒUR DE PARC ; qu'une analyse sur les nuisances sonores en cœur de Parc sera conduite en parallèle du présent arrêté ; »</p> <p>Là ce qu'écrit le PNR confirme malheureusement l'image désastreuse du PNR dans une grande partie de la population locale ! Ce n'est pas raisonnable. Comment le PNR peut-il être à ce point sourd et aveugle, ou continuer à faire l'autruche,</p> <ul style="list-style-type: none">- alors que les survols touristiques pollueurs sonores et atmosphériques sont dénoncés depuis des années (Déjà 5 années de combat mené par l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION en concertation avec des collectifs et associations de différentes zones de l'île),- alors que la DSAC-OI et l'Etat au plus haut niveau (Président, Ministres, Direction Générale Aviation civile, ACNUSA ...), et le PNR lui-même contacté directement en août 2021, <p>sont tous parfaitement au courant du harcèlement sonore quotidien subi par la population et la faune sur la majeure partie de l'île !</p> <p>D'un côté le PNR mentionne « le caractère du parc national repose sur des éléments matériels (un riche patrimoine naturel, culturel et paysager), ainsi que sur des éléments immatériels, notamment une capacité de ressourcement ainsi que tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect et un appel fort à l'imaginaire ; qu'en conséquence, le cœur de parc doit rester un espace de quiétude ; »</p> <p>et de l'autre, tout en omettant la notion de patrimoine sonore des paysages, il ose sous-entendre la méconnaissance du ressenti des usagers ...</p> <p>Le boucan sonore et polluant des hélicos et autres aéronefs touristiques, quotidien, sans aucune régulation horaire, soumis à une réglementation (des hauteurs de survols) datant de plus de 60 années, serait donc compatible avec la notion de ressourcement et de quiétude ?</p> <p>Il faudrait une analyse (encore une aubaine pour un bureau d'études ?), là encore en occultant les populations (?) pour se rendre compte que la randonnée sous le déluge de bruit aérien est une incohérence, pire une hérésie, dans un parc national, comme elle l'est tout aussi bien ailleurs sur l'île.</p>
--	--	--

		<p>Ainsi, pour les touristes et les locaux, ce serait donc cela la normalité, le « ressourcement » en s’immergeant dans le boucan sonore des aéronefs touristiques motorisés ?</p> <p>http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/modele-des-survols-touristiques-helicos-un-scandale-d-etat-a-la-reunion</p> <p>Le PNR est-il à ce point déconnecté de la réalité quotidienne ? Le PNR est-il à ce point ignorant du coût social du bruit qui dépasse l’entendement avec 147 milliards d’euros par an pour la France, ce qui, ramené au contexte local coûte plus de 2000€/an et par habitant Réunionnais ! https://presse.ademe.fr/2021/07/147-milliards-deuros-cest-le-cout-social-du-bruit-en-france-par-an.html</p> <p>Et si le PNR souhaite s’informer, les associations et collectifs expérimentés et engagés pour un nouveau modèle touristique éco-responsable, sauront lui fournir les éléments utiles, en lien avec des visites de terrain.</p> <p>Pour compléter, le 12 octobre 2020, il y a presque 2 ans, le préfet de La Réunion, lui-même, dans un courrier qui nous a été adressé, indiquait « Ces nuisances sonores constituent sans nul doute de réels désagréments et de vraies pollutions ... »</p> <p>(http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/le-scandale-des-nuisances-sonores-des-survols-touristiques-aeriens-a-l-ile-de-la-reunion-episode2)</p> <p>Par conséquent,</p> <p>a/ nous demandons que la partie « qu’une interdiction plus large semble, à ce jour, prématurée, COMPTE TENU DES CONNAISSANCES ACTUELLES SUR LE RESSENTI DES USAGERS SUR LES AUTRES ZONES DU CŒUR DE PARC ; » soit enlevée de ce projet.</p> <p>b/ Nous demandons à participer à toute étude conduite en parallèle de ce projet pour une réglementation en tant qu’association Réunionnaise environnementale indépendante, reconnue d’intérêt général, membre représentant d’associations et collectifs de l’île à la CCE Pierrefonds-aéroport.</p> <p>4/ Le dernier Considérant : « Considérant la volonté du Parc national de La Réunion de trouver un juste équilibre entre les enjeux de découverte du patrimoine de La Réunion, le maintien du patrimoine culturel</p>
--	--	--

existant particulièrement dans le cœur habité, auxquels participe l'activité de survol motorisé et les objectifs de protection et de valorisation ; » C'est sidérant !

Pour le PNR, et ni le Conseil scientifique, ni le Conseil économique, social et culturel, ne le relèvent, l'activité de survol motorisé touristique (c'est cela le sujet) participerait au « maintien du patrimoine culturel existant dans le cœur habité !!!! »

Pollution sonore, pollution atmosphérique, en grillant du kérosène pour du loisir, en émettant des GES (Gaz à effet de serre) contribuant au réchauffement climatique, cela participerait au « maintien du patrimoine culturel existant dans le cœur habité !!!! »

Il n'y a qu'à La Réunion, en plein scandale d'Etat avec ce modèle touristique dénaturant notre petit territoire que l'on ose écrire une énormité pareille !

Le PNR Réunion est-il d'un « ancien monde » ? Il y a de quoi s'interroger puisqu'à aucun moment n'est abordée, (dans un parc « national ») la notion de transition écologique avec ce que cela impose comme évolutions pour notre survie commune. Comme si tenter de préserver (mal) quelques espèces pouvait se faire sans aucune vision de notre Environnement dans sa globalité ...

Oui, c'est clair, pour le PNR, et l'Aviation civile locale, La Réunion est un territoire désincarné où seuls quelques oiseaux rares mériteraient d'être protégés, et tout le reste, « ça n'existe pas » !

Un mépris affirmé du reste de la faune et de toute la population Réunionnaise, soumise au harcèlement sonore quotidien des survols touristiques motorisés ! Dans le cœur du PNR, et hors du cœur, que ce soit en zone de montagne ou sur les zones côtières bordées de lagons !

Comment le PNR peut-il faire comme si La Réunion, territoire insulaire exigu de 2500 km², avec une population qui a triplé en 60 ans et qui approchera bientôt le million d'habitants, pouvait poursuivre le modèle des survols touristiques motorisé actuel, gaspilleur énergétique et pollueur ?

Il est évidemment mensonger de laisser croire que l'attractivité de La Réunion aurait en permanence besoin de nouvelles images aériennes à partir d'hélicoptères, et d'ULM touristiques, et de drones ! De nombreux points de vue extraordinaires existent, et sont même aménagés avec des accès handicapés.

Nous demandons de remplacer ce dernier Considérant par « Considérant la volonté du Parc national de La Réunion de remplir ses objectifs de protection et de valorisation, dans le cadre de la transition écologique ; »

Il existe pourtant des avantages à stopper ce modèle actuel de tourisme nocif :

- La Réunion retrouve son image de destination Nature, en cohérence avec le label Parc National, et son classement UNESCO.

Il y a là une attractivité sans commune mesure, et qui va dans le sens de l'Histoire, vers une destination de « tourisme éthique » !

- Entre « Île du bruit » et « Île de tourisme éthique de Nature », il n'y a pas à hésiter !

Humains et la faune locale, enfin, retrouvent des conditions adéquates de vie et de développement.

- La majorité des touristes extérieurs ainsi que les locaux qui viennent dans les structures locales, actuellement dérangés, préfèrent le chant des oiseaux au vrombissement des machines volantes !

- Le tourisme vert pourrait alors harmonieusement se développer, et créer des emplois qui profiteraient bien mieux aux locaux plutôt qu'à quelques compagnies ...

En conclusion, ce changement de paradigme, passer d'un tourisme "TGV" nocif à un tourisme éthique et éco-responsable durable, donnera un saut-qualité incontestable à l'île, et une impulsion majeure à l'attractivité de La Réunion, et de fait, à son économie.

Les articles Article 1 : Zones de protection en cœur de parc - 1.1 Zones d'interdiction de tout survol motorisé et toute dépose ou reprise en hélicoptère :

Il faut déjà savoir que dans le groupe de travail Nuisances sonores aériennes (CCE Pierrefonds-aéroport), nous avons demandé une altitude minimale de survol de 1 500m. Et demandé un travail concerté sur le terrain, avec tests pour ajustage, mais l'Aviation Civile locale n'a jamais donné suite à notre demande.

1/ Nous demandons de remplacer dans ce projet, 1000m par l'altitude 1500m :

« le survol motorisé (y compris par des aéronefs sans équipage à bord) à une hauteur inférieure à 1500 m au-dessus du sol et de l'eau, ainsi que les déposes et reprises en hélicoptères, sont interdits. »

		<p>2/ Nous contestons l'incohérence suivante qui décrédibilise cet arrêté :</p> <p>« A l'intérieur de la zone de protection de la « Rivière des Remparts » définie en annexe n°1, le survol motorisé (y compris par des aéronefs sans équipage à bord) à une hauteur inférieure à 400 m au-dessus du sol et de l'eau, ainsi que les déposes et reprises en hélicoptères, sont interdits. »</p> <p>Alors que le Pétrel noir de Bourbon (<i>Pseudobulweria aterrima</i>) est une espèce endémique (n'existant qu'à La Réunion) en danger critique d'extinction (Liste rouge UICN), avec à peine 100 couples au monde (!), dont des colonies nichant dans les remparts de la Rivière des Remparts, commune de Saint-Joseph, voilà donc que l'altitude de survol de ces remparts est abaissée à 400 m !</p> <p>Pourtant page 6 de sa note de présentation, le PNR reconnaît que ce pétrel noir fait partie des espèces qui « sont particulièrement sensibles au dérangement, lié notamment aux nuisances sonores : cela se traduit par des échecs de reproduction (non éclosion des œufs, mortalité des juvéniles...). »</p> <p>Il ajoute même « L'ensemble des zones de protection ont été définies en reprenant le périmètre des anciennes zones de protection et en y ajoutant un tampon de 500 mètres dans la partie cœur afin d'éloigner la nuisance sonore et les vibrations induites des espaces où vivent les oiseaux en danger. »</p> <p>Ah bon, comme cela le PNR sait que les survols peuvent générer des vibrations avec des basses fréquences particulièrement impactantes, à la fois pour les animaux et la santé humaine ...</p> <p>Le prétexte du PNR pour abaisser l'altitude de survol des remparts de la Rivière des Remparts, est fallacieux :</p> <p>Le PNR prétexte que les opérateurs touristiques aériens ne respecteraient pas le survol à 1000m et seraient enclins à « à emprunter le fond de la rivière comme couloir de vol, » ce qui impacterait davantage les colonies de pétrels noirs.</p> <p>Le Parc national, n'est pas compétent pour réglementer le fond de la rivière, mais alors que des millions d'euros d'argent public sont engagés pour la sauvegarde de cette espèce, à qui va-t-on faire croire que l'Etat ne pourrait agir ? D'autant plus facilement que les survols touristiques aériens motorisés à basse altitude et nocifs, n'ont aucune utilité publique.</p>
--	--	---

		<p>Pour information, pour quelques cétacés de passage en période limitée, l'Etat a réglementé localement, avec 3 arrêtés successifs en 2019, 2020, 2021 ! Les baleines ne sont pourtant pas en voie de disparition, comme nos pétrels noirs !</p> <p>Même le conseil scientifique du PNR, dans l'article 2 de son avis, ne semble pas convaincu du bien-fondé de cette altitude de 400m ...</p> <p>Par conséquent, nous demandons que le survol des remparts de la Rivière des remparts soit fixé à 1500m minimum, et qu'une réglementation de sauvegarde des pétrels noirs, cohérente, soit instituée pour le survol de la rivière des Remparts.</p> <p>En clair, la frilosité du PNR démontre, s'il en était besoin, que même le PNR, ne fait pas confiance aux opérateurs du tourisme aérien.</p> <ul style="list-style-type: none">- Est-ce l'exemple des circuits-courts qui sont en train de dénaturer partout l'île (Bras de la Plaine, Ilet Dennemont) qui conduit le PNR à manquer d'ambition pour sauver le pétrel noir de Bourbon ?- Est-ce parce que la Rivière des Remparts se situe sur le territoire du maire de Saint-Joseph, 1er vice-président de la Région, et de plus président de l'IRT (Ile de La Réunion Tourisme) poursuivant un modèle touristique aérien local de régression écologique ? <p>3/ Nous contestons le point e)</p> <p>« Néanmoins, par dérogation, une autorisation préalable peut être accordée par le Directeur du Parc national uniquement si le survol motorisé a pour objet :</p> <p>e) La réalisation d'images télévisuelles, filmées ou photographiques à titre exceptionnel, »</p> <p>La notion de « à titre exceptionnel » n'est nullement définie, donc subjective et soumise au bon vouloir du directeur du PNR.</p> <p>Cela est particulièrement grave, et contradictoire avec l'objectif de protection d'espèces particulièrement vulnérables.</p> <p>Le business des survols aériens motorisés touristiques n'est pas d'utilité publique.</p>
--	--	---

L'exemple de la dépose médiatico-publicitaire de photographes en hélicoptère début août 2021, au sommet du Piton des Neiges, en plein confinement subi par la population, restera un scandale dans les annales du PNR ! Nous demandons la réécriture avec définition claire et précise de ce point e)

Pour le point g) « L'organisation et le déroulement des manifestations publiques. », nous demandons de prévoir une régulation du nombre de ces manifestations, qui ne peut indéfiniment croître.

Article 3 : Contrôles et sanctions / « Le Parc national pourra effectuer à tout moment des contrôles du respect des dispositions du présent arrêté et/ou des prescriptions spécifiques prévues par l'autorisation dérogatoire. En cas de non-respect, le pétitionnaire s'expose à des sanctions administratives et/ou pénales. »

Cet article est incomplet, non acceptable en l'état.

Nous demandons :

- de préciser les articles réglementaires, les sanctions et le montant maximal des amendes encourues.
- que tout aéronef motorisé survolant le PNR soit équipé de traceur GPS pour un contrôle facilité et efficace, vu le manque connu de personnels des services de l'Etat.

Nous mettons en doute la capacité et les moyens réglementaires du PNR pour assurer ce qu'il prétend pouvoir faire « Le Parc national pourra effectuer à tout moment des contrôles » lorsque l'on sait que nous avons dû insister depuis des années pour que l'Aviation civile locale équipe enfin des agents courant 2022 de jumelles télémétriques ! Incroyable mais pourtant vrai.

Compléments :

1/ Dans son avis, article 2, le conseil scientifique (CS) du PNR demande d'ajouter dans l'arrêté un

« considérant » expliquant pourquoi les restrictions sur les drones sont limitées à certains points ; nous soutenons cette proposition car cette restriction doit être justifiée et argumentée.

2/ Dans son article 3, le conseil scientifique alerte sur les nuisances sonores, et la nécessité de zones de quiétude. Mais il omet la nécessité de la régulation et de la limitation horaire.

Il sous-entend qu'il pourrait y avoir une évolution « par exemple en allant vers une interdiction totale du survol en drone du rempart du Piton de la fournaise. »

Là c'est incompréhensible sachant que :

- l'enfer sonore au volcan est le fait majoritaire des hélicos qui couvrent même le son des éruptions !
- si l'interdiction de survols en drone peut se justifier en zone de forêt avec faune et/ou fréquentée par la population, les vols de drone vers l'enclos Fouqué ne portent pas une atteinte flagrante à l'Environnement
- cette suggestion ne semble être là que pour protéger le business des autres aéronefs hélicos, ULM, et les pros du business drone par dérogations ... dérogations on y revient toujours ...

3/ Nous remarquons que le PNR ne pense même pas à demander l'interdiction de toute publicité en faveur de survols touristiques aériens motorisés polluants sur le PNR !

☒ Nous demandons l'interdiction de toute publicité en faveur de survols touristiques aériens motorisés polluants sur La Réunion.

☒ Nous demandons l'obligation d'ÉTIQUETTE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (impacts énergie, CO2, bruit) pour tous les survols aériens afin de responsabiliser le consommateur éventuel. Les impacts Pollutions sonore et atmosphérique (rejet de CO2) générés par le vol doivent être signalés sur tous les points de mise en vente (sites web inclus) et mentionnés sur tout billet vendu.

4/ Ce projet « oublie » délibérément les dérives sur l'île montagneuse de La Réunion.

La réglementation actuelle ? Article L363-1 Code de l'Environnement^[1] modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 231 La réglementation actuelle indique « Dans les zones de montagne, à l'exception des aéronefs sans personne à bord, et la dépose de passagers par aéronefs motorisés à des fins de loisirs sont interdites, sauf sur un aérodrome au sens de l'article L. 6300-1 ... »

Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne Article 4 Dans les départements d'outre-mer, les zones de montagne comprennent les communes et parties de communes situées à une altitude supérieure à 500 mètres dans le département de la Réunion et à 350 mètres dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

		<p>En clair,</p> <ul style="list-style-type: none">- jusqu'à 500m d'altitude, la dépose de passagers est actuellement permise à La Réunion, ce qui a multiplié la pollution sonore par les circuits-courts qui banalisent l'utilisation de l'hélico- au-dessus de 500 m d'altitude, la notion de « loisirs » est détournée, sous prétexte « professionnel » type photographie ... <p>Cette réglementation est obsolète et ne tient absolument pas compte</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'explosion de la population qui a triplé en 60 ans sur une île de 2500 km², soit l'équivalent d'un carré de 50 km de côté !- de la nécessaire préservation des milieux naturels dans une île dont 42% est parc national, en partie classé Patrimoine mondial de l'Humanité- de l'urgence climatique et de la nécessité de réduire l'émission des GES (gaz à effet de serre). <p>Il est donc essentiel de limiter et donc réduire l'utilisation des hélicoptères aux fins de loisirs, hélicoptères consommateurs massifs de kérosène.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans un cadre spécifique à La Réunion, et en accord avec nos justifications précédentes, nous demandons que <p>Seules des opérations de service public (secours, sécurité, transports d'utilité publique ou essentiels de ravitaillement en alimentation, matériaux, comme dans le Cirque de Mafate) soient autorisées avec dépose hors aérodromes et hélistations ministérielles :</p> <p>Ainsi, nous demandons la suppression (sauf cas cités ci-dessus) de la possibilité de dépose-reprise de passagers hélico, hors aérodromes et hélistations ministérielles, à toute altitude, même au-dessous de 500m d'altitude.</p> <p>L'évolution souhaitable des règles générales et spécifiques du code de l'environnement.</p>
--	--	--

La réglementation est obsolète, les altitudes réglementaires actuelles ne nous protègent absolument pas du bruit et des vibrations.^[1]_[SEP]

- Les règles de survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux sont précisées par les arrêtés du 10 octobre 1957 et du 17 novembre 1958 et datent donc de près de 65 ans !!!

Nous demandons la révision urgente des altitudes réglementaires de survols, minimum 1500m par rapport au sol, à adapter en fonction des territoires, de façon à réduire les impacts de pollution sonore.

Nous demandons une régulation, avec une limitation horaire, pour que la population et toute la faune puisse disposer de quiétude !

Le ciel est un Bien commun, il n'est pas la propriété des compagnies commerciales !

En résumé,

Si ce projet d'arrêté du PNR reconnaît pour la première fois publiquement la problématique devenue majeure des survols touristiques aériens motorisés sur La Réunion, la réponse qu'il tente d'apporter

- procède sans réelle information ni échange avec le grand public, une insuffisance de démocratie

- repose sur des « Considérant » fallacieux, type « connaissance insuffisante des nuisances »,

« l'activité de survol motorisé participe au maintien du patrimoine culturel existant ... », en déconnexion avec la réalité quotidienne des populations locales et de la faune en général

- alors que le cœur du PNR couvre 42% de la surface de La Réunion, à aucun moment, dans ses « considérant », ce parc national ne mentionne la notion d'évolution vers un modèle de tourisme éco-responsable moins polluant dans le sens de la transition écologique, ni ne préconise des évolutions en ce sens

- à la différence d'autres parcs nationaux où tous les survols de loisir sont réglementés, le PNR semble terrorisé en ne se restreignant qu'à réglementer des zones très limitées. Il omet même la situation particulière de Cirque de Mafate, peuplé.

		<p>- au final, ce projet timoré, occultant de fait tous les impacts, sanitaire, environnementaux, et même l'aspect sécurité, continue à protéger déraisonnablement le business des survols touristiques motorisés</p> <p>Ce projet n'est pas acceptable en l'état.</p> <p>En conclusion, Ce projet en l'état n'est donc pas acceptable de la part du Parc National Réunion dans le contexte de la nécessaire « Transition écologique ». Notre avis est donc DÉFAVORABLE.</p> <p>Ce projet doit être retravaillé pour enfin prendre en compte l'intérêt général, la sécurité, les impacts sanitaires (pollution sonore) et environnementaux, sur toute la faune et les humains, dans le contexte du monde réel actuel et futur.</p> <p>Nous demandons la prise en compte de nos remarques et propositions exprimées dans cet avis.</p>
357	défavorable	<p>Je trouve ce projet insuffisant, car il ne couvre pas suffisamment de territoire, n'oblige pas les hélicoptères à voler plus haut et à ne pas survoler les maisons, ni limite le nombre des rotations / jour, qui sont devenues insupportables, on ne peut plus trouver de calme nul part à la Réunion (même plus à Mafate !). Je vis à l'Eperon, et je n'en peux plus des hélicos qui font ce qu'ils veulent comme ils veulent...</p>
358	défavorable	<p>Le projet de réglementation présenté propose un niveau de protection très insuffisant du PNR et en-dessous du niveau de protection des parcs similaires en métropole (Vanoise ou Ecrins), ce qui est incompréhensible. Il faut à minima interdire les survols touristiques en dessous de 1000 mètres / sol sur tout le parc et interdire les déposes / reprises partout dans le parc. Je suis donc défavorable à cette nouvelle réglementation et n'approuve pas non plus celle en vigueur qu'il faut modifier. La période actuelle de crise environnementale et énergétique vous commande d'être ambitieux pour la protection du parc et de ne pas rester à la solde des lobbys locaux sans scrupules. En effet, les arguments économiques que ces derniers peuvent opposer ne peuvent prospérer dès lors que les points de vue sur le parc sont accessibles par voie routière et pédestre, rendant les survols touristiques aériens inutiles. Les résidents réunionnais souffrent aujourd'hui des nuisances sonores générées par ce tourisme aérien polluant et il est de votre responsabilité de contribuer à réduire drastiquement ses effets négatifs.</p>

359	défavorable	<p>Les dispositions proposées pour ce nouvel arrêté sont bien loin de ce que l'on est en droit d'attendre dans un espace qui se veut espace de protection de la nature au sens le plus large.</p> <p>Au fil des ans on note une pression anthropique accrue sur les terres du parc et des survols incessants d'aéronefs de tous ordres. Si l'on veut garder à ce parc naturel un attrait touristique pour les visiteurs venus de loin, et c'est sans aucun doute, l'atout principal pour le tourisme à La Réunion, il faut accepter l'idée d'en limiter le survol drastiquement, voire purement et simplement le limiter aux missions de la gendarmerie et des pompiers. Cette proposition peut paraître excessive, mais le parc ne doit pas devenir la victime de son succès.</p> <p>À quoi rime de s'être imposé une longue marche d'approche en forêt pour en apprécier l'intégrité préservée pour soudain être écrasé par le vacarme d'un hélicoptère surgi de nulle part au bord d'un rempart ?</p> <p>Les vrais protecteurs de la nature pourront comprendre ce point.</p> <p>Au moment où globalement on prend conscience des effets de l'effondrement climatique, et du fait que c'est la survie de l'humanité qui est en jeu, il serait temps de contenir les incursions inutiles, polluantes, dérangeantes et portant atteinte à l'intégrité des milieux naturels de moins en moins préservés, alors qu'ils ont été créés pour cela !</p>
360	défavorable	
361	défavorable	<p>Ce projet est tout à fait insuffisant. Il devrait concerner la totalité du parc. Il est inconcevable que la législation qui existe dans les parcs de métropole ne soit pas la même à La Réunion. Bien entendu, il faut tenir compte des particularités du parc de l'île (zone habitée sans accès routier) et permettre les ravitaillements et le transport des habitants permanents.</p> <p>J'ai passé quelques mois sur l'île, l'an passé. J'ai été exaspéré par ce ballet d'hélico.</p> <p>Comment pratiquer la randonnée qui est une pratique où chacun cherche la tranquillité, dans un cadre qui est divin, et être régulièrement dérangé par des engins extrêmement bruyants. Cela a vraiment nuit à la qualité de mon séjour car chacune de mes sorties (une dizaine) a été accompagnée par ces nuisances sonores.</p> <p>N'ayant pas de données, je ne parlerai pas de l'impact environnemental mais aucun doute qu'il doit être négatif.</p>

		Sans compter l'aberration consistant à faire voler des appareils énergivores pour le plaisir d'une minorité alors que nous devrions nous engagés vers la voie de la sobriété et les économies d'énergie pour le bien de tous.
362	défavorable	Défavorable car complètement insuffisant. On pénalise faune, flore, et l'ensemble des habitants pour quelques touristes (moins de 5%) et une poignée de personnes qui font de l'argent avec un business très polluant.
363	défavorable	C'est insuffisant. Il faut une interdiction totale des survols à moins de 1000 m sur tout le territoire du Parc National
364	défavorable	Propositions insuffisantes pour garantir la sérénité des lieux, ce qui fait la richesse de ce patrimoine exceptionnel. Pourquoi une législation différente de celle appliquée pour les parcs nationaux métropolitains ?
365	défavorable	Nous ne pouvons que soutenir le principe d'un cadrage strict du survol du Parc national de la Réunion, mais le texte proposé au débat n'est en rien assez ambitieux pour être satisfaisant. En effet, s'il vise à encadrer un tant soit peu les pratiques de survol de l'île, il apporte une réponse très insuffisante aux enjeux listés dans les considérants des avis tant du Conseil scientifique du Parc national que de son Conseil économique, social et culturel. Ces deux instances jugent en effet que « le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte au caractère du parc » ; que « le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte aux espèces animales menacées de disparition, notamment le Pétrel noir de Bourbon, le Pétrel de Barau et l'Echenilleur de La Réunion particulièrement sensibles au dérangement, notamment durant leurs périodes de reproduction, et qu'il convient dès lors de limiter ce dérangement afin de favoriser la survie de ces espèces » ; que « le caractère du parc national repose sur des éléments matériels, un riche patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi que sur des éléments immatériels, notamment une capacité de ressourcement ainsi que tout ce qui suscite chez l'homme l'émotion, le respect et un appel fort à l'imaginaire » ; que « le survol par les aéronefs sans équipage à bord génère des nuisances sonores supplémentaires susceptibles de porter atteinte au caractère du Parc national, notamment en troublant la quiétude de ces espaces » , que « le Parc national de La Réunion a pour vocation de préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite dans son coeur et favoriser le développement de comportements respectueux de l'environnement » ...

		<p>Nous n'avons pas besoin de développer d'autres arguments, ils sont tous là, justifiant que soit mise en place sur l'ensemble du coeur du Parc national une réglementation similaire à celle de ses homologues métropolitains, Vanoise ou Écrins par exemple, où tout survol de loisirs (drones compris) est interdit en dessous de 1000 m/sol, et où tout vol scientifique ou de travaux doit faire l'objet d'une autorisation du directeur du parc.</p> <p>La situation particulière du cirque de Mafate, inaccessible par la route et habité, doit lui valoir un traitement lui aussi particulier en ce sens que la réglementation doit permettre les services de ravitaillement et de transport des habitants, qui sont de véritables services publics. En cela, l'arrêté répondrait à la volonté du Conseil scientifique, que nous partageons, de maintenir le « patrimoine culturel existant particulièrement dans le coeur habité ».</p> <p>Il est bien entendu également que ces dispositions que nous appelons de nos voeux ne s'appliquent pas aux services de secours en montagne.</p> <p>La Réunion, en particulier ses cirques, qui forment le coeur du Parc national, est un site reconnu dans le monde entier pour ses richesses naturelles et paysagères. A Mafate par exemple, on voit des visiteurs marcher des heures, bien au-delà des efforts qu'ils ont l'habitude de fournir, pour visiter des lieux uniques au monde, reconnus de fait comme patrimoine commun de l'Humanité. Force est de constater que ces visites ne peuvent se faire dans la quiétude et le silence que par mauvais temps, la faute au ballet d'hélicoptères, avions, ULM et autres drones qui se met en place dès la première éclaircie. L'argument de dire que ces merveilles doivent être accessibles à tous et qu'il est donc nécessaire de permettre des survols touristiques ne tient pas : il existe en effet de nombreux points d'accès routier, comme au Maïdo ou au piton de la Fournaise (où d'ailleurs d'importants travaux sont en cours pour mieux accueillir les visiteurs dans un nouveau refuge, lui aussi accessible par la route), permettant à tout le monde d'avoir accès à ces merveilles de la nature.</p>
366	favorable	Le périmètre devrait être étendu à tout le parc sauf cas d'espèce spécifié dans l'arrêté.
367	défavorable	Nous sommes dans une période d'urgences climatiques qui devrait réserver l'hélicoptère, engin pratique mais terriblement bruyant, à des usages de nécessité : lutte contre les incendies, secours, ravitaillement de régions isolées. Mais on devrait tout simplement en finir avec du tourisme à l'ancienne, paresseux et énergivore.
368	défavorable	

369	défavorable	Pas interdire mais limiter les nuisances sonores, je suis souvent sur les sentiers des hauts, il est parfois insupportable de subir à multiples reprises le bruit des hélicoptères, surtout au niveau du volcan et du bras de la plaine, pour moi
370	favorable	
371	favorable	
372	favorable	Au fil des dernières années, les nuisances sonores provenance des engins de survol des cirque se sont amplifiées de manière exponentielle. Il convient de les interdire ou limiter à une heure ou deux par jour maximum, afin de préserver les oiseaux mais pourquoi pas également la tranquillité des citoyens et des touristes qui en pâtissent?
373	favorable	Moins d'helicos, moins de bruit, moins de pollution, plus d'oiseaux: c'est tt benef'
374	favorable	Je considère qu'il faudrait aller plus loin dans la protection de la faune en danger a cause des pales et des résidents subissant une très forte nuisance sonore
375	favorable	Un parc national doit limiter les impacts négatifs de l'activité humaine sur la faune et la flore, ce qui est incompatible avec l'exploitation motorisé du parc pour des personnes favorisées/aisées. D'autant que les nuisances causées par une poignée de personnes en hélicoptères sont bien supérieures à celles de la majorité en randonnée.
376	Doublon avec le n°375 - non comptabilisé	
377	favorable	
378	favorable	
379	favorable	bonne initiative les survoles d'avions et d'hélicoptères sont bien trop nombreux le site perd de son charme c'est dommage...
380	favorable	

381	défavorable	<p>Ce projet doit être retravaillé pour enfin prendre en compte l'intérêt général, la sécurité, les impacts sanitaires (pollution sonore) et environnementaux, sur toute la faune et les humains, dans le contexte du monde réel actuel et futur.</p> <p>Je demande la prise en compte des remarques et propositions exprimées par l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION (ACSP-REUNION), Membre de la CCE Pierrefonds-aéroport.d</p>
382	défavorable	<p>Prise en compte des avis de l'association ACSP-REUNION notamment concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élargissement de la zone de prise en compte de l'arrêté à l'ensemble de la zone concernée par le Parc National ; - la distinction entre vols touristiques et vols d'utilité publique vers les habitants de Mafate ; - une limitation plus importante des vols touristiques en nombre et en plages horaires, avec un meilleur contrôle et des sanctions renforcées et précisées à l'encontre des contrevenants. <p>La prise en compte des recommandations et avis détaillés dans le rapport suivant : http://citoyennedestpierre.viabloga.com/files/20220808_AVIS_ACSP_REUNION___PNR_Survols_motorises.pdf</p>
383	favorable	
384	favorable	<p>Bonjour, je vis en Isère dans le PNR de Chartreuse et suis aussi conseiller municipal de ma commune, délégué au parc de Chartreuse. Je suis fortement sensibilisé aux nuisances engendrées par les survols en hélicoptères. Je serais favorable à une interdiction complète des vols touristiques</p>
385	favorable	<p>Bonjour, je suis pour ce projet ou de le réglementer drastiquement pour les habitants des cirques.</p> <p>Et pour la pollution du parc naturel.</p>
386	favorable	<p>Il y a une réelle nécessité à réglementer les survols, pour la faune comme pour la population, mais cette réglementation demande à être élargie (en particulier au dessus du volcan et de Mafate où les passages toutes les 10min dès le lever du soleil font disparaître l'intérêt d'être "dans la nature") afin de limiter la fréquence des passages ainsi que le nombre total de survols par jour comme cela se fait dans d'autres départements.</p>

387	favorable	
388	favorable	<p>Il est temps de proposer des mesures fortes pour limiter l'invasion humaine</p> <p>Je suis moi-même fortement importunée par cette nuisance auditive lorsque, traversant le parc, je cherche quiétude et retour aux sources.</p> <p>En tout état, le parc national et sa biodiversité sauront ainsi attirer un public plus respectueux</p> <p>Privilégions la qualité à la quantité, l'écologie à l'économie</p> <p>Et plus largement le bon sens</p> <p>A ceux qui souhaiteraient voir sans mobilité : Pourquoi ne pas proposer des visites virtuelles ? Des images de drone ? Une caméra embarquée sur un randonneur ?</p>
389	favorable	
390	favorable	
391	défavorable	<p>Le survol de l'île par les hélicoptères et ULM est devenu insupportable pour tous les habitants et la faune. il est nécessaire de renforcer la réglementation avec des horaires plus contraignant et en interdisant la dépose de passager même à moins de 500 m d'altitude. les contrôles des survols illégaux doivent être plus systématiques avec les moyens techniques indispensables tel que des traceurs GPS sur tout aéronef.</p> <p>Habitante de Saint Joseph, le survol de la rivière des remparts à 400m d'altitude me choque car ses remparts abrite les derniers pétrels noirs de Bourbon. le survol cette zone doit être bien supérieur pour éviter de déranger les hommes et les oiseaux (1500 m d'altitude serait idéal). il est temps que l'île de la Réunion développe un tourisme vert éco-responsable bien plus attractif que les hélico bruyants et polluants et autres hôtels 5 étoiles.</p>
392	favorable	
393	défavorable	Trop nombreux et inutiles souvent hormis missions, secours et dessertes de lieux spécifiques (mafate, volcan,....)

394	favorable	Ne pas hésiter à utiliser des unités aéronautiques et des points de repères visibles tels que les falaises et discontinuités du relief. Cette simplification proposée est la bienvenue
395	favorable	Il est urgent de restaurer le cadre sonore rassérénant des espaces naturels réunionnais. Les nuisances sonores et pollutions concernées relèvent d'un égoïsme et d'une avidité inadmissibles à l'ère de l'écocide actuel. Qu'on ne nous dise pas que les touristes ne viendront plus sans ces activités aériennes. La nature de l'île est son meilleur centre d'attrait, il est plus que temps d'arrêter le massacre.
396	favorable	
397	favorable	Il est temps de réguler l'activité anarchique de ces vols touristiques ou dont l'intérêt est trop individuel. merci
398	défavorable	Il faut absolument revoir le nombre de passage des hélicoptères et surtout les heures de survol, dans les cirques cela engendre des échos, des vibrations. Cela commence dès 6h00 du matin, ce n'est pas tolérable. Si pour nous humains cela nous dérange au plus haut point cela doit effectivement perturbé grandement nos espèces endémique.
399	favorable	Pas de weekend tranquille avec tous les survol juste au dessus de nos têtes tôt le matin. Très désagréable, trop d'abus.
400	favorable	
401	favorable	Bonjour, nous en avons assez de voir et d'entendre ces hélicoptères qui polluent qui nous dérangent avec le bruit insecant et les avions bi places , je comprends l'acheminement pour les gens qui vivent dans les cirques mais le reste c'est que pollution sonore et planétaire „et les survols de grand bassin c'est une catastrophe pour les habitants et les marcheurs bref au secours et je ne parle pas des rallyes voiture qui devrait être interdit évidemment
402	favorable	
403	favorable	Le bruit devient désagréable à force. Réduire les survols est effectivement nécessaire. Surtout si cela protège la faune réunionnaise.

404	défavorable	Il faudrait être encore plus restrictif sur les vols d'helico et avions à la réunion... Et ne pas du tout autorisé les vols touristiques.
405	favorable	
406	favorable	Les vols incessants d'hélicoptères sont une véritables pollution sonore. Les habitants des cirques en souffrent, le verbalisent... en espérant que votre action puisse limiter ces vols...
407	favorable	Protéger au mieux nos espèces andémique. Surtout stopper le projet de la commune du Tampon de faire une piste d'atterrissage d'hélicoptère qui fera la navette entre le belvédère de Grand Bassin et Grand Bassin village et les sites touristiques protégés autour. Au Tampon Campagne de stérilisation des chats pour protéger les Pétrel inutile car le profit des humains les tueront.
408	favorable	L'aspect sauvegardé de Mafate est une plus value pour l'environnement mais aussi pour les habitants et les visiteurs qui viennent dans Mafate pour cette raison précise. Aussi, le projet de règlementation me parait important.
409	défavorable	En l'état, ce n'est pas suffisant ! Il faut interdire tout usage motorisé. Seul les secours, dérogations, avis médicaux et déplacements d'handicapés peuvent être permis par motorisation. Toute personne valide est capable de se mouvoir par elle-même, par sa force physique. Si vraiment elle veut voler, qu'elle prenne les risques pour elle-même en apprenant le parapente. Autrement, nous pourrions recourir à des porteurs pour développer l'emploi au cœur de la Réunion. C'est peut être une solution, cela permet un entrainement à beaucoup de sportifs tout en étant payés. Mais en attendant ce jour, où nous serons tous raisonnables en rapport à la finitude de l'être humain, nous pourrions réduire drastiquement l'usage motorisé en apportant toute la pédagogie nécessaire à la reconversion professionnelle de ces employés du moteur aérien.
410	favorable	
411	favorable	
412	défavorable	- Votre réglementation doit limiter fortement le business des survols touristiques. - Votre réglementation doit prendre en compte le harcèlement sonore (quid des contrôles?)

		<p>- Faire davantage de pédagogie auprès de la population (rôle des médiateurs en particulier les secteurs Ouest et Nord).</p> <p>- Que vos services SEP, SAADD et Péda s'impliquent davantage aux travers de différentes actions.</p> <p>En gros que M. DELORME revoie votre copie!</p>
413	favorable	
414	favorable	Interdire le survol touristique totalement prix.du carburant nuisance sonores
415	défavorable	Interdiction ou limitation drastique (Quotas) des vols touristiques
416	défavorable	Excellente initiative !
417	favorable	
418	favorable	
419	favorable	<p>bien sur cela va déplaire; toute industrie touristique génère des nuisances</p> <p>la valse des hélicos bien que rentable doit s'arrêter . au même titre que le survol des baleines ou l'agression nautique du type chasse a la baleine.</p> <p>si l'on veut qu'il reste un petit peu de faune et de flore il faut prendre des mesures drastiques.</p> <p>bon courage.</p> <p>ps quand il n'y aura plus de faune et de flore on "chassera" en hélico les populations autochtones ...lol</p>
420	favorable	
421	défavorable	<p>Je suis par principe favorable à une réglementation limitant l'usage des hélicoptères dans le Parc National mais je trouve que cette proposition n'est pas à la hauteur des enjeux actuels et qu'elle n'engendrera pas de changements de pratiques majeurs. Certes l'utilisation d'hélicoptères reste nécessaire pour le ravitaillement de certains îlets mais leur utilisation pour des activités touristiques n'a plus lieu d'être en 2022. A une époque où le GIEC nous alarme sur la nécessité de réduire notre utilisation de produits pétroliers, nous consommons des</p>

		<p>milliers de litres de carburant pour promener quelques touristes en manque de sensations fortes. Pire, les nuisances sonores engendrées par ces vols touristiques perturbent la faune, les habitants des cirques et les touristes qui ont misé sur une approche touristique plus écoresponsable : la randonnée.</p> <p>S'il vous plaît, mettez toute l'énergie qui est la votre à proposer des projets de réglementation plus ambitieux que la réduction du survol de quelques zones infimes à l'échelle de l'ensemble du parc. Vous avez le pouvoir de faire de La Réunion un exemple d'éco-tourisme, en cohérence avec les enjeux de notre siècle, qui bannirait le survol inutile des joyaux de la nature réunionnaise. Je vous fais confiance pour prendre en compte l'avis des scientifiques (cf. GIEC) et de la population locale face à l'intérêt économique de quelques entreprises qui vivent dans un autre temps.</p>
422	favorable	
423	défavorable	<p>Projet d'arrêté insuffisant. La réglementation devrait conduire à une réduction significative des survols récréatifs en hélicoptère sur l'ensemble du Parc (périodes de quiétudes étendues, interdiction des vols à moins de 1000m sur des zones plus vastes, etc.), pour des considérations à la fois écologiques (protection de la biodiversité et réduction des émissions de carbone) mais aussi sociétales (impact du bruit sur les résidents au quotidien et les randonneurs)</p> <p>La proposition du Conseil Scientifique de réaliser "un diagnostic sur le ressenti de la population par apport aux nuisances sonores et au dérangement que cela induit (hélicoptères et drones)" est une idée que le Parc devrait mettre en oeuvre.</p>
424	défavorable	<p>Préservons la quiétude dans le cirque de Mafate qui devient aussi bruyant que la route des Tamarins certains jours!</p> <p>Obligation de regroupement des missions si possible, pas d'accès DZ le week-end, règlementation altitude vols touristiques adaptée, ...</p>
425	favorable	
426	défavorable	Il est grand temps d'arrêter (s'il n'est pas déjà trop tard) avec ce tourisme des années 80...
427	favorable	

428	défavorable	
429	favorable	
430	favorable	bien
431	favorable	Je souhaite une réglementation forte pour limiter au maximum les survols en hélicoptère sur tout le territoire lorsqu'il s'agit d'activité de pur tourisme. Bien évidemment, le ravitaillement (par exemple a Mafate) ou l'intervention de secours ne doivent pas être concernés.
432	favorable	L'île vit du tourisme. Trop de contrainte ne le favorise pas.
433	défavorable	Avis défavorable avec les mêmes remarques que l'avis 95 .
434	défavorable	<p>ces projets d'arrêts ne sont pas suffisamment restrictifs</p> <p>En effet, ils permettent notamment aux drones de contourner 200m alentours de quelques points seulement : dommage. Cela va encourager beaucoup à s'équiper car de plus en plus, remplaçant le fameux "La Réunion se mérite, île intense" , une douce musique vrombit : La Réunion vue du ciel le gaillard oté!</p> <p>Quant à la quiétude du parc habité : elle serait loin des objectifs que la note de présentation expose cependant.</p> <p>A mon sens, les arrêtés sont trop permissifs finalement sauf à protéger la quiétude de 3 espèces d'oiseaux endémiques... et les autres espèces? et nous les humains? n'y aurions nous pas accès aussi?</p> <p>je souhaite que les règles soient plus dures de la part du Parc national, et que le Préfet complète pour la zone hors Parc national dans le même sens.</p> <p>D'ailleurs, n'y a t il pas eu des réunions de travail préparant une charte entre toutes les parties prenantes - qui étaient arrivées à un stade d'accord rassemblant les intérêts communs?-. Pourquoi le produit de ce groupe préparant une charte n'est il pas simplement repris puisque ce travail avait été collaboratif?</p>
435	favorable	Je réside à la Nouvelle - Mafate. L'hélicoptère nous est INDISPENSABLE.
436	favorable	limiter les vols en hélicoptère autour de l'île pour les vols touristiques, au dessus de l'océan à plus de 1000m.

437	favorable	
438	favorable	
439	défavorable	<p>Le survol régulier d'aéronefs avec ou sans pilote conduit à des nuisances sonores extrêmement régulières depuis de nombreuses années au sein du Parc National.</p> <p>Le projet de réglementation, s'il va dans le sens de restrictions plus importantes et va donc dans le bon sens, est néanmoins timoré.</p> <p>Les dispositions du projet ne permettent pas d'assurer une coexistence apaisée entre l'immense majorité des usagers du parc, qui le fréquentent à pieds, et les quelques rares personnes assez fortunées pour dépenser plusieurs centaines d'euros dans une excursion polluante en hélicoptère.</p>
440	défavorable	<p>Je ne suis pas d'accord, Grand Bassin est un village retirer qui a besoin de l'hélicoptère pour les matériaux encombrant et Lourd aussi mon père a un spacemaker i a du mal à remonter pour les contrôles de Santé i prend l'hélicoptère au moins une fois par mois et avec cette nouvelle réglementation qui sera concerné si il lui arrive quelque chose.</p>
441	favorable	<p>Je souhaiterais que le survol motorisé à but touristique soit totalement interdit à l'heure où les scientifiques du rapport du GIEC nous rappelle l'urgence de la sobriété vis à vis de notre consommation de pétrole.</p>
442	défavorable	<p>Nous sommes citoyen , droniste et cousins moins de dégâts que les nombreux hélicoptère</p>
443	favorable	
444	favorable	
445	<p>Doublon avec le n°444 – non comptabilisé</p>	
446	favorable	
447	favorable	<p>Favorable à l'arrêt total des survols touristiques et une limitation à 1000m minimum de hauteur et uniquement sur dérogation pour les vols nécessaires.</p>

		Arrêt total des vols touristiques, qui non seulement gêne la population, la vie animale environnante et génèrent une importante pollution.
448	favorable	A bassin plat stpierre on est aussi fort derangés par les survols en perepente motorisés
449	défavorable	
450	favorable	
451	Doublon avec le n°450 – non comptabilisé	
452	favorable	D'ajouter une réglementation sur les vols en hélicoptères et ulm au sein du cœur du parc.
453	défavorable	Très gêné par le vacarme quotidien des hélicoptères je suis contre leur utilisation abusive et suis pour la suppression de leur utilisation dans le domaine touristique.Respectons la nature et nos concitoyens...L'hélicoptère dans les cas indispensables seulement.. le réchauffement climatique ,vous en avez entendu parler ?
454	Doublon avec le n°453 – non comptabilisé	
455	défavorable	Interdire le survol des points de vue et des espaces emblématiques du Parc est complètement abusif. Les nuisances provoquées par les hélicoptères et ULM ne sont pas comparables avec des drones. En tant que pilote de drone pro et loisirs, la réglementation de l'aviation civile est déjà très stricte, limite nos zones de vol et rendent compliqué à organiser et effectuer. Pourquoi interdire alors que le Parc National ainsi que l'office de tourisme font la promotion de l'île avec des images aériennes de tout ses sites. Vous favorisez et normalisez aussi les survols en hélicoptères dans votre propre Parc... Les touristes viennent voir tout simplement ce qu'ils ont vu sur vos supports de communications.
456	favorable	MAIS IL DOIT ETRE PLUS CONTRAIGNANT Il 'y a pas assez de zones protégées et il n'y a aucun contrôle par la suite. J'habite à Cilaos et monte régulièrement au Taibit malgré cette zone rouge cela n'est pas respecté....

		<p>j'espère que votre souhait de simplification pour les pilotes sera entendu et surtout appliqué!!</p> <p>le parc est loin de la quiétude avec ces hélicos à gogo! bonne continuation</p>
457	favorable	La totalité du Parc National doit être préservée de nuisances sonores, pas de politique deux poids deux mesures. Renforcement de la législation en vue d'interdire tout survol de nos espaces naturels. STOP à ce tourisme prédateur. Avis favorable avec renforcement des règles et interdiction de survol.
458	défavorable	Ne limite pas assez les nuisances du passage des hélicoptères au-dessus de nos maisons
459	défavorable	La législation est déjà bien assez contraignantes sur l'île des interdits.
460	favorable	Le confort des habitants et la faune doivent être une priorité.
461	défavorable	C'est le tourisme qui fait vivre .imposer des restrictions nous mène au chômage pour certains cordialement
462	favorable	
463	favorable	<p>Merci pour ce projet.</p> <p>Le plaisir de certains ne devrait pas avoir de conséquence sur la faune et les habitants de l'île...</p>
464	favorable	
465	favorable	
466	favorable	
467	défavorable	<p>Un tel Parc-national, que dis-je, un tel Patrimoine mondial de l'Humanité, une telle ÎLE, avec autant d'Habitants et d'Aéronefs à Kérosène et aussi bruyants, est LAMENTABLE, fait de La Réunion le département/territoire le plus foutoir et désordre, Foire et Poubelle, qui soit ! L'impact sur les oiseaux-endémiques (donc sur la Flore) est considérable, comme sur le Bien-être et la Santé de tant de Réunionnais, la propreté/salubrité de L'ÎLE : aucune vie saine, sociale, aucune bonne randonnée, aucun ÉCO-TOURISME, aucun équilibre écologique, aucune bonne Économie, ne sont possibles dans un tel vacarme, une telle Pollution-sonore, quotidien.ne, toute l'année ! Question Dérèglement-climatique, Déclin du Vivant, Choix-politiques, à La Réunion : YA PAS PIRE !!</p>

		COÛT chaque année des Dégâts sanitaires et sociaux du BRUIT en France : 147,1 MILLIARDS d'Euros, soit 2170€ chaque année par Français, 1,9 MILLIARD d'Euros chaque année pour La RÉUNION ! https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/07/Infographie-cout-social-du-bruit-vfin.pdf
468	défavorable	C'est un bon début afin de préserver le caractère naturel et culturel du Parc National. Toutefois, l'arrêté semble beaucoup trop léger compte tenu du vacarme incessant causé par les hélicoptères touristiques. Certes l'activité touristique est un pivot majeur pour l'économie de la Réunion, néanmoins il ne faut pas oublier que des personnes habitent dans le cœur du Parc National (Mafate) et d'autres souhaitent profiter du "calme" des lieux. C'est pourquoi, je pense qu'il faut autoriser les vols d'hélicoptère pour les besoins quotidiens des mafatais mais mettre en place des jours de "quiétude" où les vols pour touristes sont STRICTEMENT interdits sur la zone de Mafate.
469	favorable	
470	favorable	
471	favorable	
472	favorable	Il faut maintenir les survols touristiques qui font partie intégrante du parcours touristiques à la Réunion. Notamment au dessus du volcan pendant les éruptions puisque l'approche pédestre est toujours interdite à la différence de l'Islande
473	favorable	Les hélicoptères sont très gênants et passent de plus en plus près des habitations
474	Doublet avec le n°473 – non comptabilisé	
475	favorable	
476	favorable	Je suis favorable à ce projet de réglementation. Néanmoins il est important de clarifier la réglementation en cas d'interventions d'urgence. en effet en cas d'éboulis sur le réseau d'eau (captage, canalisation, ouvrage associé) il est essentiel d'intervention en hélicoptère civil pour établir :

		<ul style="list-style-type: none"> - les reconnaissances, -les préconisations de sécurisation et travaux, -les travaux (dépose de personnel avec DZ aménagé, dépose patin, héliportage...) -les entretiens <p>Proposition: Soit les compagnies peuvent profiter d'une dérogation permanente (discutable mais gérable) soit il y a régularisation administrative suite à l'intervention d'urgence</p>
477	favorable	Le survol inférieur à moins de 1000m du cirque de Mafate devrait être interdit également, seul cirque non motorisé et faisant parti du cœur du parc. Ce cirque est une caisse de résonance. Je plains les habitants qui dès 6h du matin ont droit au ballet des hélicoptères.
478	favorable	<p>Les paysages de la Réunion se méritent, ceux qui les atteignent en hélicoptère en ont aucun. Qu'ils restent chez eux s'ils ne sont pas capables de marcher dans la montagne.</p> <p>Il faut encadrer très strictement cette pratique, ça n'est plus possible aujourd'hui de vivre dans cette surabondance de pétrole.</p>
479	favorable	
480	défavorable	<p>En tant qu'association de protection des oiseaux, et plus largement de l'environnement, la SEOR est régulièrement interpellée par des particuliers ou des collectifs, qui s'inquiètent ou se plaignent du développement effréné et insupportable du trafic aérien de loisir à La Réunion, notamment au-dessus du Parc national.</p> <p>Nous nous réjouissons donc de ce que l'Etablissement public tente de traiter ce problème, et que les aspects immatériels du caractère du Parc ("espace de quiétude et de ressourcement") soient une des motivations à la rédaction de cette nouvelle réglementation.</p> <p>Nous souhaiterions toutefois relever un certain nombre de faiblesses et d'incohérences dans le projet d'arrêté qui est soumis à consultation publique, et qui, de notre point de vue, ne nous paraît malheureusement pas acceptable en l'état.</p>

Pour ce qui est de la protection des Pétrels et du Tuit-tuit, l'interdiction permanente de survol de leurs sites de reproduction à moins de 1.000 m de hauteur apporte peu de changements par rapport à la réglementation actuelle. Nous sommes toujours extrêmement réservés quant à l'applicabilité de ce type de mesure dans le contexte géographique de La Réunion, au relief très chaotique. La plupart des aéronefs ne disposent pas d'un instrument de mesure de la hauteur de vol par rapport au sol à la verticale, mais uniquement d'une indication de l'altitude par rapport au niveau de la mer. Les agents du Parc ou des forces de police ne disposent pas non plus de moyen de contrôler objectivement la hauteur de vol des aéronefs éventuellement observés.

Puisque l'un des enjeux de cette nouvelle réglementation est le pragmatisme et l'applicabilité au niveau aéronautique, nous préconisons :

- soit une interdiction de survol totale et permanente de ces zones.
- soit une altitude minimale de vol (par rapport au niveau de la mer) correspondant au point le plus élevé de la zone + 1.000 mètres. C'est à dire, pour le massif de la Roche Ecrite par exemple, pas de survol à moins de 3.276 m d'altitude, partout sur la zone définie.

Nous n'avons par contre pas de remarque particulière à émettre sur les cas de figure pouvant faire l'objet d'une dérogation, du moins tant qu'elles sont accordées dans un volume acceptable par rapport à la fréquence de dérangement qu'elles susciteront une fois cumulées.

Pour ce qui est du reste du coeur de parc, nous avons le sentiment que l'institution se trompe de cible en voulant réguler les vols de drone et uniquement ceux-là.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'il existe déjà une réglementation particulièrement riche et contraignante pour l'utilisation des drones. De simples opérations de vérification du respect de ces règles, notamment l'interdiction de survol des personnes, seraient déjà une étape efficace et dissuasive plutôt d'ajouter de nouvelles règles dont la justification manque cruellement d'arguments concrets et objectifs. Le choix des points d'interdiction de survol par drone est également difficile à comprendre (pourquoi ceux là et pas d'autres ?) et parfois peu en rapport avec l'objectif affiché de "quiétude et de ressourcement". Il s'agit en effet souvent de lieux très accessibles et très fréquentés par le public (ex : Maïdo, Fenêtre des Makes...) et donc par nature peu propices "à la quiétude et au ressourcement". Pour d'autres, moins fréquentés, par exemple le point de vue de la cascade du chien, en quoi est-ce qu'un drone survolant 5 minutes la rivière en

contrebas du point de vue (mal dégagé, soit dit en passant, d'où l'intérêt d'un drone pour faire de bonnes photos) présenterait une atteinte insupportable à la quiétude générale du lieu, d'autant plus que ce site se trouve juste sur le bas-côté d'une route !

En tout état de cause, ce n'est pas des drones dont il s'agit lorsque la SEOR est interpellée pour le problème des nuisances liées au trafic aérien, que ce soit dans le Parc ou en dehors, mais des hélicoptères, des ULM, et des avions. Combien de randonneurs découvrant la Réunion ont retiré un sentiment mi-émerveillé mi-exaspéré du massif de la Fournaise, survolé par un flot d'hélicoptères et d'avions dont le bourdonnement est parfois continu ? Combien de visiteurs de Mafate ont connu la frustration d'avoir marché une journée pour être "au bout du monde" et d'être réveillés dès 6h00 par des rotations d'hélicoptères ?

La pollution sonore produite par ces aéronefs dénature clairement le lien que le visiteur établit avec la nature unique au monde qui l'entoure. Or il apparaît dans ce projet d'arrêté qu'en dehors des zones de reproduction des Pétrels et Tuit-tuit, partout ailleurs, le survol par des aéronefs habités (hélicoptères, ULM, avions) sera autorisé à toute altitude, à toute heure et sans régulation de la fréquence des vols.

Cette position nous semble incompréhensible et même choquante compte tenu des objectifs présentés en préambule (espace de quiétude et de ressourcement).

Le tourisme aérien, aussi spectaculaire soit-il, ne profite qu'à un nombre extrêmement limité de touristes et de réunionnais, alors qu'il nuit à un nombre considérable de personnes, résidentes comme visiteurs. On ne peut être que stupéfait de constater l'absence de positionnement très clair d'un Parc national à l'égard de cette activité qui "exploite" le Parc sans bénéfice pour la nature, au contraire, et sans réelles retombées socio-économiques. Ajoutons que cela va aussi à l'encontre de toute exemplarité en termes énergétique et de production de gaz à effet de serre.

Quant à l'impact du bruit sur la faune et les oiseaux en particulier, c'est un fait qui est explicitement reconnu dans ces documents soumis à consultation, et dans de multiples études scientifiques. Cette nuisance s'applique aux espèces les plus menacées (Pétrels et Tuit-tuit), mais par conséquent aussi à tous les autres oiseaux, dont certains, comme le Terpsiphone de Bourbon ou le Papangue, sont en déclin marqué et sont présents partout dans le cœur du Parc.

Pour toutes ces raisons, la SEOR préconise :

		<ul style="list-style-type: none"> - d'abandonner le projet d'interdiction de survol par les drones, qui est obscur et dérisoire. - de renforcer les contrôles du respect de la réglementation générale sur les aéronefs non habités : immatriculation, assurance, diplômes, distances et hauteur de vol, survol des personnes, etc. - d'imposer des mesures de restriction du trafic aérien (aéronefs habités) au-dessus de l'ensemble du coeur du parc national, par exemple en limitant de façon draconienne le nombre de survols quotidiens et/ou les plages horaires. Il n'est pas exclu qu'il faille purement et simplement interdire tout survol à vocation de loisir ou de tourisme et ne conserver que l'usage utilitaire de l'hélicoptère, dont la fréquence est déjà parfois à la limite de l'acceptable pour un Parc national, par exemple à Mafate.
481	favorable	Il fait aussi réglementer les survols de Mafate.
482	défavorable	
483	défavorable	<p>Depuis des années les hélicos sont aux services des mafatais , et aucun des mafatais ce sont plaindre de cette activité . je pense que la et très sur on veus supprimé des activités primaires et secondaires de la populations reunnionnaise .</p> <p>je pense que cela viens des gens qui sort de l 'autre et qui en tranquillité a mafate se plaindre contre cette activité , , certe ils on besoin de tranquillité , mais on ne peux pas réduire cette activité aux bon plaisir des certains tourriste et aux détriments des mafatais qui on besoin de cela , moi je dirais non a ce changements</p>
484	défavorable	
485	défavorable	
486	défavorable	
487	favorable	
488	favorable	<p>Le survol des habitations en zone sensible est intolérable</p> <p>cela dérange notamment les papangues qui nichent sur les coteaux de la ravine des citrons</p>
489	favorable	

490	favorable	
491	défavorable	
492	défavorable	
493	favorable	Pour la quiétude du parc Face à l'urgence climatique
494	favorable	Avis favorable. Choqué de voir en novembre 2021, un groupe d'une vingtaine de personnes sortir de Mafate en hélicoptère après leur repas du midi en gîte.
495	favorable	
496	défavorable	Avis défavorable en ce qui concerne l'interdiction des drone au sein du parc. Les conséquences sonores me paraissent disproportionnées par rapport à d'autres usagers de l'air et principalement les hélicoptères. Les drones sont déjà très encadrés en ce qui concerne la réglementation et si ce projet abouti ce sera encore un peu moins de liberté pour tous les amoureux de belles images de l'île intense.
497	favorable	La protection des autres vivants avant nos loisirs égoïstes et éphémères... Les sentiers suffisent pour se remplir les yeux, en respectant hommes et animaux vivant en ces lieux.
498	favorable	Ayant habité un an à la Réunion, nous avons été très surpris par la fréquence des vols au dessus du parc national. Cet arrêté est une excellente nouvelle. La protection de la Nature est une priorité. Cordialement
499	favorable	
500	favorable	Nous sommes venus en vacances en 2021 et nous revenons en septembre de cette année Nous faisons des visites guidées à pieds dans les villes, on visite des parcs, avons fait une journée organisée en 4x4, Kreoli je recommande. Nous avons pensé à l'hélicoptère mais c'est cher, pas sûr de voir grand chose... Et surtout lu des avis des habitants de Cilaos, ils en ont assez de tout ce bruit tôt le matin... Cela faisait une sacrée raison de plus de ne pas le faire

		L'argent profite ces sociétés d'hélicoptères pas aux habitants... Nous sommes des touristes et on se doit de respecter les Réunionnais !!!!
501	favorable	
502	favorable	Favorable mais des réserves: -Ajouter le Sommet du dimitile pour les sites géographiques à préserver -Limiter sur toutes les zones (pas que le cœur)les survols afin de préserver des lieux et des temps de quiétude -Stopper cette gajure d une promotion touristique de l hélicoptère qui n est pas un modèle compatible avec le parc ,la nature et le développement durable -Donner des moyens de contrôle à l aviation civile et gendarmerie aérienne et reprendre une consultation afin de réduire les nuisances sonores. Il est intolérable que quelques personnes nuisent à un maximum de personne et sans réel impact économique positif.Au contraire cela risque d être productif à terme et faire fuir les touristes.
503	défavorable	
504	défavorable	
505	défavorable	
506	favorable	Merci a vous de proposer ce genre de consultation en espérant que par la suite il y est encore beaucoup plus de zone de quiétude. Bonne continuation au parc.
507	favorable	
508	défavorable	
509	défavorable	

510	défavorable	Le survol de la Réunion est un élément indispensable au tourisme et à l'attrait offert par l'île
511	défavorable	Le survol de l'île par les drones valorise l'image de la Réunion est son attractivité. Les drones sont non polluants pour les sites et les zones actuelles permettent à tout un chacun de le pratiquer, touristes ou locaux. De nombreux médias d'ailleurs utilisent ces images pour valoriser le parc national de la réunion. Le restreindre dans ce projet revient à exclure presque exclusivement tout vol aux drones. Les hélicos bien plus bien plus polluants et génère une nuisance sonore sans égal...
512	défavorable	<p>1/ Les Oiseaux-endémiques en déperdition, à sauver, ne sont pas que dans le Parc-national et le "Patrimoine mondial de l'Humanité" (40% de L'ÎLE)...</p> <p>2/ La communication et vie des Oiseaux-endémiques à La RÉUNION, surtout de tous ceux à faible-chant, est complètement incompatible avec le Tourisme-aérien en continu >> Le "Tersiphone de Bourbon" (Chakouat, Zoizo-la-Vierge) ne se fait plus entendre à la Roche-Merveilleuse pendant 1 à 2 heures après chaque passage d'Hélico ou d'ULM... Là où les Aéronefs sont très fréquents, le "Tersiphone de Bourbon" a disparu, n'existe plus ou quasiment plus (cas du Col-du-Taïbit) !</p> <p>3/ On ne peut pas interdire à un Hélicoptère ou un ULM de voler au-dessus du Parc-national et du "Patrimoine mondial de l'Humanité", et l'autoriser sur les autres 60% de L'ÎLE !!</p> <p>4/ Tout Aéronef-touristique = Petit-PLAISIR très personnel, énorme combustion de KÉROSÈNE et production de CO2... à l'heure du Dérèglement-climatique planétaire de plus en plus conséquent et intense... et de la Sortie imminente et forcée des Énergies-fossiles... sans parler de tous les méfaits sanitaires, sociaux, écologiques et économiques du BRUIT >> 147,1 Milliards d'€ chaque année pour La FRANCE !!! https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/07/Infographie-cout-social-du-bruit-vfin.pdf</p>
513	défavorable	la réglementation proposée conduit encore une fois à une restriction des droits des habitants . Les habitants ont tous besoin des services des hélicoptères et demain si l'évolution technologique le permet des livraisons faites par drones qui leur couteront beaucoup moins chères. Il semble que les scientifiques et les écologistes veulent que nous soyons les bons sauvages comme les indiens d'amérique pour créer une vision idyllique à photographier. pourquoi n'aurions nous pas droit au confort et à l'évolution technologique ? Sommes nous des sous citoyens ? l'équilibre entre écologie et droits des habitants n'est pas respectée tout cela au nom d'une écologie irraisonnée qui nous empêche d'évoluer. Nous étions là et prenions soin de notre environnement bien

		avant que le Parc n'existe et nous serons toujours là quand il disparaîtra. Par exemple le classement en espace boisé classé interdit de combattre les végétaux invasifs alors qu'avant il n'y avait pas de problème. le survol et les drones ne sont pas gênants et sont mêmes nécessaires.
514	favorable	
515	défavorable	la protection des espèces menacées est bien ce qu'un citoyen soucieux de cette problématique attend du Parc national. Cependant, une des particularités de notre cœur de parc est bien son occupation par l'homme et ce projet d'arrêté l'ignore totalement. Ce déni est méprisant et inacceptable. J'habite à l'ilet à Vidot SALAZIE et depuis plusieurs années nous subissons chaque jour de beau temps, avant même 7 heures, l'augmentation exponentielle de la pollution sonore générée par le balai infernal des hélicoptères. Je propose donc que les habitants du cœur de Parc soient considérés comme espèce à part entière, donc à protéger et que le périmètre de survol soit revu sensiblement à la hausse. Il en va de notre quiétude et notre qualité de vie mais aussi de l'image du Parc auprès de la population.
516	favorable	
517	favorable	
518	favorable	Il est nécessaire de protéger l'environnement, peut-être qu'il serait envisageable de réserver des possibilités de survols à des parapentistes (ou d'autres engins non motorisés)1 fois par semaine, ou une à 2 fois par mois. Sous réserve de déclaration préalable pour éviter qu'ils soient trop nombreux.
519	favorable	Nuisance SONORE
520	favorable	Les balais des hélicoptères sont incessants sur l'île. Ce type de tourisme devrait être à l'exception de personnes à mobilité réduite uniquement.
521	défavorable	
522	défavorable	Je demande une prise en compte pour l'héliportage de matériel nécessaire au activité agricole pastoral sur la région du volcan et de manière général sur l'ensemble de l'île ou sont situer ses activités.

523	défavorable	<p>Après lecture de votre dossier et m'être renseigné, je semble en retirer le constat premier suivant: encore une réglementation.</p> <p>Je ne m'engagerai pas sur le terrain de la simplification et l'amélioration de la qualité du droit toujours prônée en constatant qu'on envisage rajouter une couche au mille feuille administratif des interdictions.</p> <p>Pour le cas de l'espèce, il apparaît déjà exister une réglementation spécifique, celle de télépilote de drone de loisirs qui prévoit un cadre précis d'emploi (altitude, règle de non survol...). Tout télépilote de drone doit donc la connaître suite à une formation obligatoire en validant celle-ci et la respecter lors de l'activité. Ceux volant sans formation ou volant hors cadre sont donc à sanctionner.</p> <p>Ce dispositif est suffisant.</p> <p>Dans ce seul cadre général, des interdictions, temporaires, limitées, justifiées, expliquées et diffusées peuvent alors s'envisager exceptionnellement (tuit-tuit, pétrel...). A ce titre, une interdiction générale à l'année "par simplification" (page 6 de votre projet) justifiée par la présence de l'espèce du Pétrel de Barau semble disproportionnée, cette espèce ne nichant pas à demeure dans l'île, et y étant même consécutivement absent plusieurs mois.</p> <p>Hormis ce type d'exceptions, l'application de l'actuelle réglementation suffit pour empêcher une pollution alléguée des drones.</p> <p>Et pour aller plus loin, de quelle pollution parlons nous ? Je sillonne les sentiers seul depuis des dizaines d'années (4 Grand Raid 3 Bourbon...) dont les points remarquables cités et je n'ai jamais été heurté par la présence de drone.</p> <p>Avant hier, sortie Grand Bassin Mollaret, hier, Bras de la Plaine: aucune pollution de drone. Par contre, ramassages d'emballages fanés dans le chemin comme à chaque sortie, hélas, favorisant les nuisibles, type harets qui semblent une menace un peu plus meurtrière pour le pétrel que le drone.</p> <p>Cette évolution proposée semble tenir de la posture: parc = calme alors que cet enjeu drone est factuellement mineur et les dérives toujours possibles résolues par le respect de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'appel de ce jour de certaines associations considérant que tout Réunionnais est défavorable à votre projet au regard de son absence de sévérité confirme mon avis mesuré en faveur d'une seule application stricte de la</p>
-----	-------------	---

		<p>législation existante (mais visiblement méconnue). La gêne de ces engins sans pilote au regard des randonneurs toujours plus nombreux selon l'argumentaire ne devrait-il pas conduire à réfléchir plutôt sur l'impact du tourisme de masse, sur les déchets générés... et non se préoccuper sur la seule quiétude des promeneurs ?</p> <p>Je vous sais grée de prendre soin de l'île qui le mérite mais dans un cadre objectivé et au regard de prise de décision mesurée et raisonnée.</p>
524	favorable	<p>Très concernée par ce qu'il se passe à la réunion et comptant y retourner y vivre, je lis, regarde tout ce qui concerne l'île quotidiennement. Le verdict est sans appel si l'on veut conserver l'attrait de la réunion pour les touristes et aussi pour la quiétude des habitants et de la faune il est impératif de réduire fortement les survols de l'île. Sur tous les réseaux meme sur les vidéos faites par des youtubeurs payés par l'IRT, tous partagent leur déception quant aux nuisances sonores des appareils. Je vous en prie redonnez à la réunion une chance d'offrir une nature préservée attractive sinon son avenir économique et sociologique me semble très compromis, les vols ne devraient être limités qu'aux nécessaires. Mieux la réunion en lèr protégez la je vous en prie qu'elle ne finisse pas en zone sinistrée par des gens qui ne voient pas plus loin que le profit immédiat.</p>
525	défavorable	
526	favorable	Beaucoup trop de nuisances sonores encore actuellement.
527	favorable	
528	favorable	Un pas important vers la suppression totale des survols touristiques, véritable aberration écologique. Seuls devraient être maintenus les vols de services publics aux malades (santé, sécurité).
529	défavorable	
530	Sans avis	<p>C'est une petite avancée mais cela reste insuffisant. Pour moi, les zones de quiétude ne devraient pas concerner que quelques espèces en danger. Il faut aussi protéger les autres espèces et les riverains habitant dans les cirques. Par jour de beau temps, les nuisances sonores sont très dérangeantes. Il devrait y avoir aussi une réglementation par rapport au vol touristique de plus en plus nombreux sur l'île. N'attendons pas que nos espèces en danger disparaissent et que les autres deviennent à leur tour des espèces en danger. Merci</p>

531	favorable	Je suis contre la pose et dépose de touristes ds les différents cirques qui occasionne une nuisance infernable pour les habitants. Ne garder l'hélicoptère que pour les secours, et ravitaillement des gites et le suivi de travaux. Bravo pour votre projet de réglementation.
532	favorable	Il me semble que tous les vol commerciaux en hélicoptère, avion ou ULM devraient être totalement interdit. Seul les vols de secours ou de dépose de matériaux ou marchandises devraient être autorisés. Dans les cirques il y énormément de bruits générés par les divers engins. Cela est très nuisible pour la faune, les hommes et la planète.
533	favorable	Existe il des moteurs électriques pour les hélicos ou alors moins bruyants? Des jours off selon la saison
534	défavorable	Ridicule tout simplement
535	Doublon avec le n°534 – non comptabilisé	
536	favorable	Les nuisances sonores sont importantes
537	favorable	Protégeons la nature... Et notre quiétude !
538	favorable	Il est primordial de régler davantage l'activité touristique des hélicoptères et avions, en pleine expansion ces dernières années, qui devient une réelle nuisance pour les promeneurs, habitants et faune du parc.
539	défavorable	Mesures insuffisantes pour la quiétude du parc et de ses habitants humains et non humains
540	favorable	Une réflexion et une réglementation doivent également être très rapidement engagées concernant l'impact et la nuisance sonore des survols (hélicoptères de transport de personnes dans un but touristique et commercial prioritairement) Ces impacts sont très importants même au delà des zones considérées en coeur de Parc et ciblent des zones de promenades mais également des zones habitées. Il y a urgence à mettre tous les acteurs autour d'une table et réglementer ces vols incessants selon les jours et les heures qui dérangent le plus grand nombre (l'intérêt général) au profit d'une minorité d'acteurs.
541	défavorable	ces survols en hélicoptère sont une véritable catastrophe pour les résidents des cirques ainsi que pour les randonneurs comme moi qui parcourons les sentiers, il est bien sur évident que c'est l'appât du gain qui et le moteur car corail hélicoptère a dernièrement fait l'acquisition d'un engin supplémentaire pour faire plus de vacances, et il y a souvent parmi ces personnes qui utilise ce moyen pour découvrir

542	favorable	Vous pouvez même interdire totalement le survol de l'île entière : ça nous fera des vacances
543	favorable	
544	défavorable	<p>TOP AUX MENSONGES</p> <p>Le seul mérite de cette consultation est de faire ressortir qu'il existe un fossé béant entre les usagers extérieurs du parc et les habitants.</p> <p>Les commentaires du style : stop aux hélicoptères sont hallucinants. Ils relèvent d'une méconnaissance totale de la réalité de la vie des cirques. D'où croyez vous que viennent le poulet que vous mangez le midi, le riz, les grains et les boissons. Les lits dans lesquels vous dormez en gîte, le savon que vous utilisez pour vous laver ? Comment pensez vous que sont évacués les déchets lourds ? Ils sont tous venus par hélicoptère et c'est un droit fondamental des habitants de pouvoir bénéficier de ces services qui sont par ailleurs extrêmement onéreux. Alors quand je vois que les usagers réclament la fin des survols pour leur quiétude, leur ressourcement ou la quiétude des oiseaux, je considère qu'ils ne vivent pas sur la même planète que nous. Ce sont des égoïstes qui veulent nous priver du confort minimum. Nous habitants de Mafate et autres cirques avons besoin de l'hélicoptère. C'est indispensable, c'est vital. Il y a suffisamment de réglementation comme cela et nous n'avons pas besoin d'une nouvelle interdiction. Les habitants en ont assez d'être sous la tutelle du Parc. Leurs ancêtres étaient là avant le Parc. Ce sont eux qui ont entretenu les sentiers, les terrains et lutter contre les espèces végétales invasives bien avant l'ONF, bien avant le Parc. A titre d'exemple depuis Batsirai de nombreux sentiers ont été fermés sans tenir compte des besoins des habitants et cela dure depuis des mois. Avec les voisins dès le lendemain du cyclone nous avons commencé à déblayer les sentiers indispensables pour nos activités. L'ONF s'est pointée....deux mois après et malgré tout de nombreux sentiers restent fermées. Quant au Parc national il n'a strictement rien fait pour les sentiers. A part produire des réglementations d'interdictions toujours et encore à quoi sert le Parc ? Pourquoi les avis des usagers de passage seraient ils plus importants que l'avis des habitants de longue date ? D'ailleurs il est symptomatique de constater que pour cette concertation elle n'a lieu que par internet ou alors il faut aller à St denis à la Préfecture ou à la Plaine des Palmistes au siège du Parc. Beaucoup d'habitants des cirques n'ont pas internet et il n'a même pas été prévu pour eux une consultation du dossier dans les mairies annexes des cirque. Ce sont pourtant les premiers clients des hélicoptères.</p> <p>Bref encore une fois nous sommes méprisés, écartés et bafoués et des gens extérieurs aux lieux prétendent régir notre mode de vie. Quelle arrogance, quel mépris !</p>
545	favorable	

546	favorable	<p>Je suis favorable aux décisions prises pour l'avenir même si elles ne vont pas assez loin. Pourquoi ne pas appliquer les mêmes réglementations que la métropole ? Pollution sonore insupportable, les couloirs, les horaires de vol non respectés. Ces hélicos, ULM... sont aussi mal venus en milieu urbanisé. Comme tous engins volants, ils devraient être parqués à Roland Garros et Pierrefonds.</p> <p>Il reste beaucoup à faire et ce ne sont pas avec ces mesurette qu'on va garantir le respect des autres et de la nature réunionnaise qui ne devient que béton.</p>
547	défavorable	<p>texte trop permissif, il convient tout simplement de ne rien autoriser du tout ..</p>
548	défavorable	<p>Le projet d'arrêté soumis à l'Enquête Publique portant réglementation du survol motorisé et des déposes d'hélicoptère en cœur du Parc National de La Réunion a retenu toute notre attention.</p> <p>Vous trouverez ci-dessous les observations des « Amis de la Roche Ecrite »</p> <p>En préambule : Nous regrettons que l'avis de la DSAC OI (Aviation Civile) ne soit pas mis à disposition du public, nous ne disposons pas de son analyse. C'est dommage, car son éclairage aurait été très pertinent sur cette thématique.</p> <p>Les Considérants posent le contexte et les enjeux de ce projet d'arrêté, en reprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vocation première du Parc National de La Réunion qui est de préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite dans son cœur et de favoriser des comportements respectueux de l'environnement. • Le survol motorisé génère des nuisances sonores susceptibles de porter atteinte aux espèces animales menacées de disparition, notamment le Pétrel noir de Bourbon, le Pétrel de Barau et l'Echenilleur de La Réunion, particulièrement sensibles au dérangement, notamment durant leur période de reproduction. Il convient, dès lors, de limiter ce dérangement afin de favoriser la survie de ces espèces. • Le survol par les aéronefs sans équipage à bord (les drones) génère des nuisances sonores supplémentaires [...] <p>Le rôle du PNR : le caractère exceptionnel de La Réunion a permis la mise en place d'un parc de niveau national. La vocation de l'établissement qui en assure la gestion est « de préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite et de favoriser des comportements respectueux de ce territoire. »</p> <p>Le survol et les déposes en hélicoptère sur les zones particulièrement sensibles où vivent des espèces protégées en voie d'extinction (IUCN) génèrent un impact négatif pas suffisamment étudié sur l'avifaune ni sur les autres espèces présents sur les sites concernés.</p> <p>De surcroît, l'utilisation de drones (engin motorisé sans pilote) qui s'est fortement démocratisée, accentue l'impact sur les espèces emblématiques des zones traversées : dérangement, bruit des moteurs (combien de décibels ???), déplacement de l'air ...</p>

A propos de l'article 1 : Zones de protection en cœur de parc
Le projet d'arrêté prévoit pour renforcer la protection des espèces concernées
A l'intérieur de la zone de protection de la « Rivière des Remparts » (zone de nidification du Pétrel noir), le survol motorisé à une hauteur inférieure à 400 m au-dessus du sol et de l'eau [...] est interdit.
Or, cet oiseau endémique de La Réunion (effectif estimé à moins de 50 individus) qui niche dans les terriers creusés dans les remparts doit bénéficier d'une distance sécuritaire calculée non seulement par rapport au sol et à l'eau (rivière) mais également par rapport aux parois verticales qui constituent son site de nidification.
A l'intérieur de l'ensemble des autres zones de protection (zone de nidification du Pétrel de Barau et de l'Echenilleur de La Réunion), le survol motorisé à une hauteur inférieure à 1000 m au-dessus du sol et de l'eau [...]est interdit.

Or, Les zones de nidification de l'Echenilleur de la Réunion et du Pétrel de Barau sont situées à plus de 1500 m d'altitude (zone de montagne) donc survoler ces sites à 1000 m d'altitude reviendrait à piloter des engins motorisés à plus de 2500 m d'altitude. Comment sera contrôlée cette distance. Quels outils ? Qui ? .
Nous aurions souhaité l'avis de la DSAC OI sur ce sujet. En consultant la littérature sur cette thématique (Site constructeurs d'hélicoptère : <https://www.dataero.fr/a-quelle-altitude-volent-les-helicopteres/> ; https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074234/LEGISCTA000006143966/ ; <https://defense-zone.com/blogs/news/philippe-sebah-pilote-helicoptere-pghm> ; <https://fr.quora.com/Pourquoi-les-h%C3%A9licopt%C3%A8res-ne-peuvent-ils-pas-voler-%C3%A0-haute-altitude>)
Nous avons constaté que les pilotes d'hélicoptères ne respectent pas une telle hauteur de vol tant les aléas météorologiques, l'aérologie compliquent le pilotage et accentue les risques d'accident. Notons qu'à une telle hauteur, une bonne condition physique et des pilotes expérimentés ayant des qualifications pour vol en montagne sont exigés.

A propos de l'article 2
Le champ des dérogations est très large et ouvre droit à la possibilité d'autoriser aussi bien des missions de service public que la réalisation d'images pour le cinéma ou la télévision ou pour couvrir des événements publics ou privés au détriment de la qualité du cadre de vie des espèces mentionnées plus haut, alors que c'est le rôle essentiel du PNR.
Les drones peuvent bénéficier des mêmes types de dérogation à part celle de desservir et approvisionner des îlets.

FOCUS sur la Roche Ecrite. Le ravitaillement du gîte nécessite une dérogation annuelle. En 2015, les dérogations ont été possibles tout le long de la période de rénovation du gîte. Les dérogations peuvent être pluriannuelles et ouvrir droit à un survol permanent du site.

		<p>QUESTIONS : Quel intérêt de faire un arrêté qui ouvre droit à un tel éventail de dérogations ?</p> <p>Plusieurs questions concernant le contrôle du respect des hauteurs de survols : Qui en a la charge ? Quels moyens techniques et humains ? Comment ?</p> <p>Pourquoi indiquer des distances de survol de 400 m et de 1000 m qu'on ne sera pas capable de mesurer, de respecter et de contrôler ?</p> <p>Conclusion : Tous ces éléments nous amènent à dire qu'en l'état ce projet d'arrêté est prématuré car il soulève des questions d'ordre juridique, d'ordre technique et d'ordre scientifique. Il aurait fallu attendre les résultats de l'étude citée avant de sortir cet arrêté. (cf dans les avis des deux conseils rattachés au PNR).</p> <p>A la question : ce projet d'arrêté simplifie t-il celui en vigueur actuellement et le rend-il accessible à ceux chargés de l'appliquer ?</p> <p>La réponse est NON. Nous donnons un avis défavorable.</p>
549	défavorable	
550	défavorable	<p>Bonjour, après lecture de l'arrêté, je suis défavorable à son application, l'activité des avions hélicoptères à construit un tissu économique à la Réunion avec des emplois directs et indirects. On doit légiférer mais pas au détriment d'une seule activité.</p> <p>Le parc National doit protéger notre nature avec notre aide, avec nos valeurs, nos traditions.</p> <p>Le plus gros problème est vouloir toujours plus, plus de règle, plus de limitation....</p>
551	Sans avis	<p>Le projet d'arrêté devrait prendre en compte la spécificité des interventions d'urgence pour les travaux de réparation des ouvrages d'eau potable (captage, canalisation).</p> <p>Ces travaux ne sont pas programmables à l'avance et doivent être réalisés rapidement pour rétablir la continuité de service.</p> <p>La solution serait d'obtenir une autorisation dérogatoire annuelle. Il conviendrait donc que l'arrêté adapte le contenu du dossier demande d'autorisation à ces travaux d'urgence. En effet, il ne sera pas possible de définir à l'avance certains renseignements de l'article 2 :</p> <p>4° Un plan de vol prévisionnel détaillé comprenant les lieux et horaires de décollage et d'atterrissage,</p> <p>5° L'itinéraire reporté sur un fond de carte ING au 1/100 000 ou 1/25 000,</p> <p>6° Le nombre de rotations prévues,</p> <p>7° Le nom et les coordonnées (téléphonique et email) de l'opérateur,</p> <p>8° Le cas échéant, les matériels ou personnels transportés,</p> <p>9° Le cas échéant, pour le survol en aéronef sans équipage à bord, le certificat de télépilote.</p>

552	favorable	<p>Les hélicoptères sont une nuisance dans tout le parc national, marre des ballets de vrombissement des hélicoptères à partir de 8h dans mafate ou ailleurs !! L'hélicoptère devrait être limité aux seuls situations urgentes sanitaire ou de sécurité surtout si cela mets en danger les espèces endémiques !</p> <p>Ne sacrifions pas notre faune si fragile pour nos touristes et la rentabilité !!</p>
553	favorable	Il faudrait même arrêter tout survol touristique de l'île. Le réchauffement climatique ne nous permet plus ce genre de pratique !
554	défavorable	
555	défavorable	
556	Doublon avec le n°555 – non comptabilisé	
557	favorable	
558	favorable	Je pense que ce doit être réglementé et réduit à des personnes avec autorisation qui pourra être retirée en cas de non-respect. A quand la même réglementation avec les appareils motorisés qui survolent l'île ? Les bateaux trop proches des baleines ?
559	défavorable	<p>Bonjour,</p> <p>Je constate que le parc National de la réunion porte une attention particulière à l'environnement ainsi que les désagréments liés au bruit pour les populations survolées.</p> <p>Mais alors pourquoi ne pas remonter l'altitude de survol des aéronefs alors que les cirques sont déjà presque à tous saturés de bruits et à une altitude de presque 1000m ?</p> <p>Les pétrels noirs , de Barau et le tuit tuit sont cités comme extrêmement sensibles mais aucun arrêt totale de survol pendant la nidifications est recommandé.</p> <p>Pis, le survol de la rivière des remparts jusque la , un peu épargné, sera abaisser à 400m ! Le pétrel noir sera en dangers.</p> <p>Est ce au nom de l'activité économique que la quiétude est sacrifié dans le parc classée UNESCO ?</p> <p>Les gens du monde entier qui viennent voir notre parc national ainsi que les réunionnais qui visitent et ceux qui y résident, ne peuvent accepter de conserver ce tourisme archaïque au bénéfice que de quelques uns .</p> <p>Je suis pour le survol à plus de 1500m sauf pour des raisons logistiques bien sûr,</p> <p>Arrêt de survol en période de nidifications</p> <p>Limitations des horaires de vols (Tous le monde est fatigué de ces vols du matin au soir depuis trop longtemps !)</p>

		Je mets un avis DEFAVORABLE pour toutes ces raisons. merci de l'attention que porterez sur cet avis, cordialement.
560	défavorable	<p>Les restrictions envisagées sont insuffisantes, et dans certains cas incohérentes (pourquoi abaisser la limite de hauteur de 1000m à 400m juste au-dessus des sites de nidification du pétrel noir, espèce en danger critique d'extinction d'après l'UICN?).</p> <p>L'arrêté devrait plutôt interdire tout survol motorisé touristique (cette activité extrêmement polluante et nuisante pour la faune et les autres usagers du Parc National ne profitant qu'aux considérations économiques d'une poignée de privilégiés, et n'apportant rien de positif aux réunionnais), relever la limite de hauteur à 1500m au lieu de 1000m au dessus du sol, définir une plage horaire pour les ravitaillements des îlets de Mafate afin de créer des horaires de quiétude, et interdire strictement tout survol des zones de reproduction des pétrels de Barau et des pétrels noirs, ainsi que de la zone de répartition du Tuit-Tuit, à l'exception des opérations de sauvetage et de lutte contre les incendies.</p> <p>Enfin, il est important de définir à l'avance les modalités de contrôle et les sanctions prises en cas de non-respect de la réglementation, car les restrictions du survol motorisé doivent être appliquées et respectées en pratique.</p> <p>A l'heure où les défis environnementaux locaux et globaux et donc l'importance de la protection de notre environnement n'ont jamais été aussi importants, il serait honteux que le Parc National se compromette et fasse preuve de complaisance vis à vis des intérêts économiques d'une minorité en soutenant un business anti-écologique.</p> <p>J'adhère totalement à l'avis de l'Association Citoyenne de Saint Pierre, texte bien plus détaillé que mon bref message qui résume toutefois les points qui me semblent les plus importants.</p>
561	favorable	Trop de nuisance sonore. Protection de la flore
562	Doublon avec le n°561 – non comptabilisé	
563	Doublon avec le n°562 – non comptabilisé	
564	défavorable	Ce projet d'arrêté ne mentionne pas les nuisances sonores des survols en avion, ULM, hélicoptères des zones habitées proches des stations de départ de ces engins . Certains week-ends, dès 6h45 le niveau sonore des multiples rotations devient épouvantable . Il est louable de protéger les oiseaux, mais les humains ont aussi

		besoin de cette protection ! En l'état, cet arrêté n'est pas assez exhaustif pour recueillir mon avis favorable . Copie à revoir !
565		Doublon avec le n°564– non comptabilisé
566		Doublon avec le n°564– non comptabilisé
567		Doublon avec le n°564– non comptabilisé
568	favorable	Il faut absolument protéger la faune endémique et les hélicoptères sont un danger pour elle. Mais ils sont aussi une insupportable nuisance pour les humains. Dans les hauts, dans la zone d'adhésion du Parc, les hélicoptères passent au dessus des habitations et des forêts très bas, et selon les matins, nous pouvons avoir entre 3 à 4 heures de bruit non stop entre ceux qui montent vers le midi et ceux qui redescendent. Il fait donc élargir la lutte contre ma nuisance sonore des hélicos!
569	défavorable	
570	défavorable	
571	favorable	Stop aux nuisances sonore des hélicoptères, drones et autres engins bruyants !
572	défavorable	
573	défavorable	
574	défavorable	
575	favorable	
576	défavorable	
577	favorable	Je trouve ce projet de réglementation équilibré et pragmatique qui renforce la protection du Parc national de la Réunion, sans pour autant tomber dans les travers d'une réglementation excessive du tout interdit.
578	favorable	Il serait bien aussi de protéger la population, dont celle de Mafate, des nuisances sonores qui sont aussi néfastes pour la santé des animaux que pour celle des humains.
579	défavorable	Cet arrêté est plu qu'insuffisant. Je souhaite que le parc national se dote des mêmes règles que certains parcs nationaux métropolitains, c'est dire que le survol des hélicoptères de tourisme soit interdit à une altitude < 1000m.

		Cet arrêté est aveugle aux nuisances sonores que subit la population mais également aux nuisances que subissent d'autres espèces animales que celles protégées par le parc qui semble avoir la protection sélective
580	défavorable	Je suis complètement défavorable s'agissant du traitement de l'usage des Drones de loisirs ou professionnels. Ceux-ci sont facteurs de rayonnement de l'île avec un rapport nuisance/bénéfice bien plus positif que les multiples survols en hélicoptère. Interdire les drones reviendrait à interdire les appareils photographiques. Comment mieux encourager les visiteurs à protéger ces merveilleux bijoux et à financer leur protection (par le tourisme) qu'en recourant à ces multiples ambassadeurs anonymes et gratuits qui doivent par ailleurs respecter une réglementation déjà importante. La durée de vol d'un drone est d'une vingtaine de minutes environ. A 30 mètres il ne s'entend déjà presque plus. C'est un bon sens que de priver les dronistes des sites qui tels que le Maito ne dérangent aucun habitant et là rare faune présente... alors même que des dizaines d'hélicoptères passent tous les jours ?? Cordialement
581	défavorable	
582	défavorable	
583	défavorable	
584	favorable	Comme pour les autres parcs nationaux le survol est interdit. Ainsi, les animaux, les randonneurs pourront retrouver la tranquillité.
585	défavorable	Les hélicoptères touristiques en France ne survolent pas les zones habitées, pourquoi il y a toujours à la Réunion une justice à deux vitesses ?
586	défavorable	
587	défavorable	Le projet est loin d'être assez restrictif pour les survols touristiques. Cela nécessite une réécriture du projet qui luttent réellement contre les nuisances engendrées par les vols touristiques.
588	défavorable	Le vol incessant des hélicos est déjà insupportable pour les randonneurs mais ce soir être carrément atroce pour les habitants des cirques. Tout devient hyper contrôlé pour protéger la nature mais on laisse une pollution sonore insupportable pour des touristes et quelques professionnels qui ne font pas vraiment travailler beaucoup de gens. Je suis non merci. Ça n'est pas suffisant.
589	défavorable	Pas d'hélicoptère, pour des moyens touristique
590	défavorable	

591	favorable	On a l'impression que les vols sont en continue dans les cirques. Étant traillieurs et faisant partie d'une association bénévole paramédical dans Mafate j'étais impressionnée du bruit que ça pouvait provoquer pour les habitants ! Sans cesse on entend les bruits.
592	Doublon avec le n°591– non comptabilisé	
593	favorable	mais insuffisant vu l'ampleur des dommages collatéraux...
594	défavorable	La vie passe avant l'argent ou le confort de quelques privilégiés...
595	défavorable	Il faut une réglementation plus ambitieuse en faveur de la biodiversité de l'île
596	défavorable	
597	défavorable	
598	défavorable	Mesure insuffisante aux nuisances sonores.
599	défavorable	
600	défavorable	
601	favorable	Mettez aux gens une paire de lunette de réalité virtuelle, avec une ou plusieurs vidéos magnifiques et le problème est réglé et tout le monde est content Ces engins sont une nuisance permanente et extrêmement intrusive et se comporte sans respect pour ceux qui cherche l'essence, le silence et la quiétude des cirques, si deja en premiers lieu ca gêne les humains, ca gêne forcément toutes les autres espèces pour qui on s'exprime. Certe c'est vertigineux, mais à quel prix ? C'est pour une élite seulement, faites une étude de la consommation de ces pratiques ! Par contre tout les réunionnais sont impactés. Voulons nous une économie de sobriété et de respect des citoyens, et de toutes les espèces du territoire ou juste une économie de rentabilité
602	défavorable	
603	défavorable	Je pense qu'il ne faut pas privilégier les activités touristiques de l'île et au contraire montrer l'exemple en diminuant les nuisances sonores et environnementales des vols d'hélico de plus en plus nombreux sur l'île.
604	favorable	Je mets favorable pour ne pas être placé dans les défavorables lors des stats. Or, je dénonce un arrêté insuffisant qui ne s'attaque pas au problèmes des nuisances sonores générées par les tours d'hélicos de plus en plus nombreux En effet, cet arrêté interdit juste le survol des hélicos à une altitude inférieur à 1000 m sur 15% de sa superficie. Les hélicos seront donc libres de continuer à voler bien bas sur 85% du reste du parc... Quand

		on sait que le parc fait 42% de la superficie de l'île ca vous donne une idée de ce qui est autorisé... Le PNR a ainsi clairement fait le choix de privilégier les activités touristiques de quelques entreprises au détriment de la quiétude des habitants de La Réunion !
605	défavorable	Projet qui a le mérite d'exister et de pointer du doigt les problèmes de nuisances sonores. Par contre il semble totalement insuffisant avec une autorisation de survol de 85% de la surface du parc à moins de 1000m d'altitude... Pourquoi ne pas faire l'inverse et interdire 85% de surface de survol à moins de 1000m d'altitude ?
606	défavorable	
607	Sans avis	Le nouvel arrêté n'est pas du tout assez restrictif. La nuisance sur la faune et les habitants est trop importante pour accepter cette activité sans aucun autre intérêt qu'un plaisir énergivore inacceptable à notre époque de réchauffement climatique.
608	favorable	Le survol à 400m ne présente aucune gêne pour la faune et permet de profiter des paysages somptueux qui sont offerts.
609	défavorable	Bonjour, c'est en tant que touriste que je souhaite m'exprimer et donner un avis défavorable à cette réglementation qui ne remet pas en cause les nuisances sonores dans Mafate. La caisse de résonance est telle et les rotations incessantes font de mafate un paradis à visiter avec un casque antibruit . L'opposé de ce que nous vente la région pour attirer les touristes avec la Grèce attitude de son cirque mythique. Tous les marcheurs croisés durant ltre mois sur l'île étaient désabusés de la situation. J'ai assisté à un allé retour en hélicoptère pour apporter un simple colis postal ou une seule personne qui venait vérifier l'état des lieu d'une case....toutes ses rotations rentreront dans les autorisations possibles qui seront octroyées et quelles seront les moyens donnés pour vérifier toutes les rotations....bref, le business aéronautique à encore de bons jours devant eux et les parcs nationaux ne protègent plus de grand chose.... Comptez le nombre d'hélicoptères sur l'île et leurs rotations....c'est fou... Bonne chance à cette magnifique île
610	défavorable	
611	favorable	
612	défavorable	
613	favorable	
614	Doublon avec le n°613 – non comptabilisé	
615	Doublon avec le n°613 – non comptabilisé	

616	favorable	
617	favorable	
618	défavorable	<p>Pas plus tard qu'il y a 2 semaines, je suis montée à Aurère, malgré un temps très nuageux et de la pluie nous n'avons pas eu 10mn de répit entre deux passages d'hélicoptère. Le bruit est oppressant, c'est infernal. Parfois les hélicoptères passaient à 3 d'affilée ! On ne peut plus se retrouver dans la nature comme elle se doit : silencieuse de tout bruit urbain. Pourquoi certains coins de Mafate seraient-ils épargnés par les aéronefs et pas d'autres ? C'est grâce aux diverses espèces d'oiseaux que la forêt est aussi belle. S'ils ne peuvent plus se reproduire (les oiseaux) alors la forêt mourra avec eux. De plus, je refuse cette enquête car elle oublie les habitants de l'île en dehors du parc national. Ce qui fait la beauté de la Réunion c'est aussi nous les Réunionnais ! Nous avons le droit à la quiétude. Nous subissons le revers de la médaille de notre biodiversité, oui notre île est belle, oui elle est authentique mais nous ne sommes pas un parc d'attraction. Vous ne pouvez pas punir la population de l'ouest et du sud de l'île pour seulement 5% de touristes souhaitant « découvrir » notre île en hélicoptère (fast-tourisme). Quand d'autres pays (Thaïlande-Grèce-Italie) prennent enfin des mesures drastiques pour préserver leur pays du tourisme de masse, nous à la Réunion nous allons à l'encontre de la situation climatique actuelle.</p>
619	Sans avis	<p>Rien à voir ici avec une mesure radicale digne d'un Parc National inscrit à l'UNESCO basé sur des chartes: au minimum il faudrait une réduction drastique + plages horaires, pas toute la matinée, pas des heures durant, pas que ça s'arrête pour recommencer plus tard en milieu de journée... etc... des règles pour pas que ça soit les hélicos et ULM qui "fassent la pluie et le beau temps", des règles qui permettraient de "préserver les lieux des effets négatifs du surcroît d'activités économiques induites par la notoriété du bien inscrit" comme qui dirait l'Unesco par exemple. On est très très loin de permettre à la clientèle du Parc de faire l'expérience de "quiétude, dans les cirques, pitons et remparts" comme le dirait "le parc". - Les zones qui restent ouvertes aux survols sont déjà celles qui concentrent la quasi totalité du trafic responsables de la pollution sonore quotidienne actuelle RIEN DE CHANGÉ - Il n'y a pas mention de restriction horaire ni de quantité: donc la pollution sonore durera tout le temps que la météo permet ces survols, tout comme actuellement RIEN DE CHANGÉ DRONES!!! intrusifs plus que bruyants!!! On est à l'époque des mini-drones; une invasion insidieuse en nombre et une véritable prédation des refuges ultimes de la faune, laquelle faune ne se résume pas aux pétrels et tuit tuit! 25 zones de 200m de rayon permettrons au mieux l'apposition de pancartes associées qui vont dire que le drone est ici indésirable "pour les gens", ce que les gens savent déjà à moins d'être inciviques, mais si il est annoncé que plus loin dans la nature c'est permis tant "que ça gêne personne" (est ce vrai?), on n'a plus rien de comparable avec un "vrai Parc National" et il peut aussi y avoir des gens, justement à l'écart de</p>

		ces zones de concentration des foules, en quête de quiétude dans la nature. GÉNÉRALEMENT Les pilotes de drones savent déjà qu'ils gênent, et tentent DÉJÀ spontanément de pratiquer de là où il y a personne, et évitent DÉJÀ de survoler les lieux accessibles où il y a des gens. Du coup ON NE LES VOIT NI LES ENTEND SOUVENT par rapport à la fréquentation réelle et le constat est MINIMISÉ et CE N'EST PAS QU'UNE QUESTION DE BRUIT!!! Les mini-drones sont pire que les gros et plus intrusifs par ce qu'ils... sont plus petits et plus discrets, surprennent d'autant plus la faune dans ses derniers retranchements en haut des arbres, sur les falaises, près de cascades ou bassins non accessibles, là où même les avions et hélicos juste bruyants mais de loin ne s'approchaient jamais. La survenue d'un engin à proximité est encore bien plus dérangeante que seulement du bruit (les oiseaux qui suivent le drone, ce n'est pas par curiosité, mais plutôt par tentative d'intimidation, en vivant un stress important!) Quelques intrusions par an suffit déjà pour faire abandonner certains poste de guêt et cachettes prisées par la faune, ce qui se produit déjà avec la papangue dans les piémonts nord et nord-est de CILAOS particulièrement fréquenté par des drones, près de la zone soumise à la plus grande affluence touristique de l'île, avec le volcan: une protection GÉNÉRALE est URGENTE. Le papangue est une espèce endémique en perte d'effectif (200 couple au monde?!) qu'on ne semble pas faire l'effort de protéger. Parc-national des Pyrénées >> En quoi les DRONES représentent une menace ou dérangent la Faune ? http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr/download/file/fid/12564
620	défavorable	Projet de réglementation insuffisant pour lutter contre les nuisances sonores liées aux hélicoptères touristiques.
621	défavorable	
622	favorable	
623	défavorable	Les restrictions ne sont pas assez fortes. La superficie interdite au survol et les limitations d'altitude sont trop permissives et ne permettront pas de préserver la quiétude de l'écosystème dont il est question
624	favorable	
625	favorable	
626	favorable	
627	défavorable	
628	favorable	Le parc national de la réunion est un endroit de nature magnifique, et je suis sidéré quand je marche dans les cirques et de constater le va et vient incessant des hélicoptères ou avions. Cela a un impact évident sur la

		faune également et les populations habitant les cirques. Il faut réserver les vols au transport de marchandise ou aux urgences médicales. Je suis pour qu'on restreigne les survols du parc national.
629	défavorable	La superficie concernée par ce projet est bien trop minime et n'aura que peu d'impact malheureusement, cela privilégiant encore les activités touristiques par rapport à l'environnement.
630	défavorable	J'ai été horrifié par sur le parking du trou de fer par le nombre de rotations de Corail et Hénilagon et surtout la basse altitude. On pouvait apercevoir les clients à l'intérieur de l'hélicoptère. on n'a pas pu admirer ni faire de photo depuis le point de vue sans un hélicoptère. Stop à ce gâchis!
631	défavorable	Je suis contre ce projet car il devrait en mon sens englober l'île toute entière. j'habite au bord de la ravine St Gilles, c'est un couloir pour les paille-en-queue, à chaque passage d'hélicoptères, on voit bien que leur descente est interrompue. Avant le COVID, il n'y avait quasiment plus de paille-en-queue qui descendaient, ils sont revenus pendant le confinement. oui au survol d'urgence mais stop au survol de tourisme.
632	défavorable	C'est insupportable les nuisances du aux hélicoptères Il faut uniquement les cantonner a l approvisionnement et au secours Les randonnées dans les cirques devient horribles Que les gens reprennent.la marche pour visiter
633	favorable	
634	favorable	
635	favorable	
636	favorable	
637	défavorable	Le projet à mon avis est insuffisant face aux gênes occasionnées par un développement sans limite du survol du milieu naturel dans l'île. Les surfaces d'interdiction et les jours/horaires devraient être encore bien plus restreints que ce que propose le projet, il n'existe plus aucune zone de quiétude, il est incompréhensible qu'un lobby puisse s'imposer à ce point dans un parc national.
638	favorable	Bonjour je suis paramotoriste à pied. J'ai investi dans une machine très silencieuse pour gêner le moins possible. Je pense que je ne fais vraiment pas de bruit à 150 m/sol, et en tout cas bien moins qu'un hélico qui est 4 fois plus haut. Je suis favorable à ce projet car il faut bien faire des efforts par rapport aux nuisances en général. Mais je trouve que c'est quand même triste, par exemple, ne passant qu'une ou deux fois au col des fourches par an, devoir monter à 1000 pieds/sol est une contrainte de trop pour que je passe par là désormais, dommage.

		<p>Je trouve par ailleurs que les restrictions d'usage des drones est trop drastique, un touriste qui sort son drone à Maida par exemple pour avoir des images originales ne fait de mal à personne ; cela dure qq minutes et en s'éloignant un peu, on n'entend plus le drone.</p> <p>De façon générale, je trouve que plus ça va, moins on peut faire de choses.</p>
639	favorable	Il faut bien-sûr réglementer les survols incessants des hélicoptères qui doivent être absolument insupportables pour les habitants, la faune sauvage et les touristes.
640	défavorable	<p>Bonjour les nuisances des hélicoptères sur la nature et nos habitudes doit être certainement réglementé. Mais l'objectif de cette réglementation aurait pour objectif de la rendre plus compréhensible,, Mais surtout de diminuer ces nuisances .</p> <p>Le tourisme de certaines personnes ne peut pas prendre autant de place dans nos vies.</p>
641	favorable	<p>Favorable sous réserve de rappeler les dispositions de l'article 4 de la loi 85-30 du 09 janvier 1985 et de l'article L 363-1 du code l'environnement. Ce dernier article stipule que "dans les zones de montagne, le débarquement et l'embarquement de passagers par aéronef motorisé à des fins de loisirs sont interdits, sauf sur un aéroport" et que "dans les zones de montagne, l'atterrissage d'aéronefs motorisés à des fins de loisirs sans débarquement ni embarquement de passagers est interdit, sauf sur un aéroport". L'article 4 de la loi 85-30 rappelle que "les zones de montagne comprennent les communes et parties de communes situées à une altitude supérieure à 500 mètres dans le département de la Réunion".</p> <p>Ainsi, reformuler l'article 1 du projet d'arrêté pour stipuler clairement les zones interdites à l'embarquement et au débarquement de passagers, et à l'atterrissage des aéronefs, me semble important.</p>
642	défavorable	<p>Favorable pour une réglementation plausible et pas « à la petite cuillère » comme présenté ici. La situation est ubuesque, c'est déjà incroyable que l'on puisse survoler un parc national en toute impunité et pas seulement car le bruit ne s'arrête pas à la limite du parc, (surtout dans un cirque où le bruit est amplifié) des êtres vivent en dessous !!!</p> <p>L'hélicoptère ne devrait servir que pour les secours, ravitaillements et aux besoins strictement nécessaires non pas pour promener des touristes qui n'ont qu'un aperçu minime de ce que représente ce paradis. Le « paradis des randonneurs » est devenu un enfer, le bruit est une agression permanente qui engendre de la violence. La nature se goûte tous sens ouverts (pas seulement la vue et en un temps record), par imprégnation lente et qui se savoure à chaque instant.</p> <p>La plupart de mes connaissances et moi-même ne vont pas ou plus à la Réunion, pour toutes ses raisons. Ce manque de respect des lieux et des habitants est insupportable et n'est pas cautionnable.</p> <p>Il faut au lieu de sacrifier cette île magnifique prendre les mesures nécessaires et faire en sorte qu'elles soient appliquées.</p>

		PAS DE VOLS TOURISTIQUES par tout aéronef motorisé.
643	défavorable	
644	Sans avis	Je ne connais pas en détail le projet d'arrêt. Cependant, pour être allé une fois à Cilaos, endroit magnifique, je pense qu'il faut absolument arrêter tout trafic aérien, et je peux même dire que je ne suis pas prêt d'y retourner tant que cet endroit ne sera pas sanctuarisé.
645	défavorable	Je pense que les survols motorisés, avec équipages, de type hélicoptère, doivent être beaucoup plus limités que dans ce projet. Les nuisances liées au survol des zones sauvages mais aussi des zones habitées est réel et doit être davantage pris en compte.
646	favorable	Je pense pour ma part que la quiétude est l'objectif principale à atteindre autant pour les oiseaux que pour les humains. Une randonnée fait beaucoup moins de bruits et permet tout autant d'admirer les magnifiques paysages de La Réunion. Comme dis Ousanousava "Un silence même lé pli fort n'importe quel poème."
647	favorable	Il est de votre devoir de protéger notre patrimoine naturel qui est de plus fragilisé, par un tourisme grandissant, certes indispensable pour notre économie mais qui fragilise notre patrimoine naturel faute de réglementation adapté. Lache pas tien Bo !! 🙌
648	défavorable	
649	défavorable	encore une fois une demarche qui ecrase les plus petit comme des photographes amateurs avec de minuscules drones grand public et donne le champs libre aux helicopteres a plus d'1 million d'euro piece de 3 a 4 grosses societes qui ne seront pas contraint sous le pretexte qu'un vol n'est generalement qu'en partie sur le parc. L'argumentation est totalement discutable. Les survols en helicoptere a la Reunion ont pour quasi unique destination le parc, une reglementation plus equilibree et plus ambitieuse sur les helicopteres me semble souhaitable.
650	défavorable	Il faut limiter le nombre d'hélicoptères à ceux qui sont vraiment utiles à la population.
651	favorable	Il faudrait faire de même pour les motos et les voitures qui modifient les pots d'échappement et faire des contrôles réguliers avec un sonomètre et mettre des PV, ça devient de pire en pire les bruits des moteurs modifiés volontairement,
652	favorable	
653	défavorable	
654	défavorable	Un parc national doit être et rester un sanctuaire de la nature

655	favorable	Après avoir passés quelques nuits dans les hauts, je me suis rendue compte des allers venus incessants des hélicoptères. Là réglementation doit permettre de limiter les trajets aussi bien pour les populations locales, que la faune. Leur quiétude n'a pas de prix !
656	favorable	
657	défavorable	<p>C'est tout d'abord en tant qu'adepte de la randonnée que je m'oppose à ce projet de réglementation: étant donné les nuisances sonores insupportables que produisent les hélicoptères, il est indispensable que les vols destinés à ravitailler ou porter secours à la population (vols d'intérêt public) soient traités différemment des vols touristiques (intérêt individuel) et que seuls les vols d'intérêt public soient autorisés dans le PNR.</p> <p>A l'heure de la sobriété énergétique demandée à la population, aux administrations et à présent aux entreprises (cf JIR du lundi 8/8/22) pour économiser les énergies fossiles, il est totalement absurde d'inciter les entreprises de vol en hélicoptère à augmenter leur capacité: j'ai vu récemment une publicité de l'une d'entre elle qui proposait de boire de prendre son petit déjeuner en l'air au cours d'un vol hélico de 15mn!! Intolérable gaspillage de kérozène et scandaleuse production de GES à l'heure de l'apparition de profonds bouleversements climatiques qui vont mettre en péril de nombreux écosystème, affectant ainsi bon nombre d'êtres humains!</p> <p>Il existe des moyens de transporter les touristes ne pouvant marcher jusque dans les cirques comme la joelette rendue célèbre par le Grand Raid, quand aux autres, une petite préparation physique est nécessaire et puis des efforts!</p> <p>En tant qu'amoureuse de mon île et de sa biodiversité exceptionnelle, je suis sidérée de lire que l'altitude des vols dans la Rivière des Remparts a été redescendue à 400m! Les colonies de Pétrel noir de Bourbon, espèce en danger critique d'extension (liste rouge UICN), qui y vit n'est-elle donc pas prise en compte? Bon sang, la population est estimée à une 100aine de couples!!</p> <p>Enfin, je suis abasourdie par le fait que ce projet n'ait pas du tout été concerté en amont avec les membres des CCE (Commissions consultatives Environnement) des 2 aéroports de La Réunion, alors qu'elles ont été créées pour cela: prendre en compte l'avis des citoyens représentés par des associations. Et à cela j'ajoute que l'information au public est inexistante sur ce projet (merci les médias et les associations !), que la période de consultation de publique ait été placée pendant les vacances scolaires (comme tant d'autres !) et qu'elle met de côté tous les usagers illectroniques, je ne peux y voir qu'un projet conçu par quelques uns non pas pour l'intérêt général, mais bel et bien pour permettre l'enrichissement de 4 ou 5 patrons d'entreprises polluantes, bruyantes, inutiles et anachroniques! Ces quelques uns, dont les salaires et les locaux sont financés par l'effort général, ne privilégient pas suffisamment l'intérêt public à mon sens.</p>

658	défavorable	L'extension de l'interdiction de voler à une altitude trop basse (bien au-delà de 400 m selon le principe de précaution) à une proportion plus importante de la superficie du parc, voire sa quasi-totalité.
659	défavorable	
660	favorable	
661	défavorable	C'est une honte écologique et sociale. LA POLLUTION que produit un hélicoptère tant de l'air que sonore pour les habitants des hauts. Il ne faut que garder les hélicoptères pour les habitants et leurs besoins. Il faut cesser ce tourisme sans respect de l'environnement dans lequel il vient séjourner pour les vacances, juste pour les bénéfices de quelques entreprises. Quand de VRAIES solutions locales pour les réunionnais sur le respect de l'île et des habitants???
662	favorable	
663	favorable	En plus des problèmes générés pour la faune du Parc, il faudrait aussi considérer les importantes nuisances sonores dont je peux témoigner à Terre Sainte.
664	défavorable	Le projet de réglementation n'a pas assez d'envergure. On le voit encore maintenant malgré toutes les avancées technologiques que nous possédons, nous ne savons pas assez protéger la nature de nos nuisances. Comment les oiseaux et insectes peuvent se retrouver, communiquer et échanger dans ces vrombissements permanents d'hélicoptères, d'ULM et de drones? Le survol ne devrait être autorisé par les divers engins qu'une heure jour sinon c'est de la marchandisation de la nature.
665	favorable	Passage abusif spécifiquement les vol touristiques. Le vol d'hélicoptère et d'aéronefs trop bas créé des vibrations et génère beaucoup de nuisances sonores qui nuisent aux gros travail de restauration des milieux naturels concernant toutefois les espèces endémiques et indigènes aviaires. Habitant de la Réunion et témoin d'un gros florilège de passage aérien souhaite, une surveillance accrue sur cette problématique, limité ou interdire les vol surtout au dessus d'une réserve naturelle et rendre publique, en toute transparence, les cartes de vol journalières des appareils aériens motorisés autorisés (hélicoptère, gyrocoptere, ULM...).
666	défavorable	nous nous sommes battus pendant plus de 30 ans contre les survols touristiques de l'île qui par ses nuisances sonores répétées et excessives menacent la quiétude des habitants et de la faune spécifique des hauts. Nous nous sommes heurtés à la mauvaise volonté et à la collusion de toutes les autorités concernées. Le modèle touristique actuel est bien dépassé . IL est temps que les autorités et les collectivités compétentes prennent la mesure de ce qui est une aberration et pensent un autre modèle économique.

667	défavorable	
668	défavorable	nuisances sonores en continu au détriment de la quiétude de la population et de la faune.
669	défavorable	
670	défavorable	Cet arrêté est insuffisant et ne résoud pas les problèmes de nuisance sonore.
671	Doublon avec le n°670 – non comptabilisé	
672	favorable	
673	favorable	C'est invraisemblable. La nuisance sonore occasionnée par ces survols en hélicoptères est tout simplement ahurissante. Dès 7h du matin et durant toute la journée, ils viennent troubler la quiétude que l'on peut retrouver au cœur d'une nature resplendissante. C'est tellement dommage pour notre île. Tant pour la nature (faune et flore) que pour les randonneurs émerveillés par ces panoramas mais forcément troublés par ces bruits assourdissants qui accompagnent les survols incessants. Pour moi les survols en hélicoptère devraient être réservés aux secours et aux ravitaillements des habitants des îlets point !
674	favorable	
675	défavorable	
676	défavorable	Je suis contre le survol de ma région en hélicoptère, trop de nuisances sonores
677	défavorable	Je suis contre le survol de ma région en hélicoptère, trop de nuisances sonores. Perturbe le rythme des humains et des animaux. Je suis pour la protection de la tranquillité des citoyens.
678	défavorable	<p>Pourquoi interdire quand on peut éduquer et sensibiliser aux différents risques inhérents à la pratique du drone, récréatif ou professionnel ?</p> <p>Un rapprochement avec la DGAC pour l'ajout d'un module spécifique à La Réunion dans la formation au drone permettrait de trouver un équilibre entre l'indispensable besoin de préserver nos espèces endémiques et la possibilité pour les télépilotes de procéder de manière encadrée à des prises de vues sans déranger la faune locale.</p> <p>L'interdiction de ces pratiques dans les zones définies par l'arrêté serait un non sens total dans la mesure où des mesures alternatives existent et peuvent être aisément mises en oeuvre.</p>
679	défavorable	Trop de nuisances pour un écosystème qui doit être protégé. Les animaux doivent vivre en PAIX.

680	favorable	Ma maison tremble quand les hélicos passent
681	Doublon avec le n°680– non comptabilisé	
682	Doublon avec le n°680 – non comptabilisé	
683	favorable	Pollution sonore insupportable, pour des privilégiés de plus en plus nombreux à pouvoir payer des survols de moins en moins respectueux et de plus en plus absurdes ...il paraît qu'il faut faire des « économies » d'énergie, quelle blague
684	défavorable	Les hélicoptères apportent une aide vitale aux Mafatais et cela doit s'étendre. Les touristes qui veulent voir Mafate, en attendant l'invention de machines silencieuses, devraient avoir accès à Mafate exclusivement à patte. Quand on est à Grand Place les Hauts, la 3e guerre mondiale à lieu tous les matins des 6h30. C'est invivable. Les îlots sont inégalement impactés par la nuisance sonore mais dès l'instant que cela devient intolérable pour la partie centrale, il faut arrêter tout survol de loisir et de tourisme.
685	favorable	
686	favorable	J'habite dans les hauts de Saint-Paul et à toute heure de la journée nous subissons ces nuisances sonores cela est très désagréable.
687	défavorable	Mafate doit être écartée des zones soumises à autorisations. Dans ce cirque les moyens hélicoptérés sont une nécessité. Merci
688	défavorable	
689	Sans avis	Quel avenir pour les survols touristiques s'ils doivent voler à plus de 1000m au-dessus du sol ? C'est la mort de cette activité...
690	favorable	Le projet doit rester un début et s'étendre plus largement à la réglementation des survols de l'île et des habitants : nombre de survols par jour..
691	favorable	Réglementé en effet mais pourquoi mettre tout le monde dans le même panier. Les ULM, largement moins bruyants sont bien moins source de nuisances sonores que les hélicoptères.
692	favorable	
693	favorable	

694	défavorable	
695	défavorable	
696	défavorable	<p>La réglementation vise à protéger certaines espèces, ce qui tout à votre honneur et je suis entièrement d'accord sur le principe de protection . néanmoins, il faudrait distinguer les différents aéronefs qui n'ont pas tous les memes caractéristiques . rien qu'en ULM , il existe 6 classes et elle n'ont pas du tout les memes performances , les memes nuisances et donc le meme impact.</p> <p>il faudrait adapter cette hauteur minimum de survol de certaines zones en fonctions des categories d'aéronefs comme cela est deja le cas dans beaucoup de cas .</p> <p>la réglementation avec hauteur minimum de 1000 mètres (3300 ft)rend impossible le survole du piton des neiges sans oxygène à bord , et l'engagement bas à la reunion pourrais rendre tout simplement le survol de certaines zones réellement et techniquement impossible.</p> <p>Une simple ligne faisant la distinction entre appareils permettrait de rendre le projet de réglementation plus juste.</p>
697	favorable	
698	Sans avis	<p>En 2016 un chantier bénévole d'arrachage de la longose, limitrophe avec le Parc, devait impliquer plusieurs personnes autistes ou en grand besoin de ressourcement, en associant thérapie et activité constructive utile et socialisante.</p> <p>L'impossibilité de s'organiser pour profiter de périodes propices a réduit cette activité à celle d'une seule personne qui habite sur place et ne s'y rend que pendant les accalmies de la pollution sonore, avec une difficulté croissantes vu que la présence de la pollution sonore étend de plus en plus ses horaires.</p> <p>Pour les autres, trop de problème d'organisation si il faut se déplacer à Cilaos pour ne profiter que de l'après midi ou gérer sinon des périodes d'enfermement pour passer les heures de vacarme aérien. C'est ainsi que la nature dans les cirques sont devenus inaccessibles aux personnes souffrant d'autisme, en même temps qu'impropre aux réelles expérience contemplatives, hostiles aux personnes qui ont réellement besoin de lieux paisibles pour vivre, partager et se socialiser.</p> <p>Cette activité polluante-bruyante (aéronefs) et invasive (drones) s'accapare les lieux pour une minorité de pratiquants. Une majorité souvent silencieuse, vu qu'elle n'a pas envie de se plonger dans le conflit, doit au</p>

		<p>moins les supporter en se disant "gentille et tolérante", littéralement "supporter", ou "faire abstraction" tandis que les personnes plus sensibles, qui ne peuvent pas s'adapter, doivent tout simplement fuir ces lieux: Qu'ils soient humains ou animaux ils doivent dégager du Parc National et de ses environs pour laisser les utilisateurs d'aéronefs "profiter de la vue"... La vue sur un territoire tout aussi beau d'en bas, mais dont les paysages sont dénaturés, sinistrés par cette pollution sonore.</p> <p>Il en restera toujours de même avec ce projet qui ne fait que ménager au maximum les adeptes des survols motorisé touristiques et de loisirs visiblement prioritaires par rapport au "ressenti de quiétude" et au "ressourcement"</p> <p>Notez l'avis du conseil scientifique correspondant à ce projet https://formulaire.ofb.fr/sites/default/files/forms/files/avis_cesc_2022_07_survol.pdf</p> <p>Les contradictions sont bien expliquées sur ce rapport de l'ACSP http://citoyennedestpierre.viabloga.com/files/20220808_AVIS_ACSP_REUNION__PNR_Survols_motorises.pdf</p>
699	défavorable	Les intérêts touristiques sont-ils toujours prioritaires sur les intérêts écologiques et des riverains? Il semble que les accords de Paris sur le climat ainsi que le dernier rapport du GIEC donne une réponse assez claire. Quand arrêtera-t-on de privilégier une poignée de riches au détriment de notre planète?
700	défavorable	
701	défavorable	
702	défavorable	
703	défavorable	Le non respect de la réglementation de la DGAC, le voyeurisme, la non considération des avis de la population sont quelques méfaits des survols.
704	favorable	La nuisance sonore dans les cirques dénature leurs caractères le bien être ressourçant du lieu pour les habitants mais aussi pour les touristes qui ont soif de paix de calme et qui voient leur intégration dans la nature de manière pure et respectueuse. Le bourdonnement des drones et le bruit des hélicoptères détruisent l'image de Mafate. Le caractère, l'essence même de ce lieu. La faune y résidant est aussi menacé et perturbé par la présence de ces volatiles mécaniques qui envahissent leurs espaces. Merci de mettre en place une nouvelle réglementation plus saine Cordialement
705	Doublet avec le n°704 – non comptabilisé	

706	favorable	
707	défavorable	
708	défavorable	
709	défavorable	<p>Avant de s'attaquer à cela, il y a des nuisances beaucoup plus graves à régler:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sons à fond, sur les airs de pique-nique dans les cirques, les llets les forêt - les véhicules qui boucanent et qui font du bruit - davantage de contrôles et sanction pour les personnes laissant leur déchets et déchetteries sauvages <p>S IL FAUT REVOIR LE SURVOL DU PARC NATIONAL, revoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ravitaillements en hélicoptère (denrée alimentaire et construction...) - secours en hélicoptère - les groupes Électrogènes qui alimentent le cirque - toutes les interventions qui ont besoin d un hélicoptère se feraient à pieds (maintenance électrique , canalisation d eau...) - limiter le tourisme de masse <p>Il a d autres solutions pour protéger les oiseaux, que d interdire le survol du parc national</p>
710	défavorable	<p>Le modèle économique des compagnies d'hélicoptère repose sur un équilibre entre l'activité touristique et le service public (SDIS, travaux aériens, aide aux mafatais...). La première permettant de maintenir en activité un parc d'appareil varié et disponible pour le second. Une baisse de l'activité touristique pourra conduire à une baisse du nombre d'appareil disponible et une augmentation des coûts pour les activités de service public.</p>
711	favorable	
712	favorable	Limitation du nombre de survols commerciaux en hélicoptère
713	favorable	Les nombreux vols touristiques des sites naturels sur l'ensemble des îles engendrent une perturbation importante du milieu et ne permettent pas de profiter de la quiétude des lieux.
714	Sans avis	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>En tant qu'utilisateur du parc sur les sentiers de randonnée ainsi qu'en alpinisme et en tant que pilote privé avion, je suis tout à fait pour une protection de la faune et je me positionne donc avec un avis favorable pour une partie et défavorable pour une autre partie.</p>

		<p>Ayant déjà fait le gros morne (avec autorisation du parc) et ayant discuté avec d'autres alpinistes habitués des lieux, y a t il vraiment des pétrels et à quel niveau ?. Le survol du piton des neiges fait partie des attentes des passagers qui veulent survoler la réunion au meme titre que la fournaise. (tout le monde n'a pas la capacité physique des randonnées vers les sommets). 1000 m sol au niveau du piton des neiges correspond à 3280 pieds + 10072 = altitude de survol 13352 pieds au dessus du sommet du piton des neiges.</p> <p>Avec un moteur à piston essence et vu la densité de l'air plus faible et la rareté de l'oxygène, les performances des avions (et des ulm) sont réduites et il est très difficile de monter à de telles altitudes. De plus, Selon le règlement UE n° 965/2012 amendé, notamment son premier amendement, publié en tant que règlement UE n°800/2013, il est obligatoire d'avoir de l'oxygène pour le pilote et les passagers selon les règles suivantes les pilotes (membres d'équipage) doivent utiliser l'oxygène dès que l'altitude de vol dépasse 10 000 ft, sauf pendant les 30 premières minutes de l'exposition à cette altitude, sans dépasser 13 000 ft, et pour toute la durée du vol passée à altitude supérieure à 13 000 ft . Nos aéronefs ne sont pas équipés pour cela.</p> <p>La limitation implique donc techniquement une interdiction de vol pure et simple des zones concernées pour les petits aéronefs.</p> <p>Comme suggestion, peut-on envisager de ne pas interdire le sommet et la face nord-est du piton des neiges (très fréquentée par les randonneurs, bivouacs toute l'année, donc peu sujette à l'installation des pétrels ?) On peut en revanche étendre la zone de la roche écrite jusqu'au sommet pour mieux protéger l'échenilleur ?</p>
715	défavorable	Le projet est trop restrictif et doit contraindre beaucoup plus les engins motorisés à voler plus haut sur une zone plus étendue. Pour avoir eu des touristes à mon domicile, ceux-ci ont été écoeurés du bruit des hélicoptères incessants sur la zone du volcan, mafate, grand bassin.
716	favorable	
717	défavorable	
718	défavorable	<p>Après avoir séjourné dans Mafate une semaine début août 2021 (la nouvelle, roche plate, Marla), j'ai constaté des survols d'hélicoptère chaque jour, incessants des 7h du matin. Il y avait beaucoup moins de vols l'après midi.</p> <p>C'était principalement des vols touristiques (tour des 3 Salazes et des cirques).</p> <p>Cela représentait une gêne très importante : réveil en sursaut le matin (l'hélicoptère passait à quelques dizaines de mètres seulement des gîtes, peut-être pour du ravitaillement, ou agrément ?), Impossible de profiter de la quiétude et du calme du cirque, qui est pourtant une de ses principales caractéristiques et atout essentiel, fuite et envol soudain des oiseaux et de l'avifaune.</p>

		<p>Pour l'ensemble de ces raisons, je suis pour une réglementation qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Interdit les drones totalement (aucune utilité autre que l'agrément, nuisances générées injustifiables) . Limite le survol d'hélicoptère aux services publics et a l'approvisionnement de Ilets, et donc interdit tout survol à finalité touristique. <p>La nuisance générées par quelques personnes dans leur hélicoptère concerne des centaines de personnes au sol. Interdit totalement le survol par n'importe quel hélicoptère certains jours de la semaine (sauf services publics de secours)</p> <p>Actuellement, le parc national se tire une balle dans le pied en autorisant ce ballet incessant d'hélicoptères, il faut réglementer courageusement cette pratique. Merci</p>
719		Doublon avec le n°718 – non comptabilisé
720	défavorable	
721	défavorable	<p>J'exprime un avis fortement défavorable à ce projet de modification qui n'a pratiquement aucun fondement par rapport à la réglementation actuelle. À noter que comme à l'accoutumée cette enquête publique se déroule pendant les vacances, quand peu de gens se soucieront d'y répondre</p> <p>Entre un drone grand public qu'on ne perçoit plus à 80 mètres de distance, un paramoteur à la lenteur exaspérante 500 mètres au dessus du lagon (je ne parle même pas des cirques-caisses de résonance) ou un gyrocoptère qu'on entend pendant une éternité à plusieurs kilomètres, entre un ulm 3 axes performant piloté en toute responsabilité qu'on ne remarque même pas passant à 300 mètres ou encore un hélico bruyant mais rapide, il y a de quoi se poser des questions sur la compétence du rédacteur de ce projet qui met tous ces aéronefs et pilotes dans un même sac plastique de mépris, à croire qu'il sait déjà que ça va partir directement à la poubelle, voire à la ravine pourvu que band'cochon ne passe pas par là.</p> <p>Ce projet ne fait qu'étendre et exagérer le règlement actuel et ceci sans la moindre étude réelle comme le soulignent d'ailleurs les conseils économique & scientifique qui toutefois se gardent bien de prendre des risques en évoquant uniquement un possible durcissement supplémentaire après étude mais pas l'inverse...On comprendra que le scénario Conseil scientifique + Conseil économique et social fait partie de la mise en scène classique entre complices pour noyer le peuple dans une pseudo-concertation. Vous remarquerez dans leurs avis respectifs la similitude mot pour mot de nombre de phrases car elles sont dictées purement et simplement par le parc.</p>

		<p>Sans une étude sonométrique, statistique et psychosensorielle d'au moins deux années consécutives sur tous les sites pour laquelle la réglementation changerait, et ce aéronef par aéronef c'est à dire immatriculation à l'appui menée par un organisme dont la neutralité sera indiscutable (introuvable) ce projet na pas lieu d'être.</p> <p>De toutes façons, on sait très bien qu'il y aura ensuite foire aux dérogations, notamment pour les copains fonctionnaires-naturalistes lorsqu'il s'agira de déposer du matériel et des hommes sans effort, (ornithologues, universitaires et chasseurs notamment = même combat = avoir la nature pour soi et pas les autres), qui après des veillées arrosées in situ en refuge ou bivouac épandront outre des cartouches, du raticide quasiment au hasard par voie aérienne en drone, donc accessible à tous et ce sans la moindre enquête publique préalable alors que ces derniers agissements mettent en péril sur la Roche Écrite entre 8 et 15 captages (selon les profondeurs concernées) d'eau potable en périmètre de protection renforcée.</p>
722	défavorable	<p>QUI aime encore La RÉUNION ?? ... cette ÎLE aussi Bruyante et sale, dévoreuse/brûleuse de KÉROSÈNE, en pleine débâcle et déroute, à la Dérive depuis tant d'années... À REDRESSER, SAUVER ! ... et pas dans 10 ans !!</p> <p>Déjà, son Parc-national n'a pas à vouloir gérer et régler SEUL l'énorme Problème des nuisances-sonores à La RÉUNION, n'a pas à décider SEUL de ce qu'il faut faire et ne pas faire concernant les Aéronefs-touristiques et les toujours plus nombreux Drones individuels. Toute décision réglementaire (tant attendues depuis si longtemps, avant même que le Parc-national n'existe !) est à prendre PAR ou AVEC les Conseils Régional et Départemental, la Préfecture, l'ARS et la DEAL de La RÉUNION, avec l'OFB et tous les Ministères concernés (Outre-mer, Transition écologique et énergétique, Santé, Justice, Intérieur, Collectivités territoriales, Tourisme), comme il se fait pour toute politique/gestion sociétale et de territoire. Les Oiseaux-endémiques en diminution/déperdition (Papangues, Chakouats, ...) ne sont pas que dans le PN, ces 40% de L'ÎLE ! ... et comment peut-on y interdire tous les Bulldozers-volants, et les laisser se débattre et vociférer en toute liberté au-dessus des Populations et de la Biodiversité des 60 autres % ?? >> NON pour autant d'anomalies, pour une "remise en ordre" écologique et sociale aussi restreinte et réduite (amateuriste) de L'ÎLE de La RÉUNION !</p> <p>INTRO : Quand je suis arrivé à Gillot, il y a plus de 9 ans, en tant qu'accompagnateur de vie d'un Autiste (au besoin vital et quotidien de ressourcement et d'activité physique en totale fusion avec la Nature, pieds nus), après avoir vu tant d'émissions-reportages glorifiant La RÉUNION : ma 1ère grande surprise (stupéfaction) a été de voir le nombre affolant de 4x4 et de SUV sur toutes ses routes, ce que je n'avais jamais vu dans aucun département-français ! Installés à CILAOS, d'autres grandes surprises arrivèrent à grands pas : les poulaillers en ville, tout autour de nous, à nous raccourcir nos nuits, d'autant plus que nous n'avions ni portes ni fenêtres, juste des volets de bois, puis, très vite, nos vies se trouvèrent animées (très perturbées, agressées) par le</p>

nombre délirant d'HÉLICOS et ULM (+ petits-avions et autogires) dès 6h30 et jusqu'à 12 ou 13h tous les jours toute l'année (jusqu'à + de 100 passages par matinée, aussi par temps couvert !), sur tant de populations et d'espaces-naturels, de Lieux pourtant habités et très fragiles, sacrés, absolument à protéger/préserver, par aussi le nombre considérable de chiens enfermés, jamais sortis, qui si souvent aboient/hurlent, nous réveillent ou font sursauter jusqu'à nous remplir nos nuits de grands concerts "canins" !! Et comme si ce n'était pas suffisant, certains "cultivateurs de lentilles" se donnent le droit, à certaines périodes de l'année, de faire "péter" en continu sur plusieurs semaines des canons (à gaz) "effaroucheurs d'oiseaux" dans leurs champs, qui retentissent et résonnent en masse de 6 à 18h dans tout le Cirque, jusqu'à faire taire ou vider ses Espaces-naturels de leurs derniers Oiseaux-endémiques à faible-chant !! >> Après 6 ans de chien-séquestré à 3m de notre maison (emprisonné à vie, après 200 ans d'esclavage !!) et la totale indifférence et démission de notre Maire, Préfet et Procureur sur le Sujet : il nous a fallu payé 14.470€ à nos "chers" voisins pour qu'ils déplacent le chenil (dont 11m2 faisaient partie de mon terrain !) ailleurs sur leur jardin, qu'il ne soit plus tout contre notre habitation ! Durant mes 30 années précédentes, vécues à Paris "quartier-latin" et Rouen centre-ville, j'ai toujours dormi été comme hiver fenêtres ouvertes, ce qui est quasi-impossible à CILAOS, même en plein jour, tellement le matraquage-sonore y est constamment présent !

CONSTATS, AVIS, REMARQUES, ATTENTES :

- Le Bruit appelle le Bruit, les vibrations sont perceptibles par les animaux bien avant l'homme, font encore plus aboyer les chiens-enfermés, en souffrance, et le passage des HÉLICOS ou ULM fait aussitôt hausser les voix, les Radios et les Sonos, rend aussitôt les individus hargneux et agressifs/violents entre eux et avec la Nature, les renferment et les isolent. En plus d'être à la longue pénibles ou insupportables à vivre, toutes ces nuisances/pollutions sonores dégradent en profondeur les Lieux et les comportements, chez nous, au travail comme au cœur de la Nature, nous pourrit la Vie où que l'on soit, dans cette RÉUNION si attractive par les images et publicités, devenue pour beaucoup, de plus en plus, un "enfer" de vie ! Sa Nature est aujourd'hui si urbanisée, n'est plus qu'une vaste Poubelle, très ressemblante à une Zone industrielle ou militaire, tellement il y a de Bruits et de vacarmes, de laisser-aller et de pollutions en tout genre ! Le Bruit appelant tout autre nuisance ou méfait : on sonorise, crie, jette, déjette, casse, arrache, vandalise ou braconne partout et si facilement, sans gêne, sans scrupule et sans regret. Plus il y a de Bruits extérieurs, environnementaux, plus il y a de perturbations et de désordres sociaux, de comportements délictueux et de détériorations ! Notre ÎLE, son environnement, milieu-naturel, sont si "sauvagement" maltraités et de façon aussi "intense" et fréquente, que c'en est devenue son Résumé, son Histoire, son Nom, son Blason, ce qu'elle EST >> La Réunion "ÎLE INTENSE", intense en TOUT !! Quel autre Département-français a chaque semaine SA UNE aussi emplie de drames, de

coups de couteau ou de sabre, d'irrespects et de violences sans nom et sans limite entre conjoints ou voisins, en famille ou envers son employeur, jusqu'à la tuerie, quand ce n'est pas d'accidents, saccages, incendies-volontaires, d'arnaques, vols, ou détournements de fonds !!

- Lors de nos sorties, on entend si souvent des vacanciers et touristes se plaindre, dégoûtés, nous parler de leur immense déception de leur séjour à La RÉUNION, pour certains nous dire qu'ils n'y remettront plus jamais les pieds. Dans nos amis, copains, on ne compte plus tous ceux partis désespérément de La RÉUNION, qui n'est plus du tout ce qu'ELLE était, devenue si foutoir et bordélique, si insupportable à vivre, où les désireux de calme et de tranquillité, de zénitude et de spiritualité, les amoureux de la Nature et des Oiseaux, n'ont plus du tout leur place, sur cette ÎLE 3,5 fois plus petite que La Corse et qui n'est plus qu'un Parc de loisirs et de défoulements, très personnels, un vulgaire Disneyland, habité de 900.000 personnes et de nos derniers oiseaux-endémiques, survolés, zieutés, inspectés, harassés/tabassés de Bruits & de vacarmes, en permanence et de partout !

- Depuis que l'association "Cilaos mon amour" a été créée (05/2014), nous n'avons pas arrêté d'alerter notre Parc-national (en premier M. Fabrice Boyer à la tête du secteur-Sud, avons rencontré Mme Marylène Hoarau, sa directrice), la SEOR (MM. André Fleurence et Christian Léger, ses présidents), la SREPEN (Mme Bernadette Ardon, sa présidente), l'ARS, DEAL, DGAC et BGTA-OI, nos 3 précédents PRÉFETS, les Ministres des Outre-mer, de l'Environnement et de la Biodiversité, du Tourisme et de l'Aviation, Mr François HOLLANDE et Emmanuel MACRON, Présidents de la République, mais en vain, sans jamais aucune réponse ou réaction de leur part, dans la plus totale insouciance ou indifférence, comme si de rien n'était ! >> Mais où sont TOUS nos ÉLUS et Responsables... sur cette ÎLE abandonnée, aussi absente, silencieuse, fermée, inerte, démissionnaire, IRRESPONSABLE sur ces Grands-sujets de fond (Tourisme-réunionnais très énergivore et Bruyant, producteur de CO2, énorme Fléau du Bruit), sanitaires et sociaux (gros problèmes de Bien-être et Bien-vivre "ensemble" à La RÉUNION, nombreux problèmes de Santé-publique), écologiques et économiques (Foutoir & Gros-Bordel tous les jours toute l'année sur une grande partie de L'ÎLE), avec tant de répercussions sur le Devenir du Vivant-planétaire et de l'Humanité ! >> <https://www.lareunion.ars.sante.fr/la-lutte-contre-le-bruit-une-priorite-de-letat-1> !!

- Aucun des 10 autres Parc-nationaux de France, aucun autre Patrimoine-mondial de l'Humanité, ne pourrait même très occasionnellement accepter/tolérer/supporter le Quotidien-réunionnais, sans une dérogation exceptionnelle au préalable, ce Quotidien en toute liberté et dans une intensité/pollution indescriptible, sans limite !! En plein Dérèglement-climatique (depuis 30 ans, avec des conséquences toujours plus terribles dans

toujours plus de territoires et pays sur notre Terre !) et Sortie obligée/forcée (de toute urgence !) des énergies-Fossiles : il est aberrant, choquant, honteux, profondément scandaleux... qu'un Département-français fasse autant abstraction de tout, comme si les Réunionnais, les Passereaux-endémiques à faible-chant qui ne peuvent communiquer/vivre dans le Bruit, la Planète-Terre et tous ses de plus en plus grands Déséquilibres-climatiques, n'existaient pas, comme si la 6ème extinction ("extermination" comme la nomme Aurélien Barrau, astrophysicien) du Vivant était un leurre ou sans importance, comme si les Générations-futures n'avaient pas le droit d'exister !!!

- La SEOR qui n'a pas encore observé/compris que nos Passereaux-endémiques à faible-chant sont très perturbés par les Drones qui passent et repassent au-dessus d'eux, qui viennent occuper des heures durant leur territoire, les faire taire, ne plus communiquer, qui empêchent les promeneurs et randonneurs de parcourir ces bosquets et forêts sans bruit et dans le chant des oiseaux : me fait tomber des nues ! Nous sommes en 2022, dans une situation-planétaire toujours plus compliquée, dérégulée et explosive, et SEULS les Hélicoptères du Samu et de la Gendarmerie + ceux concernant les Travaux publics et ravitaillements pour les zones inaccessibles par voie terrestre, concernant des sujets d'étude ou le filmage de paysages destiné à un très large public, peuvent être autorisés de vol à La RÉUNION, au-dessus de ses zones habitées et naturelles protégées !! Tout appareillage à Kérosène et/ou Bruyant, touristique ou privé, est inacceptable au-dessus d'habitations et de terrains-privés (= intrusion/violation/appropriation de domicile ou de territoire), tout comme au-dessus d'un Parc-naturel et d'un "Patrimoine mondial de l'Humanité" ... pour toutes les gênes, dérangements, pollutions et dégâts qu'il y occasionne ! >> Si ce procédé de visite et d'amusement perdure, nous rajouterons à notre Plainte pour "malveillance volontaire" contre les Populations et la Biodiversité réunionnaises + contre les Générations-futures de la Terre-entière : une Plainte contre l'UNESCO pour son aussi faible considération et préservation de notre "Patrimoine mondial de l'Humanité", contre l'État-français pour son inertie ou non-intervention dans ce saccage de la Nature-réunionnaise, maltraitance de ses Populations et dégradation de ses ambiances & Paysages, pour son non-respect et abandon de notre ÎLE.

- La RÉUNION n'est pas son "Terrain de jeu" personnel, comme si ELLE n'appartenait qu'à soi, était son propre Grand-jardin, où l'on pouvait y faire tout ce que l'on veut. L'ÎLE de La RÉUNION, très petite et très peuplée, à la Nature si fragile, et son CIEL, sont le Bien-commun de tout le Peuple-réunionnais et de tout le Vivant-planétaire, pour les siècles des siècles, ET PAS le Bien de quelques-uns ou de chaque réunionnais pris séparément ! Tout BRUIT produit dans le CIEL-réunionnais est un grand désordre, une forte pollution, pour les Zones-habitées comme pour les Milieux-naturels, stresse, perturbe en profondeur de nombreuses activités du cerveau, la Santé + les relations-sociales, pour une grande partie de sa population. Les dégâts sanitaires et

sociaux du BRUIT coûtent chaque année 147,1 MILLIARDS d'Euros à la Société française, 2170€ pour chaque Français, Réunionnais !! >> <https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2021/07/Infographie-cout-social-du-bruit-vfin.pdf> >> Comment peut-on "qualifier" de Parc-national ou de "Patrimoine mondial de l'Humanité"... un Lieu où sévit autant de désordre et d'insalubrité, une telle "Poubelle" à Bruit, à caca, irrespects, maltraitements et incivilités, nuisances et saletés ???

**** STOP immédiat à cette Politique à l'envers et si ravageuse de La RÉUNION, à tous ces Joujoux-touristiques d'un autre temps, d'un autre monde, aussi Bruyants, dérangeants, consommateurs d'énergies-Fossiles et producteur de CO2, qui sont une gêne pour tant de Réunionnais.es, d'une insolence, indécence, affront, sans pareils faits à la TERRE-entière, à toute l'Humanité d'aujourd'hui comme aux Générations-futures ! Depuis 8 ans, l'association "Cilaos mon amour" propose que soit créé au cœur de L'ÎLE, au pied du Piton-des-Neiges, un "ciné-mirador" qui projetterait sur écran La RÉUNION (pas seulement vue du Ciel !) par toutes saisons et tous temps, qui permettrait de longues et profondes traversées et découvertes de L'ÎLE, les plus admirables qui soient et que ne peut absolument pas offrir un HÉLICO, petit-avion ou ULM... sauf qu'aucun ÉLU ou Responsable de La RÉUNION n'a jusqu'ici eu le courage et la volonté de pousser à la réalisation de ce Projet, de sortir du modèle-touristique aussi égoïste et personnel, sale et polluant, nuisible et délétère, que nous subissons depuis tant d'années au quotidien, n'a jusqu'ici encore eu le courage et la volonté de vouloir construire cette toute autre RÉUNION, tellement plus humaine et écologique, durable, tournée sur le Devenir du Vivant-planétaire, de l'Humanité toute entière !!**

**** À QUAND la sortie de La RÉUNION de ce foutu-foutoir, de tant de désordre/pollutions, de son vacarme incessant, de cet odieux Bordel où le Silence et la Quiétude, le respect d'autrui et la Nature profonde & intacte, n'existent plus, où l'Éco-tourisme et le ressourcement sont complètement impossibles, en plus de brûler autant d'Hydrocarbures rien que pour l'égo-petit-plaisir-frisson de certains, beaucoup trop nombreux, à l'heure de la restriction-sobriété énergétique chez tous, de la sortie de la consommation impulsive et égocentrique, rien que pour soi, à l'heure des partages et "mises en commun" à multiplier ?? Qu'attend La RÉUNION pour prendre exemple ou suivre le Principe essentiel et de base des Japonais face à la Nature, pour rentrer dans son respect le plus absolu ?? Au Japon, tout bosquet, forêt, coin de Nature, est un Temple, une Église, est sacré, avec très souvent un portique de bois sculpté pour entrée et ses chemins/sentiers limités par de mini-barrières qu'il n'est pas convenable ou respectueux de franchir, Lieu "bénédictin" où son "portable" est éteint... Qui irait faire voler un HÉLICO ou ULM au-dessus de ces Temples ouverts sur le CIEL, qui oserait faire voler un Drone, rien que pour soi, dans une Église, aussi gigantesque soit-elle ??**

****** Pendant combien de temps encore (de mois, d'années), La RÉUNION restera aussi mauvaise élève, dernière de classe, en rien un exemple à suivre, dans sa Politique/conception du Tourisme et de la citoyenneté (respect d'autrui, de la Biodiversité et de ses territoires) complètement à l'envers ?? À quand l'arrêt (la mise en cage) de ces nouveaux "COLONS" aux conséquences sanitaires, sociales, écologiques et économiques si lourdes et délétères, qu'aucun ÉLU ou Responsable de L'ÎLE et de FRANCE n'a osé jusqu'ici reconnaître et s'y intéresser ?? À quand des CHOIX politiques réunionnais... intelligents, écologiques et humains ?? À quand LA FIN de cet "Enfer de vie", cauchemar quotidien, toute l'année, depuis tant d'années ?? QUI aime encore La RÉUNION ?? Les amoureux de La RÉUNION, de tous les Réunionnais et de tous ses Oiseaux-endémiques, à l'écoute des plus profonds recoins de sa Nature, ont soit fui La RÉUNION, ne s'y retrouvant plus, ne la supportant plus du tout, soit se sont regroupés dans toutes ces Associations et Collectifs à combattre ses SALES choix-politiques, envers et contre tout, en dépit du bon sens et de la situation-planétaire d'aujourd'hui, à lutter contre ce Tourisme FOU, survolté, à profusion, en plein CARBONE & CO2, dans tous les sens et sans limite, humainement, socialement et sanitaire, écologiquement et climatiquement, localement et planétairement, si Prédateur, dévastateur... pour une toute autre RÉUNION à la place, tellement plus saine et sereine, belle et attirante, humaine et majestueuse, riche !

Tant que l'Homme maltraitera, fera souffrir ou massacrera les Animaux, les Hommes entre eux continueront à se maltraiter, se faire souffrir ou se massacrer : qui n'est pas capable de respecter/aimer les Animaux, ne sera jamais capable de respecter/aimer les Individus, quoi de plus logique ! IDEM, tant que tout notre Environnement et l'Espace-de-vie réunionnais seront emplis de Pollution-sonore, il y aura toujours autant de crasses et de saloperies déjetées partout, de violences en tous genres entre les individus, La RÉUNION ne sera toujours plus qu'une vaste POUBELLE à Décibels et à Déchets où ni la Nature ni les individus ne sont respectés, serons toujours constamment comme dans un Pays en état de GUERRE, permanente... et "Band'cochon" sera toujours LÀ, noyé de photos désastreuses et pitoyables !!

Délectez-vous en un instant et un clic de La RÉUNION, de sa si grande Beauté, Richesse, Profondeur, Magnificence : <https://www.youtube.com/embed/tgcNgH7TPYI> !!

<https://www.youtube.com/embed/8nzRXxPnIPQ> | <https://www.youtube.com/embed/i3mkbU1A3T4> | https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/04/16/emmanuel-macron-promet-a-marseille-un-second-mandat-qui-sera-ecologique-ou-ne-sera-pas_6122484_6059010.html ... et La RÉUNION, son Quotidien, sa Réalité, dans TOUT ÇA ??

723	défavorable	
724	Sans avis	<p>« CES CRÉTINS QUI SURVOLENT LA RÉUNION »</p> <p>Sur fond de Bruits de moteurs et de Touristes envahissants, deux habitants de La RÉUNION racontent l'enfer sonore qui détruit la faune de L'ÎLE...</p> <p>Ah ! là, là ! que c'est beau. Qui met le pied une fois à La RÉUNION s'en souvient toute sa vie. À cause des volcans et du feu. À cause des arbres, des oiseaux, des cirques naturels, de l'océan (-Indien) et du corail, à cause des hommes venus de partout et d'ailleurs. Jusqu'à l'arrivée des Français, au milieu du XVIIe siècle, L'ÎLE était déserte, mais peuplée d'un grand nombre d'animaux et de végétaux endémiques, c'est-à-dire qu'on ne trouve que là. Beaucoup ont déjà disparu grâce à nous.</p> <p>Sur le papier, tout va bien, puisqu'on a créé un Parc-national sur 42% de la surface de La RÉUNION, qui inclut les cirques et les volcans. Mais c'est L'ÎLE tout entière qui est un volcan écologique et social. Près de 900.000 personnes se pressent sur un mince ruban côtier, et nul ne semble connaître la direction de l'avenir. La RÉUNION n'est pas plus grande que les Yvelines, avec deux pitons volcaniques au milieu. Et des pentes, beaucoup de pentes.</p> <p>Une route côtière, en partie cons-truite au-dessus d'un océan indocile, devait être finie en 2020, mais sera livrée à la saint-glinglin, si tous les retards et les contentieux sont un jour purgés. Il reste 2,5 km à construire, pour un coût de départ de 1,6 milliard d'euros, qui lorgnera sans doute sur les 2 milliards. Oui, Vinci et -Bouygues sont dans le coup. Avec 40% des jeunes au chômage et 40% de la population sous le seuil de pauvreté, on a enfin trouvé une priorité.</p> <p>Comme si cela ne suffisait pas, deux lecteurs de Charlie - Marie et Sylvain, encore merci - lancent un appel au -secours. Le Tourisme-aérien est devenu une plaie ouverte pour les hommes et les bêtes. Des sociétés privées proposent des « activités » telles que des survols de L'ÎLE en Hélico, en ULM ou en avionnette, [...], etc. On paie et on embarque au-dessus des volcans, au-dessus des cirques de Mafate, Cilaos, Salazie, et c'est... comment dire ? « Magique », « inoubliable », « génial », « à couper le souffle ». Tels sont les termes que l'on retrouve à foison sur le site de commentaires Tripadvisor. Notons qu'il est aussi des poètes, à qui « un pilote passionné [...] a permis de tutoyer les cieux et les sommets de L'ÎLE. À recommencer à l'infini ». Des réalistes qui concèdent : « Pas le courage et la forme de faire de longue rando [sic] dans les cirques . » Des pragmatiques</p>

		<p>qui constatent : « souplesse dans les horaires, services à la carte et -tarifs concurrentiels ». Et des esprits de synthèse qui concluent : « Une heure à survoler tous les sites de L'ÎLE de La RÉUNION, au plus près des paysages magnifiques. » Une heure.</p> <p>Plus bas, c'est moins drôle. C'est même l'enfer. Marie et Sylvain : « Nous, pauvres habitants, avons aussi le « souffle coupé » par le Bruit des moteurs quasi permanent, qui s'enfle jusqu'au vacarme en particulier les week-ends et les périodes de vacances. » Compter 60.000 mouvements aériens annuels. Au beau milieu d'une nature sinon sauvage, du moins exceptionnelle. Des pans entiers de forêts sont encore jugés primaires, sans aucune intervention de l'homme, jamais. Pour les gens de là-haut, ce n'est plus une vie, mais pour les animaux ? La survie des oiseaux dépend largement de leurs cris. Pour la recherche d'un partenaire ou de nourriture, pour alerter en cas de danger. Or, disent nos amis, « le vacarme des aéronefs est amplifié par les hautes parois des pitons. Les échanges sonores [...] sont impossibles de longues heures chaque jour ». Deux oiseaux endémiques, déjà au bord de l'extinction, sont directement menacés. Le « Zoiseau-la-Vierge », somptueux gobe-mouches aux irrésistibles plumes érectiles sur la tête. Et le Papangue, un rapace dont l'ouïe si fine est constamment désorientée par les Bruits de rotors.</p> <p>Bref, une folie. Que fait le Parc-national ? Rien. Que font les administrations de contrôle comme l'Office français de la Biodiversité (OFB), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) ? Rien. Que font les flics ? Rien. Un espoir peut-être du côté de la nouvelle présidente de la Région, Huguette BELLO. On la sait très sensible à l'extrême beauté de son ÎLE. Dites, Madame ?</p> <p>On peut joindre un collectif d'opposants à l'e-mail : stop-dezord-en-ler@orange.fr</p> <p>Fabrice Nicolino, journaliste, Charlie-Hebdo n°1533 du 08/12/2021</p> <p>https://charliehebdo.fr/2021/12/ecologie/cretins-survolent-la-reunion</p>
725	défavorable	
726	défavorable	
727	favorable	<p>Contre l'utilisation de l'hélicoptère a des fin touristiques .</p> <p>Le ravitaillement des cirques et llets inaccessibles causes déjà d'énormes nuisances, bien que nécessaire</p>

		Ne parlons pas des prestations du style « Helcary » qui sont une hérésie, sachant que ces ilets sont eux accessibles à pied et fréquentés par 98% de touristes qui veulent découvrir La Reunion de manière authentique !
728	défavorable	<p>La réglementation existante me semble déjà appropriée et adéquate . En effet, étant résident sur l'ile depuis 15 ans, nous avons eu l'occasion de passer de nombreux moment sur les sentiers ou en mer. A aucun moment, nous avons été dérangé ou inquiété par les aéronefs.</p> <p>Aujourd'hui, la reglement impose à tous les télépilote de suivre une formation minimal et le matériels est régulièrement mis à jour des Sky zone. Ajouter une reglementation spécifique " en milles feuilles" à l'image de la charte baleine, ne saurait etre vertueux. Une meilleure sensibilisation, voir identifier des zones de vol à privilégier , serait en revanche un atout différenciant pour l'ile . (exemple, borne solaire d'information et d'explication)</p> <p>Enfin, je reste convaincu que la priorité en matière de reglementation reste la gestion des déchets, avec une plus grande présence de zone de collecte de déchets, que l'on retrouve en mer comme sur les sentiers. cordialement</p>
729	favorable	Nous avons fait cet été le tour de Mafate et avons été surpris par le nombre important de vols. Au delà des nuisances de pollution celles liées au bruit sont insupportables. La randonnée appelle le silence...
730	défavorable	<p>Les zones interdites aux survols sont insuffisantes.</p> <p>Limiter les nuisances sonores dans le parc national est devenu indispensable et serait un véritable acte pour que l'éco tourisme ne soit pas qu'un concept de marketing.</p>
731	favorable	Bonjour, le projet semble aller ds le bon sens celui d une limitation maximale de la pollution visuelle sonore et surtout environnementale liée aux activités humaines non nécessaires : le survol par hélicoptère avion drone etc ... affecte l'écosystème exceptionnel du parc national il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour le protéger.
732	Doublon avec le n°731 – non comptabilisé	